C.R.I.C. N° 179 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Lundi 11 juillet 2011

*Application de l’art. 151, du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 6

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Fassiaux-Looten..... 6

Questions orales

Question orale de M. Bolland à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les semences»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bolland, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 6

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les montants réclamés par la Région wallonne aux sociétés de pêche»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 9

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les 20 ans des programmes de développement rural»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 10

Question orale de Mme Saenen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le domaine de Mariemont»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Saenen, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 12

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la commémoration de la Première Guerre Mondiale à travers le patrimoine»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 13

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la semaine «Jeunesse et Patrimoine»»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 15

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les villages fleuris»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 16

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement des budgets des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N°1 et 2);

*Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) N°1 et 2, annexes 8 et 9*partim*)*..... 18

Désignation d'un rapporteur..... 18

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Observations de la Cour des comptes..... 22

Exposé de M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Binon, Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Cassart-Mailleux, M. Senesael, Mme Fassiaux-Looten..... 23

Vote..... 35

Confiance au rapporteur..... 35

Questions orales (Suite)

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les chantiers en cours sur le RAVeL»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 35

Reprise de la séance..... 36

Question orale de Mme Saudoyer à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les différents systèmes de feux de signalisation»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Saudoyer, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 36

Question orale de M. Elsen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la sortie d'autoroute Eupen/Welkenraedt»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Elsen, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'aménagement de la RN4 à Courrière»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le projet de zone d'activité économique du Port autonome de Namur sur le site de Saint-Gobain à Auvelais »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la possibilité d'utiliser des granulats recyclés dans les chantiers de voiries»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les arbres et les poteaux situés le long des routes»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Miller à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la passerelle du Pont Clara de Cuesmes»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Miller, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 45

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la réalisation d'un rond-point à Tinlot»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 46

Question orale de M. Kilic à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «la rénovation des aires d'autoroute»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Kilic, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture,

de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'avenir de l'aqueduc de Mont-Saint-Pont et sa possible démolition»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 50

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le point concernant l'élaboration du décret-cadre d'orientation agricole»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 51

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les suites du bilan de santé de la Politique agricole commune et de l'activation de l'article 68 concernant les aides agricoles du 1er pilier»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 54

Question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «le plan Maya»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Binon..... 57

Liste des intervenants..... 60

Abréviations courantes..... 61

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 20 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Dodrimont sur « la zone particulièrement accidentogène au lieu-dit Fond de Deigné à Aywaille » ;
- M. Fourny sur « les aménagements provisoires sur les accotements de N89 » à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine ont été retirées.

La question orale de M. Bayet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le régime des droits de plantation de vigne » a été transformée en question écrite.

Comme vous avez pu le constater, notre ordre du jour est assez spécifique.

Dès lors, je vous propose de commencer par les questions orales. Lorsque la Commission du budget aura épuisé le point relatif à l'ajustement, nous passerons à son examen pour ce qui concerne nos matières. Nous reviendrons ensuite sur les questions orales qui n'auront pas été posées.

Notre autre proposition est la suivante : si un ou une parlementaire reçoit une réponse à sa question pendant la discussion de l'ajustement du budget, nous lui demandons de considérer sa question comme posée. Cette éventualité n'est bien évidemment pas envisageable pour les premières questions de notre ordre du jour, notre débat sur l'ajustement n'ayant pas été entamé.

Cette organisation vise à raccourcir quelque peu notre journée de travail. En effet, il ne s'agit pas d'une journée de travail ordinaire puisque c'est la dernière fois que M. le Ministre Benoît Lutgen officie parmi nous. Nous devons pouvoir le fêter.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Dans ce cas, Madame la Présidente, il faut alors souligner que c'est la dernière fois que M. Prévot vient ici en tant que député.

Mme la Présidente. – Et, en plus, on nous dit que c'est aujourd'hui la Saint-Benoît.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui, mais si on dit que c'est la dernière fois que le Ministre vient en commission, on doit aussi dire que c'est la dernière fois que M. Prévot vient en tant que député parmi nous, non ?

Mme la Présidente. – Mais je ne sais pas si c'est une raison de faire la fête.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous sommes face à des ricochets car quelqu'un d'autre dans cette salle est concerné par ces changements.

Mme la Présidente. – Mais lui n'avance encore rien comme piste.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, je crois que nous pouvons, les uns et les autres, adopter cette méthodologie. Pour ceux qui viennent de nous rejoindre en cette séance, je la répète donc : si, d'aventure, dans le débat concernant le budget, il y a des réponses à des questions de parlementaires reprises dans l'ordre du jour, nous pourrons estimer que la réponse à la question a été donnée. Cela nous permettra d'aller un peu plus vite vers les festivités que vous avez prévues. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Par ailleurs, je précise que le lien avec la Commission du budget est bien assuré. Cela nous permettra effectivement de prendre le temps de boire un verre, soit en bas, soit vers l'extérieur. Si c'est vers l'extérieur, c'est moi qui vous invite.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. LUTGEN,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LES SEMENCES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bolland à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les semences ».

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous ne parlons pas ici du défi démographique en matière de financement des pensions, n'est-ce pas !

Monsieur le Ministre, le patrimoine en matière de diversité de la flore comprend bien évidemment des semences. Compte tenu de la concentration des marchés, c'est un véritable combat d'envergure qui doit être mené. Si on laisse faire les multinationales de l'alimentation, elles seront bientôt dépositaires, à elles seules, du patrimoine public des semences.

En effet, de plus en plus, ces sociétés ont tendance à mettre sur le marché des semences modifiées génétiquement, qui livrent des plantes et des fruits, certes, mais il est impossible au jardinier ou à l'agriculteur de récolter à partir de ces plantes, ses propres semences.

Non seulement, la diversité est menacée mais, également, à la source, l'ensemble des circuits économiques du secteur puisque cette évolution mettrait certains dans une situation de monopole inacceptable, inquiétante et dangereuse.

Au niveau mondial, certains s'en inquiètent, notamment des agriculteurs et des jardiniers qui ne veulent pas être pieds et poings liés face aux entreprises de graines.

Ainsi, en Norvège se trouvent stockées des graines représentant le patrimoine mondial des graines et semences. Ces graines et semences sont stockées de façon à pouvoir être utilisées un jour, en cas de besoin, faisant ainsi face à une chute, naturelle ou organisée, de la biodiversité.

Face à ces problèmes très importants, des actions sont-elles menées en Wallonie ? La Wallonie dispose-t-elle de réserves propres en la matière, notamment au niveau des fleurs ? Des collaborations sont-elles mises en place avec des institutions internationales, des associations ou des universités wallonnes ? Des entreprises wallonnes sont-elles actives dans ce secteur ?

En mai dernier, en réponse à une question de notre collègue Edmund Stoffels, vous indiquiez que le Conseil européen de l'Agriculture aurait à se positionner dans le débat sur les semences en juin. Ce débat a-t-il eu lieu ? Qu'en ressort-il ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie tout d'abord, Madame la Présidente et je souhaite un joyeux anniversaire à Françoise Fassiaux-Looten.

Au-delà de cette bonne ambiance et en remerciant chacune et chacun, je répondrai à M. Bolland sur un dossier qui représente un enjeu important pour la Wallonie, pour la Belgique et même pour l'Europe. Il s'agit de faire en sorte que les agriculteurs, mais pas uniquement, puissent encore avoir dans leurs mains les semences et qu'elles ne deviennent pas la propriété des quelques grands groupes internationaux. C'est là le cœur de votre question et croyez bien que c'est un élément qui nous tient en haleine et en attention depuis bien longtemps.

Premier élément, en ce qui concerne les OGM, puisque c'est un élément sous-jacent de votre question, deux autorisations ont été données au niveau européen : le maïs pour la culture et les pommes de terre pour l'industrie.

J'ajouterai que grâce au décret coexistence — je n'aime pas ce mot mais on est bien obligé de l'utiliser — entre les cultures traditionnelles biologiques et les cultures OGM, le moins que l'on puisse dire, c'est que la réglementation est particulièrement stricte en Wallonie. Quand je dis « particulièrement stricte », cela signifie que nous avons pris tous les éléments les plus durs en termes d'assurance et de caution qui avaient été validés au niveau de la Commission européenne.

Bref, il y a très peu de chance que ce type de cultures puisse avoir lieu demain chez nous. En même temps, on continue à veiller à ce que la recherche et l'ensemble des éléments y afférant puissent être poursuivis en Wallonie pour être sûrs et certains que la connaissance ne nous échappe pas. Si on n'a pas la connaissance, on ne sait pas non plus contrôler ce qui se passe sur le terrain.

Aucune semence OGM n'est disponible pour les horticulteurs ou jardiniers amateurs en Belgique.

Aucun champ OGM n'est semé aujourd'hui en Wallonie.

Ce sont en réalité les semences hybrides qui ne peuvent pas être ressemées dans le cadre du privilège agricole, les semences fermières peuvent être ressemées au choix de l'agriculteur. Les jardiniers amateurs peuvent encore très largement choisir entre des variétés hybrides ou non, en tout cas aujourd'hui.

En décembre de l'année dernière, j'ai octroyé une subvention à l'ASBL Ecowal en vue d'assurer la prospection et la récolte de semences de plantes, de fleurs, de bulbes et d'arbustes sauvages, tant en Belgique que dans les pays limitrophes, ainsi que leur mise en culture. Un des objectifs est évidemment de pouvoir en maintenir une partie.

Au niveau forestier, vous le savez, sa réputation n'est plus à faire, mais c'est toujours important de le rappeler, le Comptoir forestier de Marche-en-Famenne a pour mission de récolter dans les peuplements et vergers à grains wallons toutes les espèces forestières tant majeures que secondaires et de commercialiser ces graines par l'intermédiaire d'un catalogue annuel.

La priorité est mise sur la récolte des espèces forestières d'un grand intérêt économique pour la Wallonie tout en garantissant une grande diversité génétique pour le bien de la biodiversité. Le Comptoir forestier est à l'écoute des différents besoins et attentes du secteur et peut être consulté afin d'orienter ses récoltes tant pour les semences des arbres forestiers qu'arbustives.

Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de visiter le Comptoir forestier mais son travail est franchement extraordinaire. Cela me rassure vraiment sur notre capacité à avoir la maîtrise et la mainmise sur l'ensemble des semences de nos forêts et la qualité de celles-ci, la récolte ne se faisant pas dans n'importe quelles conditions. Il existe toute une série de critères et d'obligations scientifiques pour être certains que la qualité soit au rendez-vous et qu'elle ne cesse d'augmenter dans l'ensemble de la forêt.

En termes de biodiversité, il est utile de noter que le catalogue européen des variétés commercialisables recense près de 35000 variétés d'espèces agricoles et potagères, ce qui témoigne encore aujourd'hui d'une diversité de ressources.

Il n'y a pas eu de débat sur les semences au Conseil européen de l'Agriculture de juin dernier. J'avais indiqué à Edmund Stoffels qu'il s'agissait d'un groupe de travail du conseil. Ce sont des techniciens chargés d'étudier les possibilités de réforme de la législation européenne en matière de commercialisation des semences et plants.

La Commission européenne a annoncé une nouvelle réglementation semencière dans les douze mois à venir. Il y a d'abord un souci de simplification et de diminution des coûts de contrôle pour les entreprises et les autorités publiques mais surtout pour les petites entreprises. La commission a répété sa volonté de mettre en œuvre une législation qui permettra de maintenir les marchés de niche et d'augmenter la diversité variétale des espèces cultivées dans le contexte d'une agriculture durable. L'intention est là, on ne peut que la saluer.

Nous devons évidemment être très vigilants pour vérifier que cette intention se traduit concrètement dans les textes. C'est une question cruciale sur le plan de la propriété, sur le plan économique et sur le plan des ressources pour l'ensemble des agriculteurs, horticulteurs, en ce compris les amateurs.

Croyez bien qu'au niveau wallon, les choses vont dans le bon sens mais il reste le niveau fédéral qui doit apporter sa contribution. En effet, un Comité national des ressources phytogénétiques a été mis en place début 2011. Il réunit les administrations régionales et fédérales ainsi que les institutions publiques détentrices et gestionnaires de collections. La tâche principale de ce groupe est la coordination des politiques de conservation des ressources phytogénétiques.

À l'échelon international, nous participons, au niveau belge, à différents programmes coopératifs pour les ressources phytogénétiques qui garantissent la conservation à long terme et favorisent l'augmentation et l'utilisation de ces ressources en Europe.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je tiens à être rassurant sur les moyens mis en œuvre et sur l'intention affichée par la Commission européenne. Il faudra aussi être particulièrement vigilant concernant le suivi sur le plan législatif européen. D'autre part, nous devrons continuer à investir dans tout ce qui ne dépend que de nous, comme le «Comptoir graines». Je pense également aux différentes subventions accordées pour récolter et avoir à notre disposition un *maximum* de ressources et de semences pour éviter ce que d'aucuns craignent, à juste titre, à savoir en arriver petit à petit à la raréfaction, ce qu'on a constaté sur le marché depuis plusieurs années maintenant.

C'est la raison pour laquelle on met tout en œuvre, au niveau des ressources et des semences pour que les agriculteurs ne soient pas pieds et poings liés, une fois de plus, oserais-je dire, à

quelques grands groupes internationaux pour leurs ressources et leurs cultures. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MONTANTS RÉCLAMÉS PAR LA RÉGION WALLONNE AUX SOCIÉTÉS DE PÊCHE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les montants réclamés par la Région wallonne aux sociétés de pêche ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, quelques mots pour vous interroger sur les conditions selon lesquelles la Région wallonne met à disposition les berges utilisées dans le cadre des activités des sociétés de pêche.

J'aimerais savoir s'il y a une redevance, une location prévue pour ces différents endroits et si ces tarifs sont applicables partout selon les mêmes conditions ou s'il existe des spécificités ? J'aimerais aussi connaître la longueur totale des berges qui sont ainsi mises à disposition aux dites sociétés.

Par ailleurs, comme j'ai eu l'occasion de le faire dans ma commune, y a-t-il une réflexion quant à une éventuelle mise à disposition à des conditions un peu différentes de celles d'aujourd'hui de ces berges aux sociétés de pêche dont le rôle sur le plan écologique n'est plus, à mon sens, à démontrer ? On sait que ces sociétés sont particulièrement actives pour la biodiversité de nos cours d'eau, aussi il est peut-être bon de trouver des solutions pour les encourager à continuer leur tâche au quotidien. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente et à Monsieur Dodrimont qui est un peu « le Monsieur Pêche » de cette commission, comme d'autres qui sont intervenus sur ce dossier, qui représente un enjeu important pour toute la Wallonie. On n'en parle pas suffisamment. On aura l'occasion d'en reparler dans quelques temps puisqu'un décret va arriver ici en commission incessamment sous peu, suite aux modifications et ajustements à apporter en fonction de l'avis du Conseil d'État

On y travaille, et c'est maintenant une question de semaines puisque la première lecture a été validée par le gouvernement. J'ai ainsi eu l'occasion, en tout cas sur les grandes lignes, d'en fixer les objectifs.

En ce qui concerne votre question plus précisément, mais on pourra y revenir à ce moment-là, c'est une préfiguration de la discussion que l'on aura sur la pêche mais qui sera beaucoup plus vaste.

Actuellement, on applique la loi du 1er juillet 1954 sur la pêche fluviale. Il y a deux cas de figure qui interviennent concernant votre question :

- pour les cours d'eau navigables et flottables, le droit de pêche appartient à la Wallonie. Toute personne munie ou dispensée du permis de pêche peut y pêcher au moyen d'une ou deux lignes à main. À cette fin, le pêcheur peut faire usage de la rive sur une largeur de 1,5 mètre *maximum* à partir du bord que baigne le cours d'eau dans le niveau le plus élevé qu'il atteint sans déborder ;
- pour les cours d'eau non navigables, le droit de pêche appartient à la Wallonie lorsque celle-ci est propriétaire du terrain riverain, de son côté jusqu'au milieu du cours d'eau.

En outre, il est aussi important de rappeler que, d'une manière générale, la pêche est interdite, sauf dérogation, en tout temps dans les parties des cours d'eau non navigables ni flottables qui traversent les bois soumis au régime forestier. C'est dans ce contexte bien précis et hors régime forestier, que des locations du droit de pêche sont concédées.

La Wallonie met actuellement en location auprès des sociétés de pêche un peu plus de 21 kilomètres de rive simple, d'après mon estimation.

Ces locations sont officialisées par la conclusion d'un bail de pêche standard, qui est enregistré auprès du Bureau des recettes domaniales et amendes pénales du Service public fédéral des finances de l'arrondissement concerné. Ce bail détermine les droits et devoirs de chacune des parties, notamment en matière de pratique de la pêche, de déversements

et d'accessibilité aux zones de pêches. La location se fait de gré à gré.

Il n'existe pas, en tant que telle, de redevance forfaitaire sur l'ensemble du territoire wallon mais, d'après mon administration, les tarifs restent particulièrement modestes. Un droit de pêche est loué en moyenne à 0,28 euro par mètre de rive simple.

Pour assurer une certaine cohérence, la Wallonie s'aligne en général sur les tarifs en vigueur sur un même tronçon où le parcours de pêche est déjà bien établi.

Actuellement, il n'y a pas de projet de remettre gratuitement ce droit de pêche à disposition des sociétés mais on peut avoir une discussion durant le décret sur la pêche. Sachant, comme vous l'avez dit, à juste titre, que les sociétés de pêche jouent un rôle grandissant puisque la réforme sur la pêche va leur donner des rôles d'émission plus importante à l'avenir. C'est l'occasion, peut-être, d'ajuster, si besoin, les différents éléments.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre et je me réjouis de pouvoir revenir sur ce sujet dans peu de temps, lorsque nous aborderons la proposition de décret.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES 20 ANS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les 20 ans des programmes de développement rural »

La parole est à M. Senesal pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le programme communal de développement rural (PCDR) a fêté récemment ses 20 ans. Deux décennies durant lesquelles ce programme a permis à un nombre incroyable de villages wallons de redynamiser le tissu socio-économique des entités rurales.

Pouvez-vous établir un bilan de ces 20 années d'existence du PCDR ? En outre, quelles sont les conclusions que vous en retirez ? Où en est l'évaluation du décret de 1991 ? Les subsides du PCDR, en général 80%, seront-ils maintenus en l'état ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Un grand merci à M. Senesal.

Les PCDR ont connu un succès et connaissent d'ailleurs un succès considérable. Ce n'est pas à vous que je dois le démontrer puisque vous n'avez pas pu résister, non plus, à vous lancer dans des projets importants dans votre commune.

Si l'on fait un bilan chiffré au niveau de la Région, sachant que le décret date du 6 juin 1991, 740 projets, en 20 ans, ont vu le jour ou sont en voie de finalisation. Cela correspond environ à une enveloppe de 204 millions d'euros investis par le seul développement rural, uniquement dans les PCDR.

Parmi les 740 projets réalisés, relevons notamment :

- 207 maisons de villages ;
- 24 ateliers ruraux ;
- 278 espaces publics (les places, notamment) ;
- 37 projets de logements ;
- 28 projets de voies lentes ;
- 41 aménagements d'espaces verts ;
- 24 maisons rurales et multiservices ;
- 36 projets de restauration du (petit) patrimoine.

Il y a encore d'autres choses, mais je suis allé à l'essentiel.

Aujourd'hui, 135 communes mènent une opération de développement rural ! Ces quelques chiffres parlent d'eux-mêmes... C'est une politique essentielle pour l'amélioration du cadre de vie de plus de 40% des Wallonnes et des Wallons.

Tout d'abord, rendons hommage à Edgard Hismans, qui est à l'origine de ce décret. Celui-ci a eu pour objectif, dans un premier temps, de se donner un nouvel avenir après une digestion parfois difficile, mais globalement positive, de la fusion des communes (15 ans après cette dernière). Il est important d'avoir un cadre pour développer l'ensemble de ces politiques-là, en milieu rural, avec un accent qui a été mis sur l'embellissement au sens large, au départ du cadre de vie dans les différents villages mais qui s'est vite développé dans d'autres

domaines. Dans les chiffres que je vous ai livrés, on retrouve, au-delà de ceux-ci et des projets, des tonalités qui ont été données, au fil du temps.

Je pense notamment, au-delà du cadre de vie et de l'aspect associatif, à une véritable plus-value sur le plan économique. Il y a aussi la volonté de réaliser toute une série de projets avec des indépendants, des PME, D'avoir des maisons multiservices, c'est aussi une possibilité, pour les communes, de développer encore des activités de ce type-là et de donner corps à des activités durant la journée, pas uniquement en soirée. Les maisons de village, c'est très bien, mais elles vivaient le *week-end* surtout le vendredi soir et le samedi soir. Ces maisons de village ont la possibilité, grâce à un accord que j'ai passé avec la Communauté française, d'accéder à d'autres services, telles les crèches, tels les réfectoires pour des écoles, *et cætera.* On a donné une dimension également quotidienne. Je crois que c'est important de faire vivre les villages toute la journée et pas uniquement le *week-end* et en soirée.

Il y a également tous les aspects qui sont liés au développement durable. Je pense au projet plan Bois-Énergie qui a été le premier à sortir grâce au PCDR. Je pense à Tenneville, à Tellin, Wellin ou Libin. Si je ne me trompe pas parmi ces trois communes. Libin, c'est sûr en tout cas. On a aussi travaillé avec d'autres. N'oublions pas tout l'espace et toute la partie « Agendas 21 ». C'est autant de tonalité différente.

Comment y sommes-nous parvenus ? Au-delà du cadre légal des arrêtés qui ont été pris — et je rends hommage à l'ensemble de mes prédécesseurs qui ont réalisé un travail remarquable —, des budgets ont été renforcés. Le budget est passé, je vous le rappelle, de 12 millions à 18 millions d'euros. Ce n'est tout de même pas rien. Ce qui permet à chacun de pouvoir rentrer des projets et ce qui nous a permis de vider « un tout petit peu » l'arriéré qui existait. Quand je dis « un tout petit peu », c'est un euphémisme.

Pour moi, le grand défi est de pouvoir mettre l'accent sur l'emploi, sur le développement des activités économiques dans nos villages, de faire en sorte que des jeunes puissent y investir, puissent y travailler. Le défi est de pouvoir faire preuve de créativité. En la matière, les pouvoirs publics peuvent, de par leur financement et surtout de par leur soutien dans l'accompagnement de projets, faire en sorte que l'on puisse davantage avoir des activités tout au long de la journée. La dimension environnementale est importante. Je pense singulièrement aux « Agendas 21 » qui sont inclus maintenant dans les PCDR, qui apportent cette dimension importante et complémentaire.

Quel est l'objectif ? Faire en sorte que les villageois puissent avoir, au-delà des lieux de rencontres, en soirée, dans le monde associatif, toute une série d'endroits où ils peuvent se rencontrer, avoir et mener des projets ensemble durant la semaine et pas uniquement pendant une partie de celle-ci. Voilà un des objectifs que nous poursuivons au travers des PCDR. C'est assez restrictif par rapport à tout l'enjeu de la ruralité mais c'est un levier, finalement, que nous avons parmi d'autres pour développer l'ensemble de nos villages.

Je terminerai en me réjouissant de l'excellente collaboration avec l'ensemble des acteurs. Je pense à la FRW, et à nos amis germanophones.

Ce sont des acteurs importants, qui sont de qualité, qui permettent aussi aux communes, dont des toutes petites, d'avoir les compétences juridiques, techniques et autres pour pouvoir accompagner leurs projets. C'est un magnifique projet de démocratie locale. Un des premiers peut-être en Wallonie où les habitants peuvent construire leur avenir ensemble, déterminer et fixer des objectifs, des priorités. C'est cela le plus important, c'est cela le cœur même des PCDR. Je dis cela aussi en ayant une dimension qui dépasse les clivages politiques traditionnels, au-delà des partis quels qu'ils soient. Je crois que chacun peut se retrouver dans ces PCDR aujourd'hui et demain. Il faudra garder absolument cette partie de dépassement particratique à l'intérieur de ces PCDR parce qu'ils sont gages de continuité, de vie de l'ensemble des acteurs au niveau local et de respect démocratique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse à la fois complète et engageante pour l'avenir de par le bilan impressionnant que vous avez établi et qui traduit la vivacité et le dynamisme de la ruralité. On a craint, et vous le rappeliez à juste titre, après la fusion des communes, cet exode de la ruralité vers l'urbanité. Ce programme a permis justement d'éviter cet écueil. Votre précieuse collaboration et votre nécessaire implication ont justement, avec les moyens qui ont été dégagés, pu *booster* le programme qui avait été établi.

Vous l'avez dit, c'est une politique qui est merveilleuse pour la population de par la participation citoyenne que vous avez soulignée. Si je peux apporter un modeste témoignage : depuis que la commune que j'ai la chance de diriger est entrée en mouvement PCDR, on a fait la connaissance avec d'autres citoyens qui ne participaient pas nécessairement aux réunions politiques, ni publiques, mais qui voulaient s'investir

dans un projet en inventivité et en créativité pour leur commune, pour leur quartier. J'ai vraiment découvert une richesse et des personnes qui voulaient s'impliquer et qui cassaient les valeurs refuges que l'on voulait nous faire passer.

Ce lien social que vous soulignez, dans un cadre chaleureux, avec des acteurs de terrains exceptionnels, est indispensable. Vous citiez, et je me plais aussi de le souligner, la FRW. C'est avec elle que nous travaillons. Elle s'implique d'une manière totale et constante dans le projet avec d'autres acteurs. C'était l'occasion, avec ces 20 ans, de souligner le bienfait de cette politique.

Puis-je me permettre, tant que vous êtes ministre, M. le Ministre, de vous dire que le travail que vous avez réalisé, en la matière — comme dans d'autres — est efficace. Je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE MME SAENEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DOMAINE DE MARIEMONT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saenen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le domaine de Mariemont ».

La parole est à Mme Saenen pour poser sa question.

Mme Saenen (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en janvier 2009, un accord de coopération était signé entre la Région wallonne et la Communauté française, en vue de la cogestion du domaine de Mariemont.

Pour rappel, ce domaine, légué par la famille Warocqué à l'État belge, appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le musée, qui abrite d'ailleurs d'impressionnantes et riches collections, est sous la tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À noter également la richesse du parc, qui abrite un centre régional d'initiation à l'environnement et dans lequel on retrouve notamment des espèces rares de feuillus et résineux. Ce parc est fréquenté par de nombreux visiteurs, souvent habitants plus ou moins proches, et est un lieu intéressant de détente, d'apprentissage et de tourisme de proximité.

La gestion du parc a été confiée à la Région wallonne. Jusqu'à la signature de l'accord de 2009, la gestion du parc se faisait sans qu'un véritable accord ne précise qui s'occupait de quoi et les choses allaient « vaille que vaille » pour reprendre les termes de la ministre de la Culture, à l'époque.

L'accord de coopération stipule que Région et Fédération « s'accordent à établir un plan stratégique général pour le positionnement et le développement à moyen et long terme du domaine ». Il scelle également l'instauration d'un « comité de gestion du domaine de Mariemont, distinct de la commission administrative et qui réunit les acteurs directement impliqués dans la gestion pratique du domaine ».

Certains travaux d'aménagement ont commencé dans le parc et les ruines, notamment la dévégétalisation de l'aile abritant les anciennes écuries, est maintenant terminée. Ceci doit permettre d'évaluer l'état des ruines, d'étudier leur architecture et histoire, et d'envisager leur possible réaffectation.

Monsieur le Ministre, avez-vous plus de détails sur le plan de développement stratégique du domaine ainsi que sur le travail qui a déjà été réalisé par le comité de gestion ? Quelle sera la suite de la première phase de dévégétalisation ? Avez-vous déjà des pistes de réaffectation ou d'aménagement de ce site remarquable ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous avons passé un accord avec ma collègue de la culture en janvier 2009 relatif au développement et à la cogestion du domaine de Mariemont. Il a été décidé de désigner une seule équipe d'auteurs de projet pour mener à bien d'une part, un schéma directeur et d'autre part, les études et le suivi de l'exécution de la revitalisation et de la rénovation du domaine.

Un marché conjoint, Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie, a été lancé via un avis de marché publié en mars dernier. Le marché relatif à la mission de cette équipe comporte trois lots. Le premier est la réalisation d'un schéma directeur qui abordera, de manière globale, les questions paysagères et fonctionnelles et qui proposera un phasage technique et financier.

Ce lot 1 est commun au Ministère de la Communauté française et au Service public de Wallonie.

Lot 2 et Lot 3 : la mission complète d'étude et de suivi des travaux porte sur la revalorisation et la rénovation du domaine de Mariemont, en tenant

compte des diverses options développées au terme de l'approbation du lot n°1. Le lot 2, pour compte du Ministère de la Communauté française. Le lot 3, pour compte du Service public de Wallonie.

Les lots 2 et 3 sont conditionnels et subordonnés à l'obtention du certificat de patrimoine.

Le but de cette co-désignation réside dans l'intérêt de garantir la cohérence des futurs projets d'aménagement du domaine.

Chaque pouvoir adjudicateur gardera après cette phase la conduite de la partie du projet dont elle a la charge.

Le budget estimé de la rénovation est de l'ordre de 23 millions d'euros, TVA comprise, pour les travaux à charge de la Communauté française et 5 millions d'euros TVA comprise pour les travaux à charge de la Wallonie ; les honoraires ne sont pas compris dans cette enveloppe.

Le dépôt des dossiers de candidatures a été fixé au 30 mai 2011. La sélection des candidats est actuellement en cours par le Comité de gestion. Les candidats retenus seront invités à fournir un travail de pré-esquisse rémunéré. La désignation de l'auteur de projet devrait intervenir d'ici la fin de l'année — je le souhaite, en tout cas — et le schéma directeur devrait être disponible dans un délai de 18 mois *maximum* à dater de la notification du marché.

Quant à la Commission administrative, elle a notamment mené la coordination avec l'administration comunale de Morlanwelz pour les marchés qui seront réalisés dans le cadre du projet FEDER 2007-2013 d'aménagement de l'espace public autour du domaine, projet que j'ai eu le bonheur de porter dans le cadre de ma charge de Ministre du Tourisme lors de la précédente législature.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Saenen.

Mme Saenen (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre. J'entends bien qu'en effet, cela avance, et je comprends que cela prenne du temps parce que les montants sont très importants.

Je ne manquerai pas de revenir, dans les mois qui viennent, pour voir comment le projet avance.

QUESTION ORALE DE MME FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA COMMÉMORATION DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE À TRAVERS LE PATRIMOINE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la commémoration de la Première Guerre Mondiale à travers le patrimoine ».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vous voyez, les jours passent, les années défilent et cela va parfois très vite. Dans quelques années, très proches, nous allons commémorer le début de la Première Guerre Mondiale, ce fameux premier conflit qui a été tragique pour la population de notre pays et de l'Europe.

Vous savez aussi que le parlement a répondu à toute une série de devoirs qui sont les nôtres, notamment au travers du Comité « Mémoire et Démocratie », qui travaille à non seulement éviter que certains événements tragiques ne tombent dans l'oubli, mais surtout à éviter qu'ils ne se reproduisent.

Ce travail de mémoire est, à nos yeux, très important. Il peut aussi s'effectuer à travers le patrimoine, puisque bon nombre de monuments, à travers notre région, ont été érigés en souvenir de ces moments difficiles.

Je souhaiterais donc attirer votre attention sur deux moments qui pourraient être bien utilisés à ces fins de consolidation, notamment dans le cadre des Journées du patrimoine et, ensuite, peut-être par rapport à l'appel à projets qui pourrait concerner la valorisation de ce patrimoine mémoriel.

Lors des Journées du patrimoine, il serait intéressant de mettre en valeur, de manière plus spécifique, les monuments qui jalonnent justement notre région par rapport à ces moments. Dans le cadre de la réforme, que nous avons vécue ensemble, concernant la législation qui régit le petit patrimoine populaire wallon, je me souviens que nous avions été un peu attristés parce que toute une série de budgets n'avaient pas été utilisés. Ce serait peut-être le moment d'essayer de relancer, au niveau des communes notamment, puisque ce sont elles qui sont les principaux interlocuteurs, la mise en valeur de ces monuments. C'est là qu'une série d'associations, qu'elles soient patriotiques ou

historiques, ont à cœur de garder en mémoire, et surtout de manière correcte, ce patrimoine.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, qu'on puisse dresser un bilan des opérations d'appel que vous avez eues par rapport à ce petit patrimoine. Serait-il envisageable de mener une communication spécifique autour d'appels à projets un peu plus spécifiques tels que ceux qui pourraient préserver notre patrimoine architectural, monumental ? Ce sont des mots exagérés par rapport à ce qui existe mais dans chacun de nos villages, il y a certainement l'une ou l'autre chose à mettre en valeur et à garder.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le patrimoine commémoratif des deux guerres mondiales est valorisé depuis maintenant un certain nombre d'années, par le biais des opérations dites de Petit patrimoine populaire de Wallonie. L'année dernière, j'ai voulu dynamiser cette politique et renforcer les efforts réalisés en lançant un appel à projets spécifique intitulé « Mémoire vive » et en relevant le plafond d'intervention à 15 000 euros au lieu des 7 500 euros précédents.

Cet appel à projets a permis de créer une dynamique assez mobilisatrice et cohérente sur l'ensemble du territoire wallon. En effet, ces lieux de mémoire — monuments aux morts, sépultures civiles et militaires — constituent des témoins inestimables de notre passé et de notre mémoire collective que nous devons préserver, qui doivent aussi servir de lieu de pédagogie et de recul.

Ils symbolisent, d'une part, l'histoire de notre pays, de notre liberté, ceux qui ont consacré leur temps, leur vie, à la défense de celle-ci.

Présents dans chaque commune, ces différents monuments font partie intégrante de notre vie quotidienne. On doit évidemment pouvoir les valoriser.

L'initiative a connu un beau succès, puisque 41 projets ont été retenus jusqu'à présent. Cela correspond à une enveloppe d'environ 540 000 euros, sur 145 projets déposés. Un comité s'est réuni aussi pour analyser l'ensemble des demandes.

Je voudrais ajouter à cela 17 projets pour lesquels des informations complémentaires sont sollicitées, et qui vont passer devant la commission d'ici la rentrée. Bref, ces projets ne sont pas abandonnés, ils vont peut-être être réorientés vers des crédits classiques.

Je ne vais pas prendre chaque point des différents endroits de commémoration en 2014. Ce moment sera important pour toute la Wallonie mais aussi pour la Belgique, pour toute l'Europe et même au-delà. Il faut s'y préparer. C'est un peu le cœur de votre question.

J'ai toujours essayé de travailler avec les demandes et les propositions faites par des parlementaires. Votre suggestion est parfaitement légitime et doit pouvoir connaître un suivi, qui est de dire : « *Comment se préparer, comment utiliser les moyens qui sont à notre disposition pour orienter l'ensemble des budgets et des crédits spécifiquement par rapport à la valorisation du petit patrimoine lié au conflit de 14-18, pour le mettre en valeur aussi dans un aspect pédagogique ?* ». Je rappelle que dans les appels à projets que nous avons lancés, cette dimension intervenait. Restaurer un monument, c'est important, mais si on n'apporte pas de dimension humaine et une dimension pédagogique, cela n'a qu'un intérêt relatif de restaurer des pierres. C'est cette dimension-là que j'ai modestement essayé d'apporter au patrimoine. C'est important de pouvoir aussi amener des dimensions humaines à l'intérieur de ces différents monuments, et du patrimoine en général. C'est d'ailleurs pour cela que les Journées du patrimoine, cette année, auront pour titre « des pierres et des lettres ».

Je m'égare un peu. On peut très bien, effectivement, dans un cadre purement budgétaire et par rapport à des choix qui seront posés, se préparer dès maintenant pour faire une proposition sur cet enjeu-là. Dès maintenant, on va lancer toute une série d'appels à projets. Cela doit se faire en coordination avec les autres acteurs au niveau wallon pour ne pas que chacun y aille de sa petite idée et de son petit projet. Il faut avoir une vision plus cohérente de l'ensemble de cet enjeu de manifestation qui sera importante dans un contexte particulier au niveau européen. On va dire cela comme cela pour ne pas se lancer dans d'autres considérations.

On va demander concrètement à l'administration de faire une série de propositions en la matière suite à votre suggestion.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je vous remercie. Je crois que chacun d'entre nous est très attentif aux travaux du Comité « Mémoire et Démocratie ». J'en veux pour preuve le nombre extraordinaire de retours que nous avons eus par rapport aux demandes qu'on avait adressées aux communes. Nous sommes tellement submergés que nous allons

vraisemblablement devoir engager un historien et essayer de se faire aider.

Vous l'avez dit, restaurer sans valoriser, cela a un sens, mais il faut allier la restauration avec la valorisation, qu'elle soit pédagogique mais surtout démocratique dans les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui, et qui seront certainement ceux de demain.

J'avais une autre idée !

(Rires)

C'est vrai, « des pierres et des livres », c'est magnifique, mais « des pierres et la mémoire », c'est bien aussi. Il y aura certainement plein de suggestions que j'enverrai.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SEMAINE « JEUNESSE ET PATRIMOINE » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la semaine « Jeunesse et Patrimoine » ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous le savez, le patrimoine est une matière que j'affectionne tout particulièrement.

Il y a deux mois maintenant, se tenait la deuxième semaine « Jeunesse et Patrimoine en Wallonie ». C'est une initiative que je trouve tout à fait excellente, parce qu'elle permet cette sensibilisation et cette mobilisation de notre jeunesse vis-à-vis du patrimoine. Quand on lit le patrimoine en filigrane, on lit aussi l'histoire. Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre. Donc, le patrimoine y participe de manière tout à fait significative.

C'est le Secrétariat des Journées du Patrimoine qui était chargé de l'organisation de cette semaine ; Secrétariat qui, justement, a à cœur de sensibiliser au patrimoine et de faire en sorte que nos jeunes y soient attentifs et vigilants. Cette année, ce sont les métiers du patrimoine qui ont particulièrement été mis à l'honneur.

Monsieur le Ministre, nous en sommes à la deuxième édition. Quel bilan tirez-vous de cette édition ? Les objectifs fixés ont-ils été rencontrés ? La réalisation d'une prochaine édition est-elle déjà en chantier ? Peut-elle être envisagée ? Peut-elle être pérennisée ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La valorisation, l'entretien mais aussi la restauration du patrimoine n'ont de sens — je le disais à l'instant à Mme Fassiaux-Looten — que s'ils s'accompagnent d'un projet sur le plan pédagogique, sur le plan éducatif, sur le plan culturel aussi ou sur le plan de l'attraction touristique. Voilà des enjeux qui peuvent d'ailleurs se croiser, se compléter parfaitement dans différents projets de patrimoine.

La deuxième édition de la semaine « Jeunesse et Patrimoine » constitue sûrement l'un des exemples à suivre, puisqu'elle a repris le thème des Journées du patrimoine 2010. C'est la première fois que j'avais eu ce choix, ce privilège, de pouvoir choisir le sujet mis en exergue, c'est-à-dire « Les métiers du Patrimoine ». De même d'ailleurs, que, en 2012, la semaine Jeunesse et Patrimoine reprendra le thème de cette année, à savoir « Des pierres et des lettres », comme je l'ai indiqué, il y a quelques instants.

Cette année, les hommes et les femmes qui travaillent à la sauvegarde, à la restauration et à la conservation des monuments, ont été mis en avant tout au long de cette semaine : artisans, historiens, archéologues, architectes. Bref, toutes celles et tous ceux qui ont fait le patrimoine tout au long de l'année.

Des activités à la fois pédagogiques mais aussi ludiques étaient prévues. L'un n'empêche pas l'autre, certainement pas. Cette deuxième édition fut un grand succès, puisqu'elle a été suivie par 4336 élèves — 215 classes, 113 écoles — contre 2800 élèves l'année dernière. J'ajouterai que, pour la première fois, trois classes provenaient de l'enseignement spécialisé.

Le dépouillement des formulaires d'évaluation envoyés aux enseignants a montré une très nette satisfaction par rapport à l'activité, à hauteur de 96 %, tandis que 93 % des sondés annonçaient vouloir participer à nouveau à cette semaine « Jeunesse et Patrimoine ».

Un concours littéraire a permis à trois classes de l'enseignement primaire de remporter les invitations pour la soirée inaugurale des Journées du patrimoine qui aura lieu le 9 septembre à Waterloo, et qui prendra la forme d'une représentation des *Misérables* de Victor Hugo.

C'est l'occasion de vous préciser que tout ce *week-end* des Journées du patrimoine sera centré sur la littérature, vous l'aurez bien compris, pour démontrer qu'il existe un lien fort entre patrimoine et culture, entre patrimoine matériel mais aussi patrimoine immatériel. Il sera rythmé également par une série de représentations théâtrales en divers endroits remarquables comme la Citadelle de Namur, le Château du Pont d'Oye à Habay, l'Abbaye de Stavelot, *et cætera.*

Je tiens à souligner la participation aussi des écrivains francophones puisque, en guise de préambule à cette nouvelle édition, j'ai voulu que nos écrivains puissent évoquer le patrimoine au travers d'un recueil de nouvelles et de poèmes. Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de lire cet ouvrage, intitulé « Suivez mon regard ». Je demande à mes excellents collaborateurs de prévoir un exemplaire pour chaque parlementaire pour la dernière session parce que je trouve que c'est vraiment un très bon recueil. Cet ouvrage a permis à notre patrimoine de prendre vie et de dialoguer avec le lecteur.

C'est aussi une façon de s'adresser à la jeunesse, de parcourir finalement notre patrimoine de façon différente. L'ouvrage a été réalisé sous la direction de l'excellent Armel Job et de l'excellent Christian Libens, proposant quarante fictions, poèmes et évocations littéraires qui se promènent en toute liberté à travers notre belle Wallonie et au travers d'une partie des richesses patrimoniales.

Vous l'aurez bien compris, c'est un thème qui sera particulièrement important pour la semaine Jeunesse et Patrimoine puisque cela ouvre les possibilités de découverte du patrimoine en utilisant des sentiers sans doute différents pour découvrir et faire découvrir aux jeunes notre patrimoine, pour qu'ils puissent aussi, au-delà de tomber amoureux des pierres, tomber amoureux des lettres et avoir envie d'écrire ou de lire toute une série d'œuvres littéraires qui évoquent notre patrimoine. C'est un couloir intéressant qui permet aussi la créativité, qui permet de parcourir les siècles de notre histoire mais de façon fort différente, un peu plus originale, et qui fait appel à la créativité de chacun. Je remercie vraiment la collaboration de toutes celles et de tous ceux qui se sont engagés dans cette voie qui n'était pas facile.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je me réjouis de votre réponse évidemment et du succès rencontré, même si vous ne l'avez pas dit de manière explicite, mais cela augure en tout cas qu'il y aura des suites à cette semaine de sensibilisation pour 2012 et pour les années suivantes également.

De vous à moi, je vous savais très loquace et très investi dans les matières agricoles et les travaux publics, et je me réjouis que maintenant vous mettiez beaucoup d'enthousiasme pour le patrimoine.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES VILLAGES FLEURIS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les villages fleuris ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaiterais revenir devant vous, Monsieur le Ministre, concernant cette opération « Villages fleuris » puisque j'ai eu l'occasion d'interroger à plusieurs reprises votre collègue, le Ministre du Tourisme, sur la mise en œuvre de ce projet de « Villages fleuris ».

En novembre dernier, il me répondait notamment que le Commissariat général au tourisme menait une réflexion quant à l'organisation pratique de la mise en place d'une structure susceptible de porter ce projet. Un comité de suivi devait être, par ailleurs, constitué dans le courant du premier semestre 2011.

En mars dernier, le Ministre du Tourisme me précisait que vous deviez être associé ou votre département ou vos représentants à ce comité de suivi.

Enfin, une réunion devait être programmée à court terme afin de définir les missions de chacun puisque semble-t-il, cela tirait un peu.

Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, si ce dossier a pu progresser, si entre vous-

même et votre département d'une part, et entre votre collègue M. le Ministre en charge du tourisme, d'autre part, les rôles et les charges ont pu être identifiés et répartis ? Est-ce que chacun des acteurs sait dorénavant ce qu'il va porter dans ce dossier ? Est-ce que les propositions sont aujourd'hui sur la table ? Y a-t-il des budgets spécifiques ? J'augure la préfiguration qui nous est annoncée.

Bref, où en est-on dans ce dossier qui était attendu et même largement annoncé et puis que l'on voit très peu progresser ?

À voir votre sourire, ce n'est pas encore fait.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On se connaît, c'est cela le problème.

C'est vrai que l'idée développée par Paul Furlan et moi-même, de dire qu'il existe déjà des villages fleuris aujourd'hui, et heureusement d'ailleurs — ils font partie des atouts que nous avons pour rendre la vie plus belle et pour attirer parfois aussi des touristes qui découvrent nos villages —, était de renforcer cette politique de fleurissement de nos villages au travers d'une opération nouvelle, avec des moyens budgétaires complémentaires. L'idée était de l'ordre d'environ un million d'euros en plus par an — je parle de la discussion que nous avions eue préalablement, pour investir spécifiquement dans quelques villages. L'intention était aussi de concentrer les moyens sur quelques communes pour éviter la dispersion des moyens et avoir une continuité dans ces villages, que cela se fasse sur plusieurs années avec des investissements sur plusieurs années, avec un entretien qui soit garanti, avec éventuellement des PTP qui pourraient accompagner l'ensemble de l'opération. Tout cela n'est pas finalisé aujourd'hui. Si c'était finalisé, vous l'auriez entendu, lu, à maintes reprises et sans vouloir plagier un de mes collègues, dans le même temps, je suis passé par la bande d'arrêt d'urgence sur un autre projet qui est important, le plan Maya, avec l'ensemble des communes, que je remercie chaleureusement, soit les 160 communes sur 262 qui participent à cette opération.

Je dis cela parce que dans les discussions que nous avons eues et pour décharger la responsabilité de mon excellent collège Paul Furlan, j'ai voulu mettre l'accent aussi dans ce futur projet de plantations mellifères, *et cætera*, pour avoir une logique et une cohérence. Cela a provoqué quelques retards puisque, inévitablement, cela aura des conséquences sur les modifications, les critères, *et cætera*, lorsque nous lancerons un appel à projets pour que les communes puissent remplir les conditions.

Pour moi, c'est une question de semaines, de mois tout au plus, pour venir avec des budgets complémentaires, un appel à projets et avoir des communes qui seront certes parfaitement fleuries, mais fleuries avec toute une série de fleurs qui sont à destination mellifère pour rentrer dans le cadre du plan que j'ai lancé par ailleurs et que lui, ne pouvait pas attendre. Nous avons donc avancé de l'autre côté.

Voilà ce que je peux vous dire. On finalisera cela à mon avis d'ici la fin de l'année. Toute l'opération pourrait être lancée et les communes pourraient être choisies assez rapidement pour que, dès l'année prochaine, elles puissent y travailler. Je le redis, mais je préférais qu'il n'y ait que quelques communes et que dans celles-ci, on voit vraiment la différence, que ces investissements se tiennent sur une période plus longue, et pas seulement en un *one shot* et qu'ensuite, on ne sache plus très bien ce que c'est devenu, mais par exemple obtenir un financement sur cinq ans, pour qu'il y ait des budgets garantis, un entretien garanti également, et donc que ces communes, de par la qualité de leurs projets, puissent bénéficier de ces moyens complémentaires qui viendront de la Wallonie, à la fois du tourisme mais aussi de certains de mes budgets, notamment tout ce qui est nature et biodiversité puisque vous l'aurez bien compris dans mes propos, c'est dans cet axe-là que l'on doit réaliser des choses. On peut à la fois embellir et améliorer la biodiversité, l'un n'est pas incompatible avec l'autre, que du contraire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Brièvement, Monsieur le Ministre, je suis vraiment très surpris du retard. On sait combien le fleurissement des villages et des villes est un élément important. Il suffit d'aller voir en France combien en termes d'attractivité touristique et économique, tout cela est extrêmement important. Je sais que chaque département doit mettre un peu de budget. Je sais que voir qui fait quoi, cela prend du temps mais ici, cela fait des mois et des mois pour lancer un appel à projets. Je rappelle qu'en novembre dernier, on nous annonçait déjà la réflexion que vous nous annoncez aujourd'hui en d'autres termes. Le dossier n'a donc pas évolué. Je trouve cela extrêmement regrettable d'autant que vous l'annoncez vous-même : un certain nombre de communes seront sélectionnées. Ce sont donc des projets pilotes destinés, le cas échéant, à être élargi à un certain nombre de communes. Je rappelle que l'appel à projets, puis la structuration vont prendre plusieurs mois car on n'organise pas

tout cela en l'espace de quelques jours, de quelques semaines.

Vraiment, je déplore l'abandon provisoire de cette politique et je lance un appel à la coordination entre les ministres pour que le fait d'être bicéphale ne soit pas finalement un élément de nature à freiner, voire à paralyser cette politique.

Mme la Présidente. – On m'informe que la présentation de l'ajustement a été finalisée dans la Commission du budget. Nous pouvons, comme convenu, entamer ici l'examen de ces projets de décret.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DES BUDGETS DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 5-IIIa (2010-2011) N°1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 5-IVbcd (2010-2011) N°1 et 2, annexes 8 et 9*partim*)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement des budgets des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 ainsi que l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – M. Senesael est désigné, à l'unanimité des membres présents, en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente, merci à chacune et chacun des membres de la commission.

Dans le cadre de l'ajustement du budget 2011 de la Wallonie, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les propositions afférentes à l'ensemble des départements qui relèvent directement de mes compétences en matière de travaux publics, d'agriculture, de ruralité, de nature, de forêt et de patrimoine.

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte international, national mais aussi régional est quelque peu particulier dans lequel nous devons nous inscrire en tant que Gouvernement wallon responsable pour assurer le pilotage budgétaire des finances de notre belle Wallonie.

C'est pourquoi des mesures d'économie ont été envisagées dès la constitution du gouvernement et sont confirmées. Elles se traduisent principalement par la non indexation des dépenses primaires en ce compris les crédits cabinets et les dotations aux OIP. C'est un point majeur et récurrent, et structurant, sur le plan budgétaire.

Ce faisant, le gouvernement se donne aussi des moyens d'atteindre son objectif de rétablissement, au terme de la législature, de l'équilibre parfait des finances de la Wallonie.

Dans ce contexte particulier, tout en respectant la discipline budgétaire, j'ai cependant tenu, à la faveur du présent ajustement, à dégager des moyens complémentaires pour des politiques prioritaires à mes yeux. Des moyens additionnels d'une part pour les routes, avec une attention particulière pour la sécurité des motards et des investissements en faveur du réseau non structurant, j'y reviendrai.

Des moyens additionnels aussi pour les mesures agri-environnementales et pour les halls-relais agricoles.

Des moyens additionnels aussi pour la formation agricole et pour le patrimoine.

Souvenez-vous, le budget initialement dévolu à mes compétences pour l'exercice 2011 s'élevait à 650,857 millions d'euros en moyens d'action, et 650,995 millions d'euros en moyens de paiement dont 86,96 millions d'euros de crédits variables. Depuis lors, au cours du premier semestre de cette année, différents transferts ont été opérés, notamment au départ de la provision constituée pour l'éco-financement européen, de sorte que les crédits afférents à mes compétences s'élevaient, avant même que le Gouvernement wallon ne procède à l'ajustement du budget 2011, à 665,475 millions d'euros en moyens d'action, et 677,467 millions d'euros en moyens de paiement, telle était la base au départ du premier feuilleton d'ajustement.

Dans le cadre de celui-ci, les travaux du gouvernement ont porté sur l'actualisation des recettes régionales. À cet égard, comme la Cour des comptes le souligne en page 15 de son rapport, notons une diminution des recettes affectées au Fonds du péage et des avaries qui passe de 82,76 millions d'euros à 64,20 millions d'euros.

Deux phénomènes, deux éléments expliquent cette diminution de 18 millions d'euros.

D'une part, le SPF Finances a corrigé sa prévision de recettes liées à l'eurovignette en ramenant celles-ci de 61,826 millions d'euros à l'initial, à 46,52 millions d'euros.

D'autre part, le produit de la redevance de voiries et gaz qui se trouve également imputée sur le fonds du péage et des avaries est ramené de 12,25 millions d'euros et 9,5 millions d'euros. Cette réduction découle de l'application du décret du 22 décembre 2010 qui modifie l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz. Pour rappel, cette mission de recettes a pour effet de réduire à concurrence les crédits variables correspondants. Ceux-ci s'élèvent désormais, pour l'ensemble de mes programmes budgétaires, à 68,904 millions d'euros, abstractions faites des crédits variables.

Mes programmes budgétaires s'élèvent donc à présent au terme des opérations d'ajustement à 600,887 millions d'euros en moyens d'action et 606,385 millions en moyens de paiement hors crédits variables d'ajustement. Cela se solde donc, dans le champ de mes compétences par une augmentation de 22,372 millions d'euros en moyens d'action et 15,878 millions en moyens de paiement.

Si l'on tient compte des crédits variables, ils sont juste à hauteur de 68,804 millions d'euros, le budget ajusté s'élève donc au total à 669,791millions d'euros en moyens d'action et 675,280 millions d'euros en moyens de paiement.

Comment se décompose, globalement, cette enveloppe en programme particulier. Je vous propose de la passer en revue rapidement afin de pointer des adaptations les plus relevantes.

Différents glissements internes sont opérés au sein des enveloppes budgétaires initiales afin de concentrer et de mieux rencontrer des besoins à propos des diverses politiques menées, le cas échéant, et de tenir compte de l'avancement des dossiers mais cela c'est logique, l'ajustement tient évidemment à cela.

Concernant les routes. Des prévisions de recettes sur le fonds de péage des avaries étant revues à la baisse suite aux nouveaux chiffres transmis par le SPF Finances, j'ai veillé — comme le relève la Cour des comptes en page 15 de son rapport — à une compensation cette évolution en augmentant l'allocation de base 12.01 du programme 13.02 dédicacé à la SOFICO de 15,313 millions d'euros.

D'autres majorations : 1,339million d'euros en moyens d'action comme en moyens de paiement sur l'AB 34.02 de façon à pouvoir assumer les indemnisations qui incombent à la Wallonie pour l'effet survenu sur le réseau non structurant. C'est dit très pudiquement. Cela veut dire concrètement qu'il y a une augmentation des factures d'automobilistes mécontents, à juste titre, et qui disent : «*C'est de votre faute, au niveau de la Région wallonne et donc, il faut payer les dégâts*». Donc, 3,5 millions d'euros en moyens d'action comme en moyens de paiement sur l'allocation de base 73.01 en vue d'augmenter encore notre capacité d'investissements sur le réseau non structurant. Bonne nouvelle, 3,5 millions d'euros en plus pour le réseau non structurant.

Vous avez remarqué aussi la création d'une nouvelle allocation de base, l'AB 14.16 sur laquelle seront imputées les dépenses liées à la mise en place de dispositifs de sécurité spécifiquement destinés à protéger les motards : 2 millions d'euros sont prévus à cet effet en provenance de l'AB 14.11.

Au total, nonobstant la démission des crédits variables affectés au fonds du péage et des avaries, le programme 13.02 connaît une augmentation globale de ses moyens, et heureusement d'ailleurs, par rapport au budget initial 2011. Il s'élève désormais à un total de 295,633 millions d'euros. Je vous rappelle, par ailleurs, que mettre cela en parallèle avec la cohérence et l'ensemble des investissements sur le réseau structurant qui, eux, augmentent de façon considérable, personne n'en doute une seconde. Il suffit de se «promener» un tout petit peu sur le réseau structurant. Voilà, cela c'était pour moi un premier objectif qui était important en termes de choix politique, c'était de dire : «*D'accord, assurons d'abord*» ; il faut assurer les factures, c'est la moindre des choses au niveau des indemnisations mais surtout :

- réinvestir dans le réseau non structurant ;
- mettre l'accent sur la sécurité routière à nouveau de façon plus relevante encore par rapport aux moyens qui sont dévolus pour des infrastructures qui touchent plus directement les motards dans notre région.

Concernant les voies hydrauliques. L'ajustement des trois programmes aux voies hydrauliques au sein de la division organique 14 tient compte d'un élément assez exceptionnel auquel je veux vous rendre attentif : la perception d'une recette sur le

fonds du trafic et des avaries de 15 millions d'euros en provenance de Fluxis. C'est un litige qui date d'une vingtaine d'années, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Cette recette n'apparaît pas dans les totaux budgétaires du programme 14.11, mais elle est comptabilisée dans le nouveau solde au 1er janvier de l'exercice 2011 du fonds des trafics et des avaries qui connaît donc, de ce fait, une majoration de 14,258 millions d'euros. Cette recette exceptionnelle vient augmenter les moyens effectivement disponibles pour les voies hydrauliques. C'est un point évidemment important puisque cela nous permet d'avoir un moyen complémentaire à la fois pour cela et pour d'autres choses.

Il y a une opération, évidemment, de vases communicants et j'ai souligné la majoration de l'allocation de base 51.16 du programme 14.11. Vous vous souviendrez, dans le budget initial de crédits inscrits sur cette allocation de base afférente à l'intervention régionale dans le coût des travaux confiés au port autonome qu'elle a été fixée à 1748000 euros à la faveur du présent ajustement d'annuités régionales en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du financement alternatif de ces travaux et donc rétablis à hauteur de 2500000 d'euros, soit une augmentation de 752000 euros.

Il y a d'autres variations mais elles sont plus minimes. Cela résulte, essentiellement, d'une actualisation des besoins liés à une évolution de dossier notamment dans les procédures d'indemnisations de tiers, 150000 euros en moyens d'action et 175000 en moyens de paiement.

Voilà ce que je peux vous dire, si ce n'est qu'évidemment, ces moyens qui sont particulièrement importants vont servir, à la fois aux routes et à la fois aux voies hydrauliques de part toute une série d'éléments.

J'en viens maintenant à l'agriculture, ressources naturelles et ruralité.

Les programmes relevant de mes compétences au sein de la division organique 15 connaissent, dans l'ensemble, une augmentation de près de 6 millions d'euros en moyens d'action. Le programme 15.01 dit fonctionnel est majoré de 985000 euros en moyens de paiement afin d'honorer les factures relatives à des projets informatiques.

Le projet 15.02 de coordination des politiques agricole et environnementale couvre essentiellement les dépenses relatives à la politique internationale ainsi que les dépenses communales de la direction générale opérationnelle.

Dans ce programme, une augmentation de 180000 euros intervient sur l'AB 74.04 pour l'achat de véhicules à disposition de la direction des espaces et du département de la nature et des forêts.

Par ailleurs, comme chaque année, les crédits de paiements afférents au programme de transition professionnelle sont ajustés en fonction des montants réellement dus au Forem.

Le programme 15.03 — Recherche, qualité, développement et vulgarisation du centre wallon de recherche agronomique, cher à notre présidente, bénéficiera d'une dotation de fonctionnement majorée de 152000 euros essentiellement pour tenir compte du prochain saut d'index et atteignant la somme de 18394000 euros et d'une dotation pour dépenses d'investissements qui reste fixée à 2050000 euros dorénavant transcrite sur l'allocation de base de classe 6.

A noter également que pour apurer l'encours lié aux abattoirs sur l'allocation de base 63.02, un transfert de 176;000 euros en moyens de paiement a été opéré au départ du programme 15.04.

Je reviens une seconde sur Gembloux, le CRA-W. Je vous rappelle qu'il reste toujours des litiges entre le Fédéral et la région et qui ne sont pas tristes. Je ne veux pas en reparler, mais cela montre combien nous devons être attentifs.

Un programme 15.04 — Aide à l'agriculture, connaît d'autres mouvements aux moyens de paiement. Uniquement 980000 euros sont transférés depuis l'AB 12.04 vers le programme 15.01 pour la prise en charge des projets informatiques en moyens d'action, en moyens de paiement, 658000 euros sont transférés depuis l'AB 12.05 vers les crédits de la fonction publique de façon à renforcer les moyens personnels de la DGOARNE dans le cadre de ses missions d'organismes payeurs conformément aux exigences européennes. Mais l'ajustement du programme 15.04 se caractérise surtout par deux majorations très importantes en moyens d'action, soit 5,7 millions d'euros pour les mesures agri-environnementales, avec un million d'euros soit un doublement du crédit pour les halls relais agricoles — et là je sais aussi que Mme Cassart-Mailleux y est particulièrement attentive. Au total, le programme 15.04 qui concentre les aides directes ou indirectes aux agriculteurs, voit ses moyens d'action augmenter de plus de 6 millions d'euros par rapport à l'initial 2011.

Quant au programme relatif à la nature et à la ruralité, les adaptations subies sont de faibles ampleurs.

Concernant le programme nature, forêt, chasse, pêche, le 15.11 qui compte donc l'ensemble des actions du département de la nature et des forêts, quelques glissements sont opérés mais une explication est détaillée dans le programme justificatif.

Les moyens du programme restent supérieurs à 20 millions d'euros en engagements et 21 millions en ordonnancements. Le programme 15.12, espace rural et naturel a trait aux actions du département de la ruralité et des cours d'eau. Qu'il s'agisse, d'ailleurs d'aménagements ou de protection, outre l'une ou l'autre adaptation de crédits en fonction des besoins, on notera un transfert de 491000 euros de l'AB 85.01 qui est un crédit non dissocié vers l'AB 85.02 qui lui est dissocié.

Enfin, je cite pour mémoire, le programme qui concerne la prévention et la protection, police et contrôle dont les crédits, comme vous l'aurez remarqué sont inchangés.

Concernant le patrimoine, au sein du programme 16.21, une allocation de base, l'AB 45.01 est directement liée à l'inflation. Il s'agit de la dotation à la Communauté germanophone destinée à lui permettre d'exercer ses missions en matière de monuments et sites ainsi que d'archéologie en fonction des nouveaux paramètres d'inflation. Cette dotation initialement estimée à 2041000 euros, doit être fixée en définitive pour l'exercice 2011 à 2014000 euros. Il s'agit d'une adaptation technique je vous rassure.

Nonobstant cette adaptation, les moyens de paiements dévolus au programme 16.21 sont globalement en augmentation de 1662000 euros. L'allocation de base 70.01 qui est consacrée à l'acquisition mais aussi à la restauration de mise en valeur de monuments, de sites et d'ensembles architecturaux classés, de sites d'intérêt archéologique ou scientifique appartenant à la Wallonie, bénéficie en effet d'une majorité de 1689000 euros.

La Cour des comptes s'interroge sur la destination de ce montant en page 29 de son rapport. En fait, cette somme provient de l'enveloppe de l'excellent ministre Henry. Elle correspond au budget que le Gouvernement wallon avait réservé pour la réhabilitation du site Boch Keramis à La Louvière, je connais un peu ce dossier-là. En raison du nombre d'intervenants dans ce dossier qui fait également l'objet d'un cofinancement FEDER en vue de la création sur le site du centre de la faïence, le Gouvernement wallon a décidé, pour garantir la bonne fin du projet, de simplifier les procédures de mise en œuvre et d'en confier la responsabilité à l'Institut du patrimoine wallon déjà bénéficiaire du portefeuille FEDER, d'où le transfert budgétaire vers le programme 16.21 et la majoration de crédits inscrits sur l'allocation de base 70.01. Bref, le ministre Henry dira la même chose que moi demain, enfin normalement. L'excellent ministre de l'environnement vous le dira peut-être demain, s'il a le temps, parce qu'il a beaucoup de choses à vous dire que tout cela a été évidemment fait en parfaite harmonie, en parfaite collaboration, bref en parfaite symbiose, puisque c'est le bonheur entre Philippe Henry et moi-même.

Pour ce qui est de la formation agricole, un mot pour terminer avec le programme 18.23 qui connaît à la fois une majoration de plus de 50% de ses moyens d'action et une refonte de sa maquette puisque la plupart des allocations de base ont été transformées en crédits dissociés.

L'augmentation des moyens témoigne de la volonté politique qui est la mienne de renforcer nos capacités d'actions en matière de formation agricole + 150000 euros sur l'AB 12.31, 30000 euros pour les associations horticoles, 200000 euros pour les centres agréés, 248000 euros pour le projet Infor-fermes du Forem, 20000 euros pour les missions du secrétariat du CESRW.

Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, je pense avoir détaillé les principaux éléments constitutifs des modifications des ajustements budgétaires qui vous sont soumis comme tous les travaux budgétaires. Ce budget 2011 ajusté se veut à la fois volontariste, sûrement, mais sérieux par rapport à la ligne qui a été fixée sur le plan national et régional face à ces défis.

Face à ces défis, il n'y a qu'une seule réponse, c'est l'action. Ne rien faire, ne rien changer, se contenter de constater que tout va bien serait particulièrement irresponsable.

Je me suis donc fixé des priorités. Nous avons essayé de faire preuve de créativité pour répondre aux défis, tout en initiant des politiques qui engagent la Wallonie dans le long terme. Tels sont les fils conducteurs de l'action que je mène maintenant depuis quelques années dans le champ des responsabilités qui sont les miennes, et ce, pour répondre aux besoins légitimes de la population et des secteurs concernés. Les besoins sont nombreux en la matière.

Les deniers publics doivent être prioritairement affectés aux investissements créateurs d'emploi et de valeur ajoutée. C'est aussi le choix de l'ensemble du gouvernement et des formations politiques qui le composent. Je continue à penser qu'il est essentiel, pour le bien-être de chacun, de poser des choix porteurs d'avenir et, pour ce faire, de prendre des

mesures structurelles qui apportent des réponses les plus lisibles possibles aux concitoyens, aux entrepreneurs, aux agriculteurs ou encore au monde associatif. J'invite chacun à maintenir ce cap, à soutenir la croissance mais aussi à développer l'emploi, grâce aux investissements, notamment en agriculture, dans le réseau routier, dans la restauration du patrimoine ou encore dans le tissu économique rural.

Tous ces investissements sont porteurs d'emploi, c'est une évidence. Ce sont des budgets particulièrement conséquents. Si on prend l'exemple du réseau routier, qu'il soit structurant ou non structurant, l'ensemble des travaux qui ont lieu pour l'instant, au-delà de l'aspect sécuritaire, représente un double enjeu. Il y a, tout d'abord, un enjeu pour l'image de marque de la région, mais également, sur le plan économique.

Vous devez mettre ce constat en parallèle avec les voies navigables. Un montant de 450 millions d'euros sera ainsi investi durant les quatre ou cinq prochaines années dans le réseau fluvial. Ce n'est pas rien. De la même façon, ce sont 500 millions d'euros qui sont investis dans le réseau structurant. Cela représente près d'un milliard d'euros qui sont investis dans ce qui fait l'une des forces, l'un des atouts de la Wallonie sur le plan économique et du développement de l'emploi.

Cet aspect a été relevé par l'ensemble des bureaux d'étude, les uns après les autres, ce qui nous pousse à mettre l'accent sur la logistique, sur les transports, pour faire en sorte que notre région puisse se développer pleinement et montrer que sa croissance retrouvée n'est pas un feu de paille mais bien une évolution forte et durable. Ce sont deux éléments qui ont guidé les choix réalisés dans cet ajustement budgétaire, qui n'est jamais qu'un ajustement budgétaire et qui reste limité, vous avez raison de le souligner. Le vrai rendez-vous arrivera dans quelques semaines, quelques mois peut-être, tout au plus.

En tout cas, pour la Wallonie, quelles que soient les circonstances nationales, nous aurons de toute façon un rendez-vous budgétaire d'ici la fin de l'année. Il sera particulièrement important sur le plan des choix. Quelles que soient les notes des uns et des autres, quelles que soient les intentions des uns et des autres, la Wallonie, et l'ensemble du Gouvernement wallon devra prendre ses responsabilités et poser des choix d'avenir pour l'ensemble de ses concitoyens. Mais à chaque jour suffit, certains diront «sa peine», moi, je dirais «ses défis». Ce sont des défis à relever pour l'ensemble de la Wallonie sur le plan du développement le plus durable et le plus soutenable possible.

Observations de la Cour des comptes

Exposé de M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dubois.

M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes. – Mesdames et Messieurs les Commissaires, Monsieur le Ministre, dans son rapport portant sur les projets de premier ajustement des budgets pour l'année 2011 de la Région wallonne, la Cour a commenté les propositions de crédit de trois allocations de base des programmes budgétaires concernant les thématiques traitées par la présente commission. M. le Ministre ayant répondu à l'interrogation de la Cour pour le programme 16.21 — et je l'en remercie —, cela me permettra de raccourcir mon intervention et également votre séance de cet après-midi.

Je me concentrerai donc sur les commentaires liés au premier programme, le programme 15.12 — Espace rural et naturel de la Division organique 15. Ce programme fait apparaître deux nouvelles allocations de base visant l'octroi de subventions pour la réalisation d'études, dans le cadre du projet GISER, dont l'objectif principal consiste en l'identification des zones à risque en matière de ruissellement d'eaux et d'inondation. Il s'agit des allocations de base 41.05 et 41.06, l'une en faveur des Facultés agronomiques de Gembloux, et l'autre, en faveur de l'UCL. Les crédits alloués à ces deux allocations ont en fait été transférés vers celles-ci en cours d'année, *via* un arrêté de réallocation en 2011, à partir des allocations de base 33.02 et 45.01. Cette réallocation fait suite à une demande de l'Inspection des finances visant la mise en conformité au regard de la codification SEC95.

Par ailleurs, le programme justificatif du budget initial présenté par le ministre définissait comme base légale pour ces deux subventions le décret budgétaire d'une part, et le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que la faune et la flore sauvage, d'autre part. Cependant, aucune autorisation d'octroi de subvention visant les objets concernés par ces deux allocations de base ne figure au premier décret cité, ni même à l'article 43 du décret budgétaire.

Or, l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État stipule qu'en l'absence d'une loi organique, tout subside doit faire l'objet, dans le budget général des dépenses, d'une disposition spéciale qui en précise la nature. Ainsi, en l'absence de telles dispositions, les subventions visées par ces deux allocations de base ne sont pas étayées par un cadre normatif conforme aux lois sur la comptabilité

publique. Ces deux subventions ont néanmoins fait l'objet d'un engagement budgétaire en juin 2011.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Dubois, pour votre exposé ainsi que pour votre patience. Monsieur le Ministre, je vous invite à donner une réponse aux observations de la cour.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie la cour pour ses observations. Les deux subventions imputées sur les allocations de base 41.05 et 41.06 découlent d'une convention-cadre conclue avec l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, mais aussi avec l'Université de Liège et Gembloux « Agro-bio Tech », pour la mise en place d'une cellule de gestion intégrée « Sol, érosion, ruissellement », le fameux projet GISER.

Cette convention-cadre a été approuvée par le gouvernement en séance du 24 février de cette année. Elle a bien entendu fait l'objet d'un avis favorable de l'Inspection des finances et d'un accord de l'excellent ministre du budget.

Le cadre normatif régissant ces subventions figure expressément dans le préambule des arrêtés d'octroi, ainsi que dans les attendus de la convention-cadre précitée. Il s'agit, en l'occurrence,

- de la loi spéciale des réformes institutionnelles ;
- du décret du Parlement wallon du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la région ;
- des lois sur la comptabilité de l'État ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 relatif au contrôle administratif et budgétaire défini par l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2001, du 16 octobre 2003 et du 8 décembre 2005 ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du gouvernement ;
- de l'arrêté royal du 23 juin 2010 relatif à l'établissement d'un cadre pour parvenir à un bon état des eaux de surface ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 janvier 2003 adoptant le plan PLUIES ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2006 mettant en place les régimes de soutien direct dans le cadre de la Politique agricole commune.

Cette longue liste, je l'espère, va pouvoir rassurer — mais rien n'est jamais gagné — définitivement la cour et, au-delà de la cour, chacune et chacun.

J'ajouterai que l'article 43 du décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2001 autorise explicitement l'octroi de subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion des espaces ruraux, dont évidemment le fameux projet GISER.

Mes propos concernaient les programmes 41.06 et 41.05. Si vous le permettez, j'aborderai maintenant l'autre partie concernant le patrimoine.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il s'agit simplement d'un glissement d'enveloppe du Ministre Henry vers mon département, non que je veuille être désagréable avec ce dernier, mais par souci de bonne cohérence et de bonne coordination par rapport à un projet complexe, impliquant à la fois des enjeux environnementaux liés à la dépollution des sols mais aussi des enjeux en termes d'emploi, via le centre d'interprétation, ainsi qu'une partie qui touche directement le tourisme.

Dans un souci de cohérence, et surtout en raison du FEDER, nous avons choisi de mettre ces différents éléments dans les mains d'un seul acteur, à savoir moi-même, mais surtout l'IBW, qui est à la manœuvre par rapport à ce dossier. Voilà ce que je pouvais vous répondre, en vous remerciant infiniment.

Mme la Présidente. – La Cour était déjà assez contente de votre remarque par rapport à cette dernière division organique, mais je pense qu'elle a envie de répliquer par rapport à vos premiers argumentaires.

M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes. – Je voudrais simplement ajouter qu'au niveau des subventions sans base décrétale, l'article 12, qui est précisé au niveau des lois coordonnées sur la comptabilité publique, vise avant tout une certaine transparence en termes de communication au niveau du parlement. Ici, le cadre, certes étoffé, manque peut-être de transparence, mais je pense que les parlementaires sont maintenant au courant. Je souhaitais simplement préciser l'objectif de la remarque faite par la Cour.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Monsieur Dubois, nous vous remercions pour vos remarques constructives et attentives.

Je déclare la discussion générale ouverte dans le cadre de l'examen du projet de décret dépenses et recettes, en vous proposant de structurer vos interventions. Plutôt que de discuter de tout en même temps, je vous propose de subdiviser nos

débats en deux parties. La première partie concernera les dépenses et recettes relatives aux routes, à la mobilité et aux voies hydrauliques. Nous reviendrons en deuxième partie sur l'agriculture et le patrimoine. Je vois des signes d'acquiescement, nous allons donc adopter cette méthode de travail.

Le premier à s'inscrire dans le débat est M. Binon.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – J'ai quelques petites remarques. Une diminution de recettes de 18 millions, issue pour 15,3 millions de l'eurovignette, et 2750 millions de la redevance voirie-gaz, plus une augmentation de dépenses de 15 millions, cela fait une différence de 33 millions. Ce n'est pas mal. Je suppose que c'est une bonne lecture.

Une question importante à nos yeux porte sur les raisons d'une telle diminution des recettes liées à l'eurovignette. C'est un aspect qui devrait être calculable assez facilement en début d'année.

Quelles seront les répercussions en termes d'investissement sur les projets en faveur du réseau routier ? Vous savez que ces dossiers nous tiennent à cœur dans le réseau structurant, tel que la RN54, si elle est toujours dans le réseau structurant, comme d'autres d'ailleurs. Je voudrais voir si cela aura une répercussion importante.

Vous avez mentionné — et je crois qu'on peut s'en féliciter — les deux millions destinés à la sécurité des motards, montant retiré d'un autre poste, il ne s'agit donc pas un budget supplémentaire. La question est de savoir si ces deux millions seront suffisants — c'est déjà bien, c'est un début — et s'ils n'hypothèquent pas le budget amputé de ces deux millions ? Si j'ai bien vu, c'est dans l'entretien. Je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises des problèmes de lignes blanches. Dès lors, ne va-t-on pas hypothéquer l'entretien quotidien de nos voiries en prenant ces deux millions ? Je rappelle qu'on est tout à fait favorable à cet investissement destiné à la sécurité des motards, mais on ne peut pas non plus se permettre de prendre d'autres risques. Ils ont aussi besoin de l'entretien quotidien.

Une dernière chose, vous avez aussi parlé des indemnités à des tiers, découlant de l'engagement des responsabilités de la région. Je suppose qu'elles viennent des dégâts d'hiver des deux dernières années. J'ai une question : combien de dossiers d'indemnisation la Région wallonne doit-elle traiter ? Cela ne vient pas à dix, mais je souhaiterais avoir une idée, une fourchette. Surtout, combien de dossiers reste-t-il encore à traiter ?

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Ce budget sera-t-il suffisant ? N'y aura-t-il pas encore beaucoup de dossiers qui vont arriver ? A-t-on une idée de la situation ? Est-ce que les usagers ont tendance à aller plus en justice ou est-ce l'état des routes qui est plus mauvais qu'avant ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Le fonds de péage des abris est confronté à une diminution de recettes de 18 millions d'euros. Pour une partie, les estimations sont basées sur les résultats des années antérieures.

C'est en tout cas le cas pour l'eurovignette mais cela ne l'a pas été pour la redevance de voiries-gaz, qui correspondait à une recette. Je peux encore comprendre que, lors du budget initial 2011, on ait choisi de voir ce que cela donnait. Par contre, par rapport à ce qui concerne la diminution en matière de recettes liées à l'eurovignette, 15,3 millions, on peut estimer dès le début d'année ce que cela peut représenter, au moins à titre hypothétique. On dispose d'un peu de maîtrise sur le résultat effectif puisqu'il se calcule en fonction du nombre d'usagers d'un ensemble de routes.

Maintenant, il faudrait avoir une explication sur cette diminution des recettes d'une part, et d'autre part, sur le fait que cette diminution du Fonds des péages et des avaries doit être compensée par une dépense complémentaire de l'ordre de 15,3 millions. La question est de savoir de quelle manière cette diminution de la recette et d'autre part, l'augmentation de la dépense, vont impacter les 30 millions qui viendraient de la SOFICO en faveur du réseau non structurant. On avait toujours parlé d'une contribution de la SOFICO de cinq fois trente millions, via le système que vous mentionnez.

Dans l'ensemble, il y aurait une contribution de 150 millions sur l'ensemble de la législature, ce qui, à mon avis, doit avoir un impact sur ce montage budgétaire.

Deuxièmement, je ne peux que saluer les mesures prises ou initiées par le gouvernement en matière de sécurité routière en faveur des motards sur le réseau non structurant. Je pense qu'il s'agit d'un premier effort qui, très probablement, lors des prochaines années, va devoir être renforcé pour répondre à la problématique dans son entièreté. Cependant, il m'intéresserait de savoir en quoi consistent plus précisément les investissements et ce qui va pouvoir être réalisé avec les deux millions.

Ma troisième remarque porte sur les travaux publics. On a pris acte d'une augmentation de l'allocation budgétaire qui vise des indemnisations diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région wallonne quant à des

faits survenus sur le réseau non structurant. Tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, il y a donc eu des augmentations. Il s'agit donc, d'une part, de savoir s'il y a un lien avec l'état des routes et d'autre part, si on doit craindre une inflation continue de ce crédit budgétaire. Plus particulièrement, qu'en est-il des travaux sur les zones dangereuses ?

Ma quatrième remarque concerne l'allocation budgétaire relative à la réhabilitation, la sécurisation, l'aménagement et l'équipement du réseau routier non structurant. Vous n'êtes sans doute pas étonné de me voir abordé cette question. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'acte l'augmentation des moyens d'action et des moyens de paiement de trois millions et demi, ce qui donne un peu de mou par rapport à un réseau qui en a bien besoin.

Néanmoins, et cela ne vous étonnera pas non plus, car je vous l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, j'aimerais pouvoir disposer de la liste des travaux qui seront engagés sur base du budget 2011. La dernière fois, on avait parlé de onze travaux qui devaient être annexés au compte rendu intégral de commission. Jusqu'à présent, sauf erreur de ma part, je ne les ai pas encore vus. C'est donc une demande que je réitère une nouvelle fois.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Si Madame la Présidente le permet, normalement, et je dis cela devant mes collaborateurs, j'ai demandé qu'ils soient envoyés immédiatement. Il y a donc eu un problème de transmission.

Puisque vous n'avez toujours rien reçu, je demande donc qu'on les envoie et qu'on les apporte directement, en commission. C'est la deuxième fois que cela arrive et ce n'est pas bien. Je demande à ce que l'on puisse vous donner la liste des onze chantiers. J'ai approuvé cela il y a déjà dix jours au moins et j'étais persuadé que cela vous avait été transmis. On va vous les transmettre immédiatement.

M. Stoffels (PS). – On ne va pas s'énerver avec tout cela. Si on peut avoir l'information, c'est cela qui compte.

En ce qui concerne les voies hydrauliques, j'acte une série de glissements de montants suivant les allocations budgétaires. Par exemple, celui qui concerne le fonds organique, fonds du trafic et des avaries qui est ajusté à la hausse de 14 millions ou encore l'entretien ordinaire des cours d'eau, ports et barrages et de leurs dépendances, avec une diminution des moyens d'action de sept millions et des moyens de paiement de cinq millions. Pour ce qui concerne l'allocation budgétaire relative à l'intervention de la région dans la SOWALFIN dans le coût des travaux à exécuter au port géré par les administrations publiques, on note une petite augmentation de 750 000 euros pour couvrir les intérêts. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre projet d'investissement dans le réseau fluvial ? Peut-on voir les premiers effets de ce plan d'investissement dans le budget 2012 ?

Voilà les quelques questions pour le premier volet concernant les travaux publics, travaux routiers et voies hydrauliques.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Stoffels.

Comme je ne vois plus de demande de parole, je propose à M. le Ministre de répondre sur ces aspects. Il restera encore l'agriculture, le patrimoine et les OIP.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – D'abord, je répondrai à M. Binon, même s'il y a des choses qui se recoupent entre les deux interventions. N'auriez-vous pas préparé ensemble par hasard ?

(Réactions de M. Binon)

M. Stoffels (PS). – Nous n'avons pas préparé ensemble mais nous avons lu le même document.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Exactement ! Et donc, vous allez écouter mes réponses, l'un et l'autre ! C'est un plaisir.

D'abord, concernant l'eurovignette, M. Binon parle de moins 33 millions. En réalité, c'est moins quinze plus quinze, cela fait donc zéro. Concernant l'eurovignette, il y a beaucoup de choses à dire sur la perception des chiffres et sur l'information diffusée aux régions, puisque nous ne maîtrisons pas tout au niveau de l'eurovignette, aujourd'hui en tout cas. Je ne dis pas cela pour éviter de répondre, ce n'est pas du tout cela ! Il y a d'abord une fluctuation due à la crise économique. S'il y a une diminution, c'est que la crise est passée par là et qu'il y a eu moins de transports sur le réseau et donc, moins d'eurovignettes perçues.

Au-delà de cet aspect, on voit très bien que d'une année à l'autre, il reste des fluctuations importantes et qui sont assez inexplicables, en tout cas au-delà de l'explication que je viens de vous donner. On note des reports, avec toute une série d'éléments qui montrent une certaine volatilité des chiffres de perception.

Ainsi, effectivement, et je le dis très clairement, il est difficile de prévoir de façon précise des recettes quant à cette eurovignette. Je rappelle que cette eurovignette va évoluer, puisque, à terme, elle doit devenir une taxation par rapport à la distance. Taxation ou redevance, on en discutera encore puisque suivant que l'on emploie un terme ou un autre, la SOFICO pourrait être le réceptacle ou pas. Mais c'est un autre débat.

Je veux simplement dire que les fluctuations sont aussi dues aux versements du SPF puisque c'est ainsi que cela fonctionne. C'est en fonction de ce qui est versé à la région que les fluctuations interviennent. On n'a pas la maîtrise totale de cet aspect, aujourd'hui en tout cas. Ce n'est pas pour dire que c'est la faute du fédéral, certainement pas, mais reconnaissons que cela entraîne inévitablement un décalage.

J'ai regardé attentivement les chiffres et au-delà des explications qui peuvent être avancées, il me paraît difficile de comprendre des écarts aussi importants.

Je termine en disant que ce sera l'occasion d'une mise à plat, vignettes et eurovignettes, et qu'*a priori*, je le souligne trois fois, la région sera pleinement perceptrice de ce type de recettes. Quand je dis la région, c'est au sens large évidemment. L'idéal serait que ce soit les acteurs directement concernés et responsables du réseau qui puissent en bénéficier. Il faudrait donc que les deux soient liés, en incluant l'aspect des recettes liées aux investissements sur le réseau, puisque ce sont des recettes affectées. On doit aller de plus en plus vers des recettes affectées. C'est peut-être un des éléments qui a posé le plus de difficultés à notre réseau routier, à savoir ne pas disposer des recettes affectées. Je plaide mais au-delà du plaidoyer, vous verrez que des actes concrets sont posés.

On ne pourra pas changer tout cela du jour au lendemain car il subsiste toute une partie qui va dans les recettes générales. Mais, en tout cas, cette progressivité va être encouragée de par le changement de système d'une part, je parle de l'eurovignette, mais aussi de par la croissance économique qui est à nouveau au rendez-vous, d'autre part. Cette progression doit être pleinement utilisée de manière dédicacée. À terme, il faut peut-être prévoir un lissage pour y arriver à 100% le plus rapidement possible. C'est juste de la bonne et saine gestion de favoriser une parfaite adéquation entre recettes et investissements.

Concernant les autres remarques faites par l'un ou par l'autre, avec des recoupements, j'aborderai tout d'abord les fameux trente millions d'euros. Comprenons-nous bien, M. Stoffels, ce n'est pas une contribution de la SOFICO en tant que telle car on ne peut pas agir de la sorte. Ce sont trente millions d'euros qui sont dédiés à l'entretien du réseau structurant, à savoir des investissements qui ne sont pas transférés à la SOFICO, tant que le plan Routes en tant que tel n'est pas terminé. Il y a trente millions d'euros finalement qui ne sont pas versés de la SOFICO vers le SPW mais inversement, qui ne sont plus versés.

La SOFICO utilise donc d'autres moyens. Elle reçoit quelque part trente millions d'euros en moins mais ces trente millions sont compensés par des recettes propres, par des réserves, par les investissements ou encore par le prêt BEI. Tout cela compense et quand je dis «compense», c'est plus que compenser puisqu'on tourne à environ 125 millions d'euros supplémentaires pour le réseau structurant par an. C'est donc la retenue de ces budgets, qui, auparavant, étaient envoyés à la SOFICO, qui permet de soutenir, de manière importante, le réseau non-structurant.

C'est un élément de bonne compréhension entre les uns et les autres qui me paraît important.

En ce qui concerne les dossiers d'indemnisation, bien sûr, il existe un lien entre dégâts routiers et nombre de dossiers. Devrais-je ajouter, et je le dis, que la clarté de la communication faite par différents services pour expliquer quasi quotidiennement comment remplir un dossier d'indemnisation, y a sans doute contribué. La pédagogie a été totale pour expliquer comment procéder en cas de dégâts. Il y a donc, à la fois, les dégâts routiers et la qualité de l'information et de la communication en la matière, exemplaire de générosité et de responsabilité.

On évoque deux mille dossiers environ, je dis bien «environ» en faisant appel à ma mémoire quant aux questions auxquelles j'ai répondu ces dernières semaines ou ces derniers mois. Il y a eu un traitement accéléré et je remercie singulièrement mon collègue de la Fonction publique, le Ministre Nollet, puisque nous travaillons ensemble. C'est sa responsabilité dans l'exécution mais c'est surtout à moi que l'on s'adresse. Aussi, même si je n'ai pas l'autorité directe, j'ai renforcé le personnel dans toute une série de dossiers d'indemnisation pour améliorer la qualité du suivi et du remboursement aux usagers. Je crois que cela a été reconnu, souligné et salué par tout un chacun. On ne peut évidemment que s'en réjouir mais cela a des conséquences évidemment. Plus on accélère les indemnisations et les paiements, plus vous avez parfois des montants importants, et plus rapidement, ils sont payés, exécutés.

En ce qui concerne les motos, c'est 50 000 mètres de lices supplémentaires pour un budget évalué à

deux millions d'euros. C'est un marché unique pour la Région wallonne. Il n'y a rien d'autre de particulier à dire par rapport à cela. Les fameux 50 000 mètres de lices viennent s'ajouter au total. Il y a donc 110 000 mètres de lices, si mes souvenirs sont exacts. Il y a une première volée de 60 000 mètres auxquels se sont ajoutés 50 000 mètres.

Pourquoi parle-t-on en mètres ? Pas pour le plaisir de faire beaucoup. C'est parce qu'on parle en dizaine de mètres grand *maximum*. Au-delà de 100 mètres c'est plutôt rare. C'est généralement un virage. Ce sont des endroits qui sont spécifiquement dangereux. Ce n'est pas dans les lignes droites qu'on installe ce type de double lice, mais dans les endroits qui sont identifiés comme étant les plus dangereux. D'où le fait que nous utilisions l'unité en mètre.

M. Stoffels m'interrogeait sur les voies hydrauliques. Il s'agit de la mise en œuvre du Plan Marshall, ni plus ni moins. L'investissement dans le réseau fluvial, c'est l'AB 12.01 du programme 14.11, c'est l'annuité à la SOFICO qui était de 12,1 millions d'euros. Cette annuité va augmenter en 2012. Pourquoi ? Parce qu'il y a notamment Ivoz-Ramet qui va être au *maximum* des travaux. On va monter en puissance à partir de l'année prochaine et donc les budgets seront revus en conséquence. Pour rappel aussi, il y a des financements européens liés à ces projets.

M. Binon (MR). – Les deux millions pour les motos, vous avez dit qu'ils concernaient 50 000 mètres, c'est très bien. La question était de savoir si cela était suffisant pour les motards ou si, dans les projets, il faudra en mettre encore beaucoup plus.

Deuxièmement, les deux millions qu'on retire à un autre article budgétaire ne vont-ils pas hypothéquer d'autres travaux d'entretiens quotidiens ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Sur les deux millions qu'on retire à un autre article budgétaire, la consommation vendredi dernier était de 42 %. On a encore de quoi assumer l'entretien pour les six mois à venir avec ce qui reste sur le crédit existant.

M. Binon (MR). – Ces deux millions-là viennent bien de l'allocation 14.11.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Y aura-t-il encore d'autres besoins au niveau des motos ? Il faut surtout éviter ce type de coût à l'avenir. De coût humain et de coût financier. Il est clair que si dans les aménagements élaborés dès le départ en amont, il y avait eu cette double lice en ces endroits-là, on n'aurait pas dû aller remettre des budgets par après pour réparer. Malheureusement, à certains endroits, certains motards se sont faits prendre au piège de ce type, « d'ouvre-boîtes », ni plus ni moins. Je m'excuse encore de le dire de cette façon-là mais c'est ainsi.

Donc on aurait évité certainement des drames et des coûts supplémentaires parce qu'ajouter, après, des lices, cela coûte plus cher que si on les installe dès le départ. Cela fait partie des projets d'aménagement. Vous avez voté le décret sur l'ensemble des aménagements, c'est une chose.

Deuxièmement, il y a le Conseil wallon de la Sécurité routière qui doit, spécifiquement, mettre en place ce type de modifications dans les projets d'aménagements pour qu'à l'avenir, cela soit inclus dans le projet même, et ce afin que l'on ne soit obligé de le faire par la suite.

Pour répondre pleinement à votre question, en essayant d'aller le plus loin possible, s'il y a d'autres besoins que les 110 000 mètres dont on parle, vous comprenez bien qu'on dégagera les moyens budgétaires possibles. Comment pouvons-nous fonctionner ? C'est l'association FEDEMOT qui a, déjà du temps de mon prédécesseur, fait appel à la Région. L'association s'est dit prête à regarder, à donner des chiffres et des données en étant sur le réseau et en prenant des photos, des points de repères, *et cætera*. Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai rencontré cette association. On a établi un plan de travail et elle a donc remis, il y a de cela quelque temps, l'ensemble des éléments. Franchement, c'est un travail. Je leur tire mon chapeau puisque c'est à la fois du travail de fourmis, c'est un travail bénévole — je tiens à le souligner — et c'est un travail dangereux. J'ai d'ailleurs demandé que ces motards fassent preuve de la plus grande prudence et ne prennent pas des risques inconsidérés ou mettent en cause leur propre sécurité pour la sécurité des autres. C'est un travail qui est très, très pointu, très précis.

La plupart des directions ont mis en œuvre les programmes. Il reste encore des lices à installer à quelques endroits. Si on trouve et s'il y a encore d'autres endroits qui doivent être protégés, vous comprenez bien que c'est pleinement prioritaire. Ce sont des budgets qui sont importants mais quand vous voyez cela par rapport à ce que cela peut représenter comme risques et par rapport à l'ensemble de la politique qui est menée au niveau de la Région, cela reste prioritaire. Chacun pourra parfaitement le comprendre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Bien sûr, le mécanisme des 30 millions qui fait le lien entre la SOFICO et le budget classique, ce sont 30 millions qu'on ne doit pas sortir du budget classique, en faveur de la SOFICO. Même si la SOFICO a investi un certain montant dans le réseau structurant.

Donc, comparez à la situation budgétaire avec laquelle on serait confronté ici, on devait sortir les 30 millions du budget classique. Il est évident que pour le réseau non structurant, on pourrait faire beaucoup moins. Mais, est-ce que, pour la cause, on peut faire beaucoup plus par le fait de ne pas avoir dû verser les 30 millions à la SOFICO comparé aux années précédentes ? L'effet des 30 millions, c'est 30 millions que nous n'avons pas dépensé pour le réseau structurant mais ce ne sont pas nécessairement 30 millions que nous avons en plus pour le réseau non structurant.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Très clairement, ce sont des moyens qui sont là, qui sont à notre disposition.

Pour se comparer aux années antérieures, c'est très compliqué. Il y a une certitude, c'est bon an mal an, *minimum* 125 millions d'euros supplémentaires sur le réseau, tous réseaux confondus, auxquels viennent s'ajouter, effectivement, ce montant-là qui est un montant « d'économies ». Ces économies, on en fait autre chose. On les destine d'abord au réseau non structurant.

Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, la difficulté principale que nous avons, c'est n'est pas d'avoir suffisamment de budgets, c'est d'avoir suffisamment de projets complètement terminés. Nous ne sommes plus qu'à l'étape de lancement des travaux. On en est là. La question, elle est certes budgétaire. Je n'ai jamais voulu dire que le budget n'est pas quelque chose d'important, jamais de la vie, mais il faut sortir des projets. Il y a du budget aujourd'hui. Il y a parfois d'autres raisons qui expliquent que des travaux ne sont pas lancés. Il y a des raisons qui sont tout à fait plus qu'acceptables, comme des problèmes de permis, de coordination de travaux, de chantiers, des difficultés qui sont parfois liées tout simplement au nombre d'entreprises qui remettent une offre. Il y a beaucoup de travaux simultanés pour l'instant. Il n'y a pas que les routes, il y a d'autres choses. Toujours est-il que la vérité est là.

Sur le plan purement budgétaire, nous ne sommes pas dans une difficulté où il n'y a pas assez de moyens par rapport à ce qui peut être lancé comme travaux, que ce soit sur le réseau structurant ou sur le réseau non structurant.

On va pouvoir comparer les choses au fil du temps. En 2012, pour la première fois, nous pourrons comparer des choses qui sont pleinement comparables. Parce qu'il y a eu tellement de transferts... Je n'ai pas fait cela pour le plaisir de cacher quoi que ce soit. Je l'ai fait parce que c'était obligatoire sur le plan décrétal, parce que nous avons décidé de clarifier les responsabilités de la SOFICO du reste du SPW, réseau structurant, réseau non structurant.

C'est vrai qu'un choix politique a été fait, et je l'assume pleinement, c'est de dire que, par rapport à l'ampleur du travail, par rapport à l'état de notre réseau, il fallait se fixer des priorités. C'était impossible de dire qu'on allait tout faire partout et en même temps. Et donc, avec l'ensemble du Gouvernement, nous nous sommes penchés sur le sujet et j'ai fait la proposition de travailler d'abord au cœur même du réseau (le réseau structurant) et fixons des priorités : sécurité routière, mobilité, qualité du revêtement (le plan Routes). Et mettons en œuvre la même méthode pour le réseau non structurant mais en mettant déjà des moyens supplémentaires à concurrence de 30 millions d'euros en essayant aussi de classifier l'ensemble de ces travaux au niveau du réseau non structurant.

Je sais combien vous y êtes attentif, et vous avez raison M. Stoffels. Je sais que ce n'est pas simplement une coquetterie de votre part, sûrement pas, c'est une vraie attention. Mais ce n'est pas parce qu'on a décidé de travailler sur le réseau structurant que le reste n'existe plus. Non. On investit en plus. On a mis des moyens complémentaires sur le reste du réseau. Vous devez voir cela aussi en parallèle avec un véritable enjeu qui sera l'année 2013. Ce sera la croissance maximale au niveau de l'ensemble des travaux. J'espère qu'une stratégie sera mise en place par les communes suite aux nouvelles majorités qui vont s'installer en 2012, début 2013.

On va être dans quelque chose qui va permettre, normalement en 2013, 2014, d'atteindre une meilleure coordination de l'ensemble des travaux. Il reste beaucoup à dire, beaucoup à faire, et il y a encore toute une série d'éléments de modifications majeures qui doivent intervenir si on veut réussir ce pari important sur le plan de la sécurité routière, sur le développement économique de notre région, sur l'aspect mobilité par rapport à l'ensemble des réseaux.

Pour répondre à votre question, ces moyens n'ont pas été utilisés à autre chose. Ils sont bien réservés au réseau non structurant.

Je terminerai en vous présentant toutes mes excuses pour ne pas vous avoir envoyé le document plus rapidement. À ma décharge, et surtout à celle

de mon collaborateur, excellent, de la chancellerie, qui a été absent quelques jours pour des raisons tout à fait privées, personnelles, de maladie. Le document est sur son bureau mais vous allez le recevoir dans quelques instants.

Mme la Présidente. – Il n'est pas trop tard, nous travaillons encore. Dès qu'ils arrivent, ils seront distribués.

Je me tourne vers l'assemblée pour voir s'il y a des questions qui touchent plutôt les divisions organiques agriculture et patrimoine et peut-être inclure l'Institut du patrimoine wallon.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je ne serai pas très longue parce que, un ajustement budgétaire, comme vous l'avez dit d'emblée, c'est très succinct. La Cour des comptes a déjà répondu à beaucoup d'interrogations, et vous aussi M. le Ministre.

Je commence par le patrimoine. Vous l'avez dit vous-même dans votre exposé, l'AB 45.01 par rapport à la dotation de la Communauté germanophone diminue un peu. Vous dites que c'est une adaptation technique, mais ce n'est pas la première fois qu'elle diminue. Vous êtes certain que ce n'est pas quelque part une restriction économique ou autre chose ? J'avais aussi une question sur l'AB 70.01, mais je crois qu'elle a été longuement débattue aussi bien par la Cour des comptes que par vous-même.

Par rapport aux dépenses du personnel, j'aurais souhaité savoir, il y a l'AB 11.12 — Autre élément de rémunération qui est en augmentation de 165 000 euros. Je sais qu'un nouveau système a été mis en place par rapport aux différentes heures supplémentaires.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Vous dites à l'AB 11.12 ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui, l'AB 11.12 — Autre élément de rémunération. C'est une augmentation qui se réduit à un nouveau système permettant le paiement de certaines heures supplémentaires. J'aurais aimé savoir s'il était complètement mis en place et comment il fonctionnait.

Si vous n'avez pas vraiment la réponse, je peux transformer ma question en question écrite. Il n'y a aucun problème à cela, ce n'est pas très important.

Également, à l'AB 11.20 — ONSS, on voit une diminution de 295 000 euros. J'aurais aimé savoir pourquoi ce poste était en si forte diminution alors que ce n'est pas le cas des rémunérations.

Je terminerai par les travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW. Il y a aussi une diminution. J'aimerais savoir quels étaient les travaux ou les chantiers qui ont pris du retard ou qui ont été annulés.

Puisque c'est dans ma région, la 72.12.30 — les travaux de restauration, rénovation et réhabilitation de la Paix-Dieu. Je vois une augmentation. J'aurais aimé savoir s'il y avait des imprévus ou des travaux urgents qui étaient à l'ordre du jour.

D'un point de vue agricole, Monsieur le Ministre, là aussi, je voudrais faire le point sur deux ou trois petites matières. Mais je vous rassure, je crois que le moment important, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est le budget. C'est là où on peut vraiment regarder quelles sont les différentes politiques qui seront mises en avant à l'ajustement budgétaire. On a déjà la possibilité, par le biais de questions écrites, également lors du budget, de voir quelle sera la programmation pour l'année. Ici, vous le dites vous-même, le budget pour les MAE est en augmentation. J'aurais aimé savoir, par rapport aux paiements, où on en est. On a déjà parlé de la proposition que j'avais pu faire et qui me semble intéressante d'étudier. Je ne sais pas si, d'un point de vue légal, elle est possible. Mais étant souvent sur le terrain, je me rends compte que c'est un des éléments qui pourrait aussi favoriser, en plus de la biodiversité, ces mesures.

Vous avez dit, pour les halls-relais, que vous aviez augmenté le budget. J'aurais aimé, si c'est possible, avoir un agenda avec les différents éléments des dossiers qui seront repris.

Pour les dossiers ISA, on ne va pas en faire le bilan, mais vous savez comme moi que vous avez tout un dossier « sucre » pour lequel tous les dossiers doivent être rentrés pour le 31 août cette année. Vous allez tout de même avoir des budgets qui sont conséquents. Comment allez-vous les orienter ? Cela a toujours été un de vos objectifs, et le mien aussi, de ne pas laisser repartir des budgets à l'Europe qui seraient non consommés. Vous l'avez dit d'emblée, et j'étais assez d'accord de dire qu'« il faudrait que le fonds d'investissement serve aux personnes qui en ont le plus besoin ». Vous aviez aussi fait une demande à l'Europe pour les 50 000 euros, pour avoir un revenu supérieur à 40 000 euros. Je voudrais faire le point par rapport à cela.

Sa maladie infantile, vais-je dire, a fait des siennes, mais maintenant, il a pris un certain rythme de croisière. Il y aura encore peut-être certaines

adaptations dans le dossier «sucre». Pour les CUMA, il faudra revoir cela aussi.

Je terminerai en parlant de la nature. Je n'aurais pas pu passer par cet ajustement budgétaire sans vous demander ce qu'il en était par rapport à Natura 2000. J'ai bien vu les budgets qui restaient inchangés. Si vous avez un agenda, pourriez-vous nous dire quand vous croyez que les communes pourront commencer les enquêtes publiques? Où en est-on? Les cartographies vont-elles bien être conservées? S'agira-t-il de celles de 2004, avec quelques éléments ou s'oriente-t-on vers autre chose? Lorsqu'on a un ajustement budgétaire, c'est une question que l'on peut se permettre de vous poser.

Vous avez dit, dans les dépenses fonctionnelles, qu'il y avait une fameuse augmentation parce qu'il y a un projet informatique qui est mis en place. J'aurais aimé avoir quelques détails par rapport à cela aussi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – En ce qui me concerne, j'ai deux questions-réflexions, puisque le «gâteau agricole» est réservé à Mme Fassiaux-Looten.

Monsieur le Ministre, je crois que cet ajustement est l'occasion idéale pour faire le point sur la mise en œuvre de Natura 2000, sachant — et tout le monde en est bien conscient — que c'est un enjeu important pour la Wallonie. On a encore vu, dans les semaines qui viennent de s'écouler, combien sa mise en œuvre pouvait être difficile et déchaîner certaines passions.

Cela étant, Monsieur le Ministre, on constate que l'ensemble du budget relatif au réseau est éclaté en plusieurs allocations de base. On peut se poser la question de savoir quel est le budget complet consacré à Natura 2000. Il paraît assez logique que plus on va avancer dans sa mise en œuvre, plus cela va coûter cher. Je ne serai pas grand devin en le disant, mais quelles seront, en régime de croisière, les budgets consacrés à Natura 2000, étant donné que, pour 2012, on annonce un maillage complet? A-ton déjà une idée de l'enveloppe nécessaire au bon fonctionnement du réseau?

Je ne vais pas vous redemander, puisque Mme Cassart-Mailleux l'a fait, il y a un instant, de faire le point sur l'évolution de ce dossier.

Au niveau des monuments, sites et fouilles, la division organique 16, programme 21, et plus particulièrement sur l'AB 70.01, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous détailler ou en tout cas faire le point sur la répartition des crédits alloués à cette allocation de base, sachant que des projets doivent être financés? On souhaiterait connaître quels projets. Quels sont, surtout, les nouveaux bâtiments qui seront pris en charge par la Région wallonne et qui justifie l'augmentation de l'allocation?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai deux ou trois remarques ou questions, puisque notre commission s'est penchée très longuement sur l'agriculture et que nous avons beaucoup avancé ensemble en la matière.

Je souhaite vous interroger d'abord, de manière très générale, concernant cette agriculture qui, en tant que secteur véritablement économique, surtout dans les régions rurales qui sont les nôtres, a besoin d'investissement. Sans investissement, il n'y a pas de performance. J'aimerais qu'on s'attache aux possibilités qui sont données aux agriculteurs quant à leur équipement. Quelles solutions pourrions-nous éventuellement encore développer?

Après avoir assisté aux journées Fermes ouvertes, qui ont été assez remarquables, et qui ont permis à tout un chacun de se pencher sur les difficultés et les volontés de ce secteur de survivre, je souhaiterais que vous détailliez quel sera, dans le cadre du développement rural 2014-2020, qui nous a aussi beaucoup préoccupé, le nouveau régime pour nos agriculteurs.

Le deuxième point que je souhaiterais voir développé, ce sont les MAE. Dans cette programmation 2014-2020, sont-elles envisagées? Vont-elles être augmentées? Comment seront-elles organisées? C'est aussi une question que se pose la majorité de nos fermiers puisque là, c'est vraiment le terrain.

On a parlé du GISER. Je suis satisfaite d'avoir entendu votre réponse. Vous avez posé la question à la Cour des comptes. C'est vrai que c'est important. On a aussi été très préoccupé dans cette commission, et dans d'autres, par le rôle éventuellement négatif que pouvait jouer l'agriculture dans le cadre des inondations que nous avons vécues. C'est donc très important, ce que nous avons fait. Je ne poserai plus la question puisque vous y avez particulièrement répondu, Monsieur le Ministre.

Une dernière chose, ce sont — on en a aussi parlé — les groupements d'agriculteurs. Comme le disait quelqu'un de très célèbre, on ne peut pas faire boire un cheval qu'on mène à l'abreuvoir. Donc, les

agriculteurs, s'ils ont la volonté de se grouper pour mieux résister, il faut éventuellement les soutenir. Quelles sont les actions entreprises ? Malgré le peu, parfois, de réponses, c'est aussi un moyen que nous avons souvent envisagé, dont nous avons souvent discuté. Ces groupements d'agriculteurs seraient sans doute aussi un élément de réponse aux difficultés du secteur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'ai une toute petite contribution, concernant les monuments, sites et fouilles. Vous avez dit qu'il fallait une adaptation de la dotation à verser en faveur de la Communauté germanophone lorsque l'exercice de la compétence en matière de monuments, sites et fouilles a été transféré de la région à la communauté. Dans le décret, on a également prévu la clé de calcul du montant qui doit accompagner le transfert de l'exercice de compétence. Je veux bien accepter qu'une correction technique doit être faite. Ce que je souhaiterais demander, c'est si vous pouviez, dans les jours qui viennent, nous donner les critères en fonction desquels l'adaptation a dû être revue.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant le recalcul de la Communauté germanophone, c'était le premier élément de Mme Cassart-Mailleux et le dernier de M. Stoffels. On vous donnera les éléments du calcul pour que vous soyez sûr et certain qu'il n'y a là aucune volonté de ma part de ne pas donner les moyens nécessaires à la Communauté germanophone, que je porte dans mon cœur. Il est impossible de ne pas y être sensible, surtout quand on a la présidente de commission qui est à ses côtés.

Mme Cassart-Mailleux m'interrogeait aussi sur la Paix-Dieu, sur la partie augmentation. Cela correspond à des classes de patrimoine qui sont en augmentation, notamment. C'est suite aux activités. Il y a donc plus d'activités et plus de moyens. On ne peut que s'en réjouir sur le plan des activités. Cela a des conséquences sur le plan strictement budgétaire.

L'AB 11.12, plus 165 000 euros : ce sont des euros de boni, me dit-on, pour éviter trop de congés de récupération.

Concernant les MAE, les paiements sont à jour en 2011. J'allais dire « enfin », mais c'est un décalage. Il y a eu aussi quelques éléments qui s'expliquent par le succès croissant des MAE. Il faut voir la croissance des MAE en quelques années, on ne peut que s'en réjouir.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Et le manque de cadre réglementaire au tout début aussi.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Tout à fait, mais tout cela est parfaitement en ordre maintenant. Je remercie, vraiment, je le dis avec beaucoup de convictions, chaleureusement, les hommes et les femmes qui ont contribué, au niveau de l'administration, à récupérer la situation et à remettre l'ensemble des dossiers parfaitement en ordre, et à s'assurer que les agriculteurs soient rapidement payés.

Reconnaissons que c'est de performance en performance au niveau des paiements, au niveau agricole, puisque nous sommes les meilleurs élèves. On paie chaque fois à la première date qu'on peut payer au niveau européen. On ne peut pas anticiper, parce que tout doit être vérifié avant au niveau des MAE. C'est une première chose. Il y a une impossibilité d'anticiper les paiements, ce qui est assez logique dans ce système-là. Par contre, payer le plus tôt derrière, c'est évidemment une obligation.

Sur les halls-relais agricoles, je sais combien ce dossier tient à cœur à plusieurs d'entre vous, et singulièrement à vous.

J'augmente le budget, c'est déjà un signal positif puisque je le fais passer de un à deux millions d'euros, signal positif par rapport à un enjeu auquel je crois et en cela rejoint en partie ce que Mme Fassiaux-Looten disait tout à l'heure : *« Comment inciter et faire en sorte finalement que les agriculteurs travaillent ensemble ? »*. Voilà un bel exemple.

Le jury a clôturé l'ensemble de l'étude et des analyses des différents dossiers d'une quinzaine de jours. Monsieur le chef de cabinet, quelle est la suite des travaux et de l'agenda ? Pouvez-vous l'expliquer ici ? Au mois de juillet, c'est encore possible ? Ce serait bien. J'aimerais bien. Je dis cela pour que mes collaborateurs se rendent compte de l'importance que cela a, et pour vous, et pour moi, Mme Cassart-Mailleux. Il dit oui timidement — mais sa timidité est à la mesure de ses compétences et de ses nombreuses qualités —, il est prudent. Mais ce serait bien parce qu'il y a beaucoup d'attentes là derrière. Ce sont de beaux projets et je sais combien ils vous tiennent à cœur.

Concernant les voies ISA, j'attire l'attention sur l'aspect sucre, c'est du 100 % européen. Il n'y a pas de budgets régionaux. Il y a une publicité maximale qui a été faite. On peut peut-être encore retaper sur le clou dans les prochains jours. Cela a été fait dans les journaux agricoles, *via* la Fédération wallonne de l'agriculture notamment, et d'autres, pour essayer au

maximum de sensibiliser car comme vous le dites parfaitement, c'est de l'argent, et s'il n'est pas utilisé, excepté l'incitation et la demande de notre part, on ne peut pas remplir les dossiers à la place des personnes concernées. Je ne sais pas ce qui est consommé aujourd'hui, et ce qui n'est pas consommé. Si vous le souhaitez, on peut vous donner ces chiffres-là le cas échéant, mais...

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Mais pour les dossiers, de toutes façons, maintenant, il est trop tard. Le temps que l'on ait l'accord pour un dossier, c'est pour jusque fin août, donc...

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non, il y a moyen d'accélérer encore.

Chaque fois que j'ai eu l'occasion de le répéter, je l'ai dit dans différentes assemblées. Difficile de faire plus.

Concernant l'augmentation du plafond de 40 000 à 50 000 euros par unité de travail, c'est passé en première lecture la semaine dernière au gouvernement. Bonne nouvelle, c'était jeudi dernier.

Je pense avoir fait le tour chez vous, plus ou moins. Il y a Natura 2000, que je n'oublie pas sinon votre voisin, particulièrement attentif à ce dossier, on va dire cela comme ça, qui le suit pas à pas, tel un chasseur suivant les traces de sa proie, va intervenir.

Concernant Natura 2000, parlons-en, puisque M. Senesael aussi m'a interrogé à juste titre sur ce dossier, il peut avoir, il a des conséquences budgétaires. Il en a déjà cette année, en 2011, puisque pour la première année, le régime de protection primaire a été mis en œuvre avec, je le rappelle, une indemnisation qui est prévue pour les agriculteurs et pour les propriétaires privés, à concurrence de vingt euros par hectare pour les propriétaires forestiers, à concurrence de cent euros par hectare pour les agriculteurs. Ce sont les deux volets qui concernent le régime qui est d'actualité pour l'instant.

Pour le reste, sur l'évolution du dossier, j'aurai encore une rencontre cette semaine avec le *forum* Natura 2000. Suite à toute une série d'analyses qui ont été effectuées par l'administration pour avoir un *planning* qui soit soutenable par rapport à la mise en œuvre de Natura 2000, et quand je dis la mise en œuvre, c'est la couche définitive, qui n'est pas une petite couche, c'est l'ensemble des arrêtés de désignation, ce sont toutes les mesures particulières qui concernent Natura 2000 au-delà de la protection primaire. Au risque de vous décevoir, je ne vais pas vous dévoiler aujourd'hui un calendrier sans en avoir de certitude. Je dois encore voir l'administration une dernière fois et je dois proposer cela au niveau du *forum*. Tout ce que je peux déjà vous dire, c'est que cela n'aura pas d'impact budgétaire sur l'année 2011 par rapport à Natura 2000. De toutes façons, il n'y en aurait pas eu quelles que soient les décisions qui auraient été prises même si les consultations publiques avaient eu lieu au moment où je l'avais souhaité en l'écrivant à l'ensemble des communes concernées.

Par contre, cela aura des conséquences en 2012, inévitablement. Sur le tout ou sur une partie, cela reste à déterminer et j'espère que cela sera sur le tout. Avec quelle programmation, puisque l'échéance que j'avais fixée était le 31 mars 2012 ? C'était une échéance qui était essentiellement technique en ce sens où c'est à ce moment que les formulaires doivent être rentrés au niveau agricole, mais ce n'est pas pour cela que l'on ne va pas accélérer les choses.

Importante communication — je sais que certains y sont plus sensibles et je partage cette sensibilité qui est totalement respectable, et désolé si parfois les expressions ont pu heurter —, c'est que s'il y a, et j'ai donné cette instruction-là aussi à l'administration, dans les sites actuels Natura 2000, des sites «ajoutés» pour que l'on se comprenne, pour ceux qui ont suivi cela de très près, ce sont les V3 — V1 correction technique, V2 correction de gestion dirons-nous, V3 ajouts et retraits car il y avait les deux — il y avait 6 628 hectares d'ajouts et 2 790 hectares de retraits — seuls les V1 interviennent. Il y a d'abord eu confirmation au niveau de la Commission européenne de ce que j'avais avancé puisqu'elle m'a écrit suite à différents contacts qui ont eu lieu, c'est-à-dire qu'il n'y a que des corrections techniques, les V1, qui peuvent intervenir.

Concrètement, s'il y a des sites qui demandent — je l'ai déjà dit mais je le redis avec encore plus de force maintenant — parmi ceux-là, une urgence absolue en termes de protection, nous avons des leviers à notre disposition pour ne pas attendre.

Dans les 6 628 hectares d'ajouts — d'après les informations verbales que j'ai à ma disposition aujourd'hui —, il ne devrait y avoir qu'une partie relativement faible de ces hectares qui demanderaient une action particulière, mais j'attends la confirmation écrite de mon administration. S'il y a d'autres sites en dehors de ceux-là qui demandent une urgence absolue en termes de protection, vous comprenez bien que je ne vais pas rester les bras croisés. Non, tout le monde pourra comprendre que nous prenions des dispositions et nous avons des leviers pour pouvoir protéger ces sites.

Je vais même dire que — et c'est là l'un des enjeux, pour faire en sorte qu'il n'y ait qu'une protection primaire aujourd'hui sur ces sites-là -: cela ne donne pas la possibilité à certains d'en faire une boucherie sur le plan de la biodiversité, c'est-à-dire de prendre toute une série de dispositions rapidement parce qu'après, on sera en arrêté de désignation, en protection complète et on ne pourra plus faire tout cela. Mais cela ne concerne qu'une partie relativement faible, d'après les informations qui me sont parvenues, de l'ensemble des sites, et heureusement. Mais si cela existe, il faut évidemment prendre des dispositions nécessaires.

Rendez-vous donc dans quelques jours pour un calendrier le plus précis possible, sachant que tout cela devrait de toute façon être bouclé pour l'année 2012, tout le monde l'a bien compris. Les éléments qui se sont produits doivent nous amener à être les plus précis possible, certes mais prudents aussi, et il faut transformer cette opportunité afin de pouvoir faire comprendre et mieux communiquer, mieux expliquer les enjeux de Natura 2000. On aura l'occasion de le faire d'ici quelques jours à la foire forestière de Libramont notamment, mais il y aura d'autres occasions qui seront données, sur les droits et les devoirs de l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Il faut donner le temps à l'administration de remettre les choses en ordre au niveau des différentes cartes et de lancer le plus rapidement possible, mais le mieux possible, l'ensemble des consultations publiques avec aussi toute une série d'informations préalables pour que chacun sache bien de quoi on parle.

Élément très important, il y a deux choix possibles, c'est le *forum* aussi qui le permet et c'est aussi pour cela que je laisse un peu de temps sinon, à quoi servirait un *forum* si je décide avant de les lire. Il y a donc deux options. Une option complète qui est de dire que l'on va placer l'ensemble des 240 sites en consultation publique en même temps. Et il y a l'autre option de dire qu'il faut découper ces 240 sites en différents wagons, sachant que cela permet peut-être de mieux gérer la consultation et, à chacun, de mieux participer, parce que si on fait tout partout en même temps, je ne suis pas sûr que ce sera évident pour toutes les associations de pouvoir participer.

Il y a des avantages et des inconvénients aux deux systèmes, j'exposerai l'ensemble des éléments et le *forum* aura l'honneur de donner son point de vue et en fonction de celui-ci, je prendrai une décision. Je viendrai avec un calendrier évidemment le plus rapidement possible même si je vous ai déjà donné des grandes lignes au niveau des dossiers.

Je rappelle qu'il y a un manque à gagner estimé à deux millions d'euros pour les communes qui sont déjà prévus dans le budget. Sur le plan purement budgétaire, au niveau communal en tout cas, cela ne pose pas de difficulté dans l'immédiat.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce point en espérant avoir été le plus complet possible.

Il reste peu de choses par rapport à l'agriculture, si ce n'est un élément très important, Mme Fassiaux-Looten l'a mis en avant: comment faire en sorte que les agriculteurs puissent travailler davantage ensemble, en coopérative, pour réduire leurs coûts de fonctionnement, être plus forts sur le plan commercial? Il est clair qu'ici, on parle d'agriculture et de diversification, de transformation des produits, le faire seul est possible mais le faire ensemble est sans doute plus soutenable, plus intéressant à la fois sur le plan économique et sur le plan humain aussi.

Dans les différentes mesures qui ont été prises, il y a les mesures à mille euros pour le lait, en donnant la possibilité à chaque agriculteur de recevoir mille euros et de créer une coopérative le cas échéant, et d'avoir déjà une part de mille euros dans une coopérative, ce qui n'est pas mal. Félicitations à ceux qui ont saisi cette opportunité et qui les ont transformés dans des projets, dans des coopératives, dans des projets concrets, dans des produits commercialisés aujourd'hui et pas de façon timide, à une échelle relativement importante. Et puis, il y a d'autres projets parfois plus locaux mais qui sont tout aussi importants et intéressants, il ne faut pas rejeter l'un par rapport à l'autre. Cette mesure a été utilisée même si j'avais préféré qu'elle le soit davantage, mais elle l'a été par toute une série d'agriculteurs, et je ne peux que m'en réjouir. Il n'y pas une culture chez nous de coopérative, vous l'avez rappelé, on peut le souligner. Il y a de temps en temps des coopératives qui ont plusieurs dizaines d'années, c'est plutôt rare, au pays de Herve notamment, où on trouve quelques coopératives qui ont une certaine existence. Je le dis en regardant mon ami Marc Elsen et d'autres, et Mme la Présidente.

Une autre opportunité qui existe aussi au travers du Plan Marshall, ce sont les ateliers de travail partagé, qui ont été utilisés mais peut-être pas suffisamment. Les halls-relais agricoles, par contre, ont eu un vrai succès, tant mieux, je ne peux que m'en réjouir puisque, en toute hypothèse, il y aura des malheureux, et je suis déjà au regret de devoir le dire puisqu'il y a plus de demandes que de moyens budgétaires, mais ce n'est pas parce que l'on est malheureux un jour que l'on est malheureux toujours. Comme dit Mme la Présidente, le bonheur, il est toujours dans le pré, mais il arrive parfois un peu plus tard.

En ce qui concerne d'autres mesures que j'ai pu prendre, notamment concernant ces CUMA, je me souviens des discussions avec Mme Cassart-Mailleux et vous-même.

On en revient d'ailleurs à ISA qui, après avoir fait ses maladies infantiles, a été assez performant dès le départ puisque c'est plutôt AIDA qui a connu quelques difficultés, quand je dis quelques, c'est sans doute un euphémisme. Le bourreau de AIDA est ici dans cette salle, coincé entre mes deux collaborateurs budgétaires de qualité — que je remercie infiniment —, François Desquesnes, qui a tué AIDA d'un coup de scalpel et qui a mis sur pied ISA à ma demande, et je ne saurais trop le remercier. On a vu diminuer le nombre de procédures au bureau de réclamation qui a pu ne plus ouvrir qu'une fois par semaine et puis maintenant sans doute une fois par trimestre et encore en criant fort. À l'époque, il était ouvert tous les jours et à juste titre

Dans ce cadre-là, les CUMA ont été un élément important. Si je prends un exemple et une mesure de simplification, souvenez-vous de l'enjeu. Il faut toujours remettre les choses dans leur contexte. On n'a pas créé quelque chose pour le plaisir de créer quelque chose. Il y avait des obligations européennes, légitimes d'ailleurs sur un point qui était de dire qu'il faut d'abord demander une aide à l'investissement et puis on investit et pas l'inverse : on investit et puis après on demande l'aide. Cela a changé fondamentalement l'ensemble du cours des dossiers. Cela, tout le monde peut le comprendre.

Il y avait l'aide à l'investissement qui concerne du matériel neuf et pas du matériel existant. Quel est la notion entre l'un et l'autre ? On a eu des discussions avec la Commission européenne notamment pour prendre en compte les CUMA là-dedans, les coopératives disant : « c'est clair qu'à partir du moment où on a du matériel qui est partagé, il s'use plus vite que s'il n'est pas partagé. ». Le but était donc de pouvoir réduire notamment de dix ans à sept ans la notion de matériel usagé à renouveler qui peuvent émarger au fonds d'investissement, à ISA pour être plus précis.

Voilà des éléments qui sont importants pour promouvoir, pour inciter des projets de coopératives et se dire que l'on est plus fort quand on travaille ensemble et que c'est plus soutenable sur le plan économique, sur le plan de la diversité aussi. J'insiste sur un point : une coopérative permet de réduire ces coûts de fonctionnement mais aussi, dans certains projets de commercialisation, d'avoir suffisamment en volume et en diversité de produits que pour pouvoir être sur le marché. C'est clair que si vous êtes tout seul avec vos deux-trois produits c'est compliqué de rentrer sur le marché, *a fortiori* si vos quantités ne suivent pas. Le fait de se mettre ensemble permet parfois tout simplement d'être sur un marché, même si c'est un marché local, c'est parfois suffisant. Si on est tout seul, c'est nettement plus complexe.

Je terminerai en répondant à M. Senesael et Mme Fassiaux-Looten. Il y avait une question précise. À ce jour, 66 % — me dit-on — du budget de la mesure 121 du PDR sont consommés et si nécessaire la mesure sera refinancée.

Concernant le patrimoine, le + 1,7 million d'euros c'est Boch Keramis, Monsieur Senesael, projet dont on a parlé tout à l'heure avec les remarques pertinentes de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. – Si vous me le permettez — je ne le fais pas souvent —, j'aimerais intervenir un tout petit peu en tant que parlementaire quant à une question particulière dans les dossiers Natura 2000. Mon intervention ne concerne pas la quantité de surface, mais ces huit zones projets-pilotes où les agriculteurs ont déjà eu, une première fois, un relevé dans toute une procédure de médiation, de concertation. Des agriculteurs sont doublement plus sensibles au changement et inquiets de ce qui va leur arriver. Donc, si vous pouviez avoir une attention spécifique pour eux ce serait assez important puisqu'il y a la question de la surface mais aussi celle de l'unité de gestion qui semble changée alors qu'ils avaient déjà eu toute une négociation, un travail en commun avec la Commission de conservation sur le terrain. Ils se posent la question de savoir quel sera le rôle de la Commission de conservation — peut être en préalable pour être bien préparé par rapport à ces enquêtes publiques — et surtout, ce qui va leur arriver, à eux, puisqu'ils ont déjà un vécu.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Bien sûr, nous aurons une attention particulière pour ces huit premiers arrêtés de désignation puisque c'est un peu une zone pilote finalement avec une procédure particulière. Concernant ces huit arrêtés de désignation, j'ai demandé à l'administration que l'on puisse identifier par rapport à cela la procédure particulière qui devra être mise en oeuvre. Pourquoi ? Je rappelle que tout cela a été finalisé. Cela n'a pas été facile, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais finalement, il y a eu une certaine acceptation, compréhension en tous les cas, sur le terrain. Donc, il faut pouvoir isoler cet élément-là du reste des autres sites et de la procédure.

C'est la discussion que nous aurons avec le forum Natura 2000. Il y a des aspects qui sont purement juridiques, des aspects de procédure. Je tiens à être rassurant — parce que vous me le demandez — sur l'aspect même de l'attention que nous aurons, que l'administration aura, par rapport à ces sites-là. Croyez bien qu'elle sera totale, pour faire en sorte que ce qui a été mis en oeuvre, ce qui a été décidé ne puisse pas être remis en cause, mais que ce soit accepté. Il y aura un élément évidemment, c'est la procédure sur les modifications qui ont pu avoir lieu sur les périmètres. Sur le plan purement juridique, par rapport aux éléments qui sont à notre disposition, cela ne devrait pas poser de difficultés, en tous les cas. Il ne faut pas que cet élément-là vienne perturber tout le reste. Ce ne sera pas le cas. Il convient que l'on puisse donc traiter de manière particulière, mais très attentive, la réalité de ces huit arrêtés de désignation.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote.

La Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine recommande, par huit voix contre deux, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres présents, à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CHANTIERS EN COURS SUR LE RAVEL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les chantiers en cours sur le RAVeL ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens vers vous, Monsieur le Ministre, dans cadre du dossier RAVeL, pour évoquer plus spécialement les chantiers qui devaient se terminer à la fin de ce mois de juin.

En effet, selon les informations disponibles sur le site officiel des RAVeL, certains travaux mais aussi des études de signalisation, devaient être finalisés pour le 29 ou le 30 juin.

Les différentes lignes concernées par ces chantiers sont :

- Marche en Famenne ;
- la ligne 150 ;
- la ligne Huy-Liège ;
- la ligne 108.

J'aimerais dès lors connaître, Monsieur le Ministre, l'état d'avancement de ces dossiers. Sont-ils bien terminés comme l'agenda le prévoyait ? Le cas échéant, quand ces travaux et les études seront-ils finalisés ? Les retards engendrés vont-ils occasionner des surcoûts ? Ces charges supplémentaires éventuelles ne grèveront-elles pas les budgets disponibles pour la réalisation des autres chantiers programmés et en cours ?

Je profite également de l'occasion pour revenir sur votre réponse du 28 février dernier concernant les rumeurs d'abandon des travaux de la rive droite à Huy que vous m'aviez d'emblée non confirmées. Quel est l'état d'avancement de ce dossier qui permettra enfin d'obtenir un permis d'urbanisme, refusé une première fois en 2008, pour une piste cyclopédestre le long de la Meuse en contrebas de la N90 ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant les différents tronçons du RAVeL que vous évoquez :

- pour Marche-en-Famenne — Hotton, les travaux de ce RAVeL sont terminés depuis le mois d'avril dernier et vous aurez remarqué ma discrétion lors de l'inauguration officielle qui a eu lieu en présence du Premier Ministre et du Bourgmestre de Hotton, M. Philippe Courard, le 5 juillet dernier — la Région wallonne intervient à hauteur de 1 350 000 euros ;
- pour la ligne 150, Maredret — Aisemont, le projet comprend la réfection des ouvrages d'art sur une distance de 21 kilomètres. Le chantier est en cours et un certain nombre de ponts sont encore en réparation ;
- pour la ligne 108, Fauroeulx — Erquelinnes, il reste encore quelques travaux de finition, mais pas grand chose, notamment la pose du mobilier urbain, qui vont intervenir très prochainement. Ici aussi, on peut considérer que ce RAVeL est tout à fait opérationnel. Les deux derniers kilomètres pour relier la L108 et le RAVel 3 de la Sambre à Erquelinnes se font au moyen d'un itinéraire de liaison balisé, qu'il conviendra de finaliser en site propre au cours d'un prochain exercice budgétaire.

L'étude relative à la signalisation directionnelle d'un itinéraire cyclable entre Huy et Liège est également finalisée. Je tiens à souligner que l'étude a été étendue jusqu'à Namur à l'Ouest et jusque Lanaye au Nord-Est. Les communes traversées étaient amenées à transmettre leurs remarques sur le plan de signalisation pour ce vendredi 8 juillet 2011.

Concernant le dossier de réalisation du RAVeL en contre-bas de la rive droite de la Meuse entre la rue Nicolas Jadot à Ahin et le Quai de Namur à Huy, un enrochement a été déposé en 2008 le long des berges. La finalisation de ce tronçon de RAVeL sera inscrite dans le programme pluriannuel de la DGO2, ce qui veut dire concrètement que c'est le suivant.

Enfin, en ce qui concerne le RAVeL Bourcy-Gouvy — sur lequel vous ne m'avez pas interrogé -, la fin des travaux est actée depuis le 31 mai 2011. Tous les travaux sont finis, y compris l'installation du mobilier. Les essais pour la réception provisoire ont été effectués les 16 et 17 juin 2011. Les résultats sont prévus pour le 10 août de cette même année.

Il y a de quoi prendre du bonheur durant les prochaines semaines et les prochains mois pour ceux qui aiment les RAVeL et le vélo ou la marche.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre d'avoir fait le point avec moi des différents chantiers sur le RAVeL parce que c'est vrai que l'on est en période tout à fait propice pour cela, même si la plupart des citoyens se servent des RAVeL toute l'année. Je crois que c'est un atout pour notre région aussi bien pour le tourisme que pour le sport et plein de choses positives.

Désolée pour l'inauguration à Hotton, mais je n'étais pas invitée non plus, mais je n'avais peut être pas de quoi être invitée. Par contre j'ai été invitée à Modave et vous n'y étiez pas non plus Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

- La séance est suspendue à 17 heures.

- La séance est reprise à 17 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTION ORALE DE MME SAUDOYER À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE FEUX DE SIGNALISATION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Saudoyer à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les différents systèmes de feux de signalisation ».

La parole est à Mme Saudoyer pour poser sa question.

Mme Saudoyer (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite vous interroger sur les nouveaux types de feux de signalisation qui existent dans certains pays européens. Il y a quelques semaines, la commune de Ternat a notamment acquis un feu rouge intelligent, qui passe automatiquement au rouge lorsqu'un usager dépasse la vitesse limitée. L'idée est de freiner les ardeurs des automobilistes un peu trop

pressés, en les obligeant à ralentir à l'approche des feux. Si le radar positionné à une distance maximale de 250 mètres du feu tricolore enregistre une vitesse trop élevée, le feu passe au rouge en une dizaine de secondes.

En Autriche ou en Russie, les usagers de la route sont confrontés à d'autres systèmes de feux tricolores. On a, par exemple, un dispositif où le feu vert se met à clignoter peu avant de passer à l'orange puis au rouge. On a également un autre système qui présente un décompte des secondes sur un autre panneau installé juste à côté du feu.

Ces nouveaux types de feux semblent avoir une valeur ajoutée à la sécurité des piétons et autres usagers dans les carrefours mais aussi à la vigilance des conducteurs.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ces différents systèmes ? Leur efficacité a-t-elle déjà été évaluée ? Est-il envisageable de mettre en place l'un ou l'autre de ces systèmes chez nous ? J'aimerais connaître votre avis sur la question ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Madame la Députée, ce type de fonctionnement des feux ne semble pas le plus adapté à l'objectif à atteindre qui est de faire ralentir à l'approche de feux tricolores. Une installation de ce type existait en Région liégeoise sur une route communale. Je parle des feux qui passent au rouge en cas d'excès de vitesse. Cette expérience a dû être arrêtée après avoir constaté un nombre très important de non-respect du feu. C'est étonnant, n'est-ce pas !

Sur les routes régionales wallonnes, la philosophie de conception des tricolores s'oriente plutôt vers un signal vert donné en récompense à une vitesse adaptée plutôt que vers un signal rouge de punition en cas d'excès de vitesse. Pour ce faire, une position de repos tout au rouge est généralement employée, le conducteur ne voyant pas un feu vert au loin, est alors moins incité à accélérer par peur de rater le vert. Cela ne vous est-il jamais arrivé ? Vous ne l'avouerez pas ! Et Mme Fassiaux-Looten, cela lui est déjà arrivé aussi ? On voit que c'est vert, on accélère et c'est très dangereux !

Ici, il est rouge, je roule lentement et il passe au vert ! Si je roule trop vite, il reste rouge ! On va encore le répéter pour être sûr ! S'il approche du carrefour en respectant la vitesse réglementaire, il obtiendra le vert et il pourra passer à l'allure normale, sans nécessiter de redémarrage nuisible au niveau de la pollution atmosphérique et sonore. Par contre, s'il se présente trop vite, il devra freiner. C'est ce que je viens de vous dire.

Au niveau de la sécurité et de l'écoulement des véhicules, la solution du rouge en cas d'excès de vitesse n'est pas non plus à recommander. En effet, si plusieurs véhicules roulent en vitesse réglementaire en file à hauteur du feu, et que, plus en amont, un seul véhicule en excès de vitesse déclenche le rouge, c'est l'ensemble des véhicules qui se retrouve pénalisé avec un risque de files et de collision par l'arrière. De plus, ce type d'installation est souvent utilisé de façon artificielle avec création d'un passage pour piéton qui risque de mettre en danger les usagers faibles plus que de les sécuriser.

En ce qui concerne le feu vert clignotant, cette pratique est reconnue par le code du gestionnaire et le code de la route, pour l'effet piéton, afin d'annoncer la fin du vert.

Cette technique n'est toutefois plus guère utilisée car elle n'apportait aucune information complémentaire à l'usager puisque le dégagement du passage pour piétons doit être assuré par un rouge suffisamment long que pour terminer la traversée à allure normale. La même possibilité n'existe pas actuellement pour les feux aux véhicules ; il pourrait avoir un effet pervers, poussant les usagers à accélérer pour passer avant la fin du vert.

Le système du décompte du temps avant d'obtenir le vert peut être intéressant à condition que le carrefour fonctionne en temps fixe. Un carrefour plus intelligent s'adaptant au trafic réel ne peut en effet pas prédire précisément quand sera donné un mouvement.

Quelles sont les perspectives ? La Direction générale des routes travaille à l'amélioration des installations afin de les rendre plus crédibles, plus réactives et plus sûres par des boucles de détection, de radars, de boutons poussoirs, mais aussi de détection des bus et en mettant aussi l'accent sur le système dont je vous ai parlé, qui existe déjà dans toute une série d'endroits. Pour rappel, ce dernier vise à pouvoir maintenir le feu rouge et quand la voiture arrive, à condition qu'elle roule sous la vitesse autorisée, le feu passe immédiatement au vert.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Saudoyer.

Mme Saudoyer (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces précisions et je n'ai rien à signaler.

QUESTION ORALE DE M. ELSEN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SORTIE D'AUTOROUTE EUPEN/WELKENRAEDT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sortie d'autoroute Eupen/Welkenraedt ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question

M. Elsen (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question sera très brève et j'espère, Monsieur le Ministre, que votre réponse pourra m'apporter des éléments d'information complets, ce dont je ne doute pas.

Depuis plusieurs années, on parle d'une deuxième sortie d'autoroute à hauteur d'Eupen/Welkenraedt, Mme la Présidente connaît bien cet endroit. En effet, en octobre 2005, le Gouvernement wallon a décidé d'inscrire une bretelle d'accès et de sortie au droit des *zoning*s SPI+ de Baelen et Welkenraedt, et ce, dans l'enveloppe de financement alternatif SOWAFINAL.

Monsieur le Ministre, j'aimerais venir aux nouvelles et savoir où en est ce chantier. Quel serait le calendrier pour la finalisation de cette sortie d'autoroute ? Je vous remercie dès à présent pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Droit au but ! C'est bien connu de la part de M. Elsen.

Je remercie Mme la Présidente et M. Elsen. Le projet dont il est question consiste à créer un échangeur en vue de permettre un accès direct à de nouvelles voiries dont l'exécution dépend de la SPI+ et ce dans le cadre de l'extension des *zoning*s sur les communes de Lontzen, Baelen, Eupen et Welkenraedt.

Cet échangeur s'inscrit dans un projet global et sa réalisation est planifiée en tenant compte des différents intervenants dans ce projet et principalement, la SPI+. Plus précisément, le chantier relatif à l'échangeur a été mis en adjudication et certains travaux préparatoires ont déjà débuté. Je parle bien des travaux préparatoires.

Actuellement, le chantier est interrompu pour permettre notamment le déplacement des impétrants, SWDE, Belgacom, ORES et pour faciliter l'organisation de l'ensemble des interventions sur le site. Les travaux routiers doivent reprendre début octobre, toute chose étant égale par ailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments précis et pour ce calendrier pour un chantier important pour la région. N'est-ce pas, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. – Mais oui, on a d'ailleurs pu créer un groupe de travail avec la SPI+ et on suit le projet de très près.

QUESTION ORALE DE M. PREVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AMÉNAGEMENT DE LA RN4 À COURRIÈRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la RN4 à Courrière ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, de nombreux habitants du village de Courrière se plaignent de la fermeture par la Direction générale des Routes de la zone « tourne à gauche » situé sur la RN4.

(Réaction de M. le Ministre)

En fait, dès que vous quittez le territoire namurois, vous arriviez dans la zone de Courrière, après le croisement entre la Nationale 4 et la E411, c'est juste là gauche. À l'époque, il était possible, dès que vous aviez passé la E411 sur la Nationale 4, de tourner à gauche pour rentrer dans le village de Courrière. Désormais, ce n'est plus possible, il y a toute une série de bornes plastiques rouges et blanches qui sont placées pour éviter ce « tourne à gauche », probablement, j'imagine, pour des motifs de sécurité.

(*Réaction de M. le Ministre)*

A partir de la Nationale 4, ce «tourne à gauche» permettait de traverser celle-ci pour rentrer dans le village et ainsi couper les deux bandes de la Nationale 4 dans le sens inverse.

Désormais, les habitants du village sont contraints de poursuivre et de faire un détour de cinq kilomètres en sortant plus loin, de faire toute la boucle et de reprendre la Nationale 4 dans l'autre sens ou alors, de traverser le village qui est pourtant en zone 30, augmentant ainsi les risques d'accidents pour celles et ceux qui habitent dans le bas du village et qui avaient un accès aisé par ce «tourne à gauche».

J'imagine que le SPW a pris ces mesures au titre de la prévention, pour éviter des accidents importants étant donné qu'il s'agissait de traverser deux bandes de la Nationale 4, ce à quoi, je serais tenté de répondre que statistiquement, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de zone particulièrement accidentogène réputée à cet endroit. Vous me direz que le principe de prévention est certainement de prendre des mesures avant qu'il n'y ait à devoir déplorer des morts, auquel cas je ne pourrais que vous répondre favorablement, mais quand on voit la proportion de contraintes imposées aux habitants par rapport à la dimension accidentogène de la zone, il y a de quoi s'alerter.

Pour l'anecdote, je vais vous raconter une histoire que j'ai vécue. La dimension accidentogène a pu être augmentée par la pose justement de ces blocs.

En période de grands vents, tous ces blocs en plastique, qui ont un fond de sable ou un fond d'eau, se sont retrouvés à la perpendiculaire des deux bandes de la nationale 4. J'ai même failli me les prendre de pleine face en roulant à 120 kilomètres à l'heure. Reconnaissons que c'est interpellant. Cela aurait pu générer de très nombreux accidents et éventuellement des lésions corporelles. J'aurais souhaité savoir, tout en relayant les demandes de nombreux habitants de cette partie basse du village de Courrière, dans quelles mesures une reprise en considération de ces mesures pouvait être envisagée, si on ne pouvait pas rétablir ce tourne-à-gauche, le cas échéant, en le signalant en amont ou en aval, de manière plus opportune, avec des feux particuliers.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Prévot pour sa question.

Ce fameux tourne-à-gauche sur la nationale 4 à hauteur de Courrière avait été conçu à une époque où la circulation sur la N4 était moins dense et surtout moins rapide que maintenant. C'était peut-être aussi à une époque où la circulation routière était une priorité moins importante qu'aujourd'hui. La N4, à cet endroit, est une route à deux fois deux bandes. Il est évident que traverser deux bandes de circulation où certains roulent à des vitesses élevées, est assez périlleux.

Qu'il n'y ait jamais eu d'accident mortel à cet endroit est une chance quand on voit cette configuration. Tant la commune d'Assesse que la zone de police étaient demanderesses de la suppression de ce tourne-à-gauche. J'estime que cette suppression a été une décision responsable de la part des gestionnaires. Il y a d'ailleurs des rapports de police et même une commission provinciale de sécurité routière qui relate l'impact positif de cette mesure sur la sécurité de cette section de la N4. Bien entendu, les autorités communales étaient conscientes que cette décision impliquait un détour pour une partie des riverains de l'entité, mais c'est principalement un souci de sécurité qui a guidé leur choix.

Il faut préciser que seuls certains riverains regrettent la fermeture du tourne-à-gauche tandis que d'autres y sont largement favorables. La nouvelle configuration continue de donner satisfaction aux autorités locales et à la police. Ils n'ont pas, à ce stade, envisagé de réouvrir la berne centrale. De manière générale, je pense qu'il faudrait une berne centrale sur tout le tracé de la N4 au sud de Courrière. En tout cas sur une bonne partie.

Je veux bien, si vous le voulez, soumettre, au moment venu, à la Commission wallonne de la sécurité routière, cette question. Je comprends que cela entraîne un détour de plusieurs kilomètres pour les riverains qui sont en bord de nationale. Des aménagements pour éviter de se retrouver avec des modules sur la N4 me semble la moindre des choses. Il faut aménager de façon définitive l'ensemble des lieux pour éviter ce que vous avez connu.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Ce n'est évidemment pas un endroit exceptionnel, en ce sens où il y a de nombreux autres endroits, tout au long de la N4, où, heureusement, il est encore possible de pouvoir traverser la nationale, soit à gauche, soit à droite. Le fait qu'il s'agisse d'un endroit où on traverserait deux

bandes de circulation n'a rien d'exceptionnel. Soit on constate que cela a eu un impact mesurable et important sur la sécurité. Dans ce cas, je ne voudrais pas, en plaidant de manière inappropriée pour la réouverture, être la cause de futurs décès. Soit, on constate dans les faits que cela n'a guère apporté de plus-value particulière. Il faut mettre les choses en perspectives entre le gain en sécurité à hauteur de cette nationale et l'accroissement des problèmes potentiels de sécurité routière au cœur du village liés à ce détournement et au fait que, dès lors, de nombreux véhicules traversent le cœur du village, là où jouent les enfants.

Je pense qu'il faut mettre les choses en perspective. Je suis heureux de l'initiative visant à solliciter, lorsqu'elle aura vu le jour, la Commission wallonne de sécurité routière, pour en faire une analyse *commodo incommodo*. Pour le surplus, s'il devait s'avérer indispensable de maintenir la configuration actuelle des lieux, je vous inviterai, vous et vos services, à faire en sorte de la consolider de manière définitive plutôt que d'avoir une situation qui devient temporairement définitive et qui, elle-même, génère plus de risques pour la sécurité routière que ce qu'elle n'essaie de limiter.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU PORT AUTONOME DE NAMUR SUR LE SITE DE SAINT-GOBAIN À AUVELAIS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le projet de zone d'activité économique du Port autonome de Namur sur le site de Saint-Gobain à Auvelais ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais vous parler d'un projet de *zoning* porté par le Port autonome de Namur sur le site de Saint-Gobain à Auvelais. Comme vous le savez sans doute, plusieurs projets sont prévus sur ce site. Le plus connu étant la fameuse prison à Sambreville. Il y a également un projet de parc à conteneurs qui est porté par le bureau économique. On compte également une unité de dépollution de terres et le fameux *zoning* porté par le Port autonome.

J'ai interrogé, il y a quinze jours, votre collègue de l'Aménagement du territoire pour savoir s'il avait des demandes de permis pour ce projet de *zoning* tourné vers la voie d'eau. Il n'a toujours rien eu à ce stade. J'ai eu des informations selon lesquelles ce projet pourrait éventuellement tomber à l'eau. Puisque vous en êtes le ministre de tutelle, je me permets de venir vers vous pour savoir ce qu'il en est réellement et savoir si vous aviez des informations quant à ce projet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le site des anciens bassins de décantation de la société Saint-Gobain à Auvelais a en effet fait l'objet d'un projet de zone portuaire en connexion avec la Sambre. Ce projet a été initié par le Port autonome de Namur, en concertation avec la commune de Sambreville, étant donné que la société Saint-Gobain était vendeuse de son terrain. Celui-ci est idéalement situé en bordure de Sambre et permet d'imaginer une activité économique en lien avec la voie d'eau. Toutefois, pour toute une série de raisons, le projet n'est plus en mesure de se concrétiser à court terme.

Il n'y a pas d'accord entre Saint-Gobain, le Service public de Wallonie et le Port autonome de Namur sur les clauses d'achat des 34 hectares de terrain qui sont toujours la propriété de Saint-Gobain.

Deuxièmement, le niveau de remblai, très élevé, imposé par l'arrêté de réhabilitation pris par M. le Ministre de l'Environnement n'est pas compatible avec le développement d'un accès au quai de chargement le long de la Sambre. En tout cas pas à des conditions économiquement soutenables. Les importants remblais devaient en effet être en partie évacués pour accéder aux quais, avec comme conséquence la découverture des terres polluées et leur inévitable traitement. Ce qui est plus cher qu'un recouvrement.

Le permis unique pour l'installation d'un centre de traitement des terres polluées dans le cadre de la réhabilitation du site a été refusé par la commune de Sambreville. Laquelle ne soutient plus ce projet. Le Ministre Henry doit maintenant se prononcer sur un recours introduit contre cette décision. Au stade actuel, il reste bon nombre d'incertitudes sur la faisabilité de ce projet bien que le site possède, à mes yeux, une importante destination dans le cadre d'un aménagement en connexion avec la voie d'eau.

Le projet d'une zone d'activité économique telle que prononcé par le PAN ne pourra pas se faire à court terme.

Des moyens étaient prévus sur le plan budgétaire. Ceux-ci — des fonds européens, des fonds FEDER notamment — vont être réorientés vers d'autres projets qui concernent toujours la commune de Sambreville.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse.

Effectivement, cela confirme les informations que j'avais eues selon lesquelles ce dossier ne se concrétiserait pas. Je me demande même dans quelle mesure ceci n'est pas également dû aux multiples tergiversations qui ont eu lieu concernant l'implantation de la prison sur le site. Cela transformait pas mal les données initiales. Je pense qu'à force de tergiverser, la prison supplémentaire en Wallonie prend beaucoup de retard et un des effets collatéraux, c'est l'abandon de ce projet qui aurait pu être une bonne idée d'un point de vue économique pour la commune de Sambreville.

J'aime vous entendre dire que, vu l'arrêté de réhabilitation pour ce site, il est compliqué de faire des zones d'activité économique à cet endroit.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

J'aime beaucoup votre réponse. Pour aller implanter une prison là-bas, tout serait par contre faisable. Sur ce site, on entend tout et n'importe quoi. Je pense que le fait que le *zoning* ne puisse pas se faire à cet endroit-là est un effet collatéral dû à la volonté inconsidérée d'absolument vouloir mettre une prison à cet endroit.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POSSIBILITÉ D'UTILISER DES GRANULATS RECYCLÉS DANS LES CHANTIERS DE VOIRIES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la possibilité d'utiliser des granulats recyclés dans les chantiers de voiries ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais revenir sur cette question des granulats qui est peut-être moins anodine qu'il pourrait y paraître *a priori*.

Je vous interrogeais en avril dernier sur « la possibilité d'utilisation de granulats recyclés dans les revêtements des routes au travers des adjudications du SPW » et vous me faisiez part des conclusions d'un groupe de travail indiquant que l'utilisation des granulats recyclés était largement prévue dans le nouveau cahier des charges.

Force est toutefois de constater que les opérateurs du secteur du recyclage des matériaux de construction sont confrontés à un véritable et préoccupant problème de valorisation de leurs granulats. Souci lié, selon eux, à la difficulté grandissante de les faire utiliser dans les chantiers de voiries, vu les exigences actuelles des cahiers des charges.

Cela n'est pas sans conséquences puisque l'économie de la filière est fragilisée et que le surstockage amène les entreprises et centres de recyclage à des difficultés de respect des conditions de leurs permis d'environnement.

Certes, la qualité doit être le leitmotiv du travail du Service public de Wallonie par rapport aux chantiers de voiries, mais je reste surpris de constater que les normes exigées par le RW 99 pour les granulats destinés aux fondations et sous-fondations de routes, imposent des valeurs de résistance à l'usure impossible à atteindre pour des matériaux recyclés, alors que — forcément — ces matériaux ne sont pas soumis à l'usure comme le serait un revêtement de surface.

Les Régions flamande et bruxelloise n'ont pas cette exigence et incorporent nettement plus de granulats recyclés dans leurs chantiers routiers.

Comment justifier dès lors cette exigence du SPW ?

Il semble que l'adoption d'un nouveau cahier spécial des charges ait pris un retard certain.

En effet, la commission plénière qui travaille sur ce sujet a décidé de reporter la proposition d'adoption par le gouvernement du nouveau cahier spécial des charges, type RW99. La même commission a demandé aux services compétents de

reformuler les conditions d'utilisation des produits recyclés. Le projet de cahier des charges pourra alors seulement être adopté.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire quand vous comptez modifier cette situation et, ainsi que le prévoit notre DPR, favoriser le recyclage des matériaux de construction *via* nos travaux publics ? Si j'insiste sur ce point, c'est que la situation actuelle est préjudiciable à un secteur que le plan wallon des déchets, à l'horizon 2011, voulait promouvoir et qui, c'est important de le signaler, tente d'améliorer la qualité de son travail en produisant de plus en plus de granulats certifiés CE 2+ — c'est un label de qualité — en garantissant un haut standard de qualité. C'est une démarche collective du secteur. Six centres de recyclage ont aujourd'hui ce label CE 2+. Il y en aura sans doute douze à la fin de l'année, donc il y a une vraie démarche qualité.

C'est probablement par un contrôle accru du respect de cette certification — qui est d'ailleurs obligatoire pour introduire ces matériaux dans les chantiers -, que la Région garantira le mieux la qualité de ses chantiers. Il est d'ailleurs à ce sujet étonnant de constater que l'exigence logique et légitime du CE 2+, lors de l'intégration de granulats provenant du centre de recyclage, disparaît lorsque les entreprises réalisent leur recyclage sur chantier, comme c'est de plus en plus souvent le cas.

Que pensez-vous de cette différence de critères qualitatifs entre recyclage «interne» et «externe» aux chantiers ? N'est-ce pas plutôt via le contrôle de la qualité des matériaux utilisés que le principal travail devrait se faire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous ai effectivement rappelé, il y a trois mois, que ce n'était pas le degré d'exigence du cahier des charges qui était en cause dans l'utilisation de ces granulats. L'usage de ce granulat recyclé est conforté par les différentes révisions du cahier des charges wallon, les prescriptions wallonnes qui sont d'ailleurs, dans l'ensemble, fort proches de celles de nos voisins.

Sur le terrain qu'on étudie, il se fait — c'est peut-être une mentalité qui doit pouvoir évoluer — qu'il existe peu d'utilisation de matériaux recyclés. C'est en tout cas ce qu'on constate de la part des prescripteurs ou des entrepreneurs. Il ne faut certainement pas oublier que l'élément premier qui guide ces choix est l'assurance de la qualité du produit qui est mis en œuvre. Prenons un exemple : un entrepreneur qui doit poser une sous-fondation ne doit en principe pas prendre un produit pour lequel il a des doutes. Il est donc responsable de la qualité de son chantier et ne peut pas prendre de risque à ce niveau. Ensuite, s'il a toutes ses assurances au niveau qualité, il va regarder le prix, c'est un élément qui intervient aussi.

Pour revenir au problème général de l'utilisation de ces produits recyclés, que peut-on faire pour les développer ? C'est bien cela, le cœur de la question. La Déclaration de politique régionale est en effet très claire à ce propos. Cette utilisation doit être renforcée, vous l'avez rappelé.

Je n'ai pas aujourd'hui — mais je les ai demandés — de comparaison de chiffres, de comparaison probante entre la Wallonie et des régions voisines en ce qui concerne les taux et les quantités de matériaux recyclés utilisées. Cela demandera un certain temps de préparation pour avoir tous ces éléments-là. Si on doit voir, dans certains cas très bien définis, une utilisation et une garantie de qualité, il faut qu'on puisse avoir des impositions et non plus des possibilités d'utiliser une certaine quantité, un certain taux de matériaux recyclés. On pourrait arriver à cela, mais on voudrait faire du *benchmarking*, vérifier comment cela est fait ailleurs et être sûr que la qualité sera au rendez-vous.

Je ne peux pas vous dire, à l'heure actuelle, de quelle manière ce sera intégré au niveau des cahiers des charges, mais c'est une piste qui, si elle respecte bien les garanties de qualité et de gestion financière raisonnable, pourra à terme — ou devra, même — augmenter l'utilisation de ces matériaux recyclés sur les chantiers en Wallonie.

Différentes notes ont circulé, différents éléments sont déjà en ma possession sur des opérateurs qui disent effectivement «on a des matériaux qui présentent toutes les garanties nécessaires, *et cætera*, on les utilise dans d'autres régions». Je veux simplement voir l'ensemble des chiffres avant d'aller appuyer davantage et passer dans l'imposition. C'est aussi une partie de la question.

Faut-il imposer les choses ? Si oui, il faut avoir des garanties de qualité, d'une part, des prix qui ne vont pas exploser et aussi des obligations de garanties de bonne qualité des chantiers pour les uns et les autres qui doivent être préservées. J'attends ces réponses-là au niveau de l'administration. Je reviendrai près de vous, le cas échéant, dès que j'aurai ces informations-là.

Je suis convaincu qu'il faut pouvoir l'utiliser. Je suis également convaincu qu'on devra passer par la case plus coercitive.

(Mme Dethier-Neumann, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. C'est clair que, sur la vision et sur la priorité à la qualité, nous sommes sur la même ligne.

Je suis étonné — c'est vrai que c'est un peu technique —, quand vous dites que, d'après vous, d'après votre administration, ce n'est pas le degré d'exigence qui est en cause. C'est assez étonnant de dire que, pour les fondations et sous-fondations, il y a une exigence en termes de valeur, de résistance à l'usure. *De facto*, c'est curieux, il n'y a pas d'usure sur une sous-fondation. La preuve, c'est que cette exigence-là, une valeur de résistance à l'usure, n'existe pas dans les cahiers de charge à Bruxelles et en Flandre où, là, on a quelque chose de très précis qui pourrait supprimer une contrainte importante.

Soyons francs entre nous, il y a deux filières pour amener ces matériaux sur les chantiers, il y a la filière carrière et la filière recyclage. On peut donc s'interroger aussi sur la dimension en bras de fer économique entre deux secteurs, derrière ces contraintes ou ces exigences de cahiers de charge. Je pense que les intérêts de la filière de recyclage doivent être clairement pris en compte, ainsi que l'intérêt collectif d'ailleurs.

Comme je le précisais également dans ma question, pour garantir la qualité, le label CE 2+ est le principal critère à respecter. Là, c'est le contrôle qui doit s'appliquer, le contrôle des chantiers. Vous n'avez pas répondu sur ce point mais on pourra y revenir. C'est étonnant que les exigences, si le matériau vient d'un centre de recyclage, ne sont pas appliquées quand le recyclage se fait sur le chantier, ce qui peut avoir des conséquences beaucoup plus importantes sur la qualité de ces travaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ARBRES ET LES POTEAUX SITUÉS LE LONG DES ROUTES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les arbres et les poteaux situés le long des routes ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, assez régulièrement, et ce *week-end* encore, dans le cadre des faits divers, on apprend qu'un accident qui s'est déroulé et qui n'implique qu'un véhicule, est un accident qui a eu des conséquences dramatiques. La rencontre entre un arbre ou un poteau électrique a des conséquences à ce point dramatique que c'est parfois l'issue fatale.

Si on prend les statistiques qui ont été communiquées par l'IBSR, il est vrai que sur le territoire belge, il y a entre 1500 et 1600 collisions corporelles de ce type par an avec, en termes d'accidents mortels, entre 120 et 150, soit 13% des accidents, ce qui est une des causes importantes de décès sur la route.

Il y a tout le débat sur l'abattage de ces arbres. Convenons que si on devait faire cela en Wallonie, les 100000 spécimens ont de longs jours devant eux, puisqu'on n'arrivera pas à le faire en un seul coup.

D'autre part, certains pensent que ces arbres, s'ils peuvent — et ce n'est pas contestable — être un obstacle plus rigide, ont parfois également des avantages sur le plan de la circulation routière, puisqu'ils indiquent la route prévisible et ont tendance à ralentir la vitesse. Faut-il le dire, c'est souvent lorsqu'il y a excès de vitesse qu'il y a accident. C'est vrai que vous avez un champ de vision moins large lorsque ces arbres sont présents. Biologiquement parlant, le conducteur doit être appelé à ralentir. Ce n'est évidemment pas le cas de tout le monde.

L'IBSR propose soit de mettre des protections par des glissières de sécurité, soit d'abattre un arbre sur deux, ce qui laisse une distance qui permet d'éviter l'accident ou, en tout cas pour les nouvelles plantations, de le faire à une distance minimale.

Je voulais avoir le point de vue du ministre sur la chose, et surtout les prescriptions en la matière sur le plan wallon.

Existe-t-il des recommandations quant à l'aménagement des voiries et des abords de voirie ? Si oui, quelles sont-elles ?

Vous avez, en son temps, parlé de la rédaction d'un guide, que vous disiez complet, sur le traitement et la gestion efficace des obstacles

latéraux. Ce guide est-il clôturé ou est-ce votre successeur qui le fera ? Quel est le contenu ?

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Est-ce fait ? Si c'est fait, votre successeur n'aura pas à le faire, vous lui remettrez un beau cadeau qui est le guide complet. Si oui, quel est son contenu ?

Enfin, par rapport aux poteaux d'éclairage, là aussi, je reviens sur un des débats qui a eu lieu. Vous vous souvenez qu'en Flandre, la ministre compétente en la matière a décidé de remplacer ces fameux poteaux par des poteaux déformables. Cela n'empêchera pas l'accident, mais cela déformera moins le véhicule et, forcément, pourrait causer moins d'accident mortels aussi.

Vous vous étiez engagé en 2009 à l'utilisation de cette solution, en tout cas à avoir un débat avec la ministre flamande sur le sujet. Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? A-t-on là aussi un pan d'action prévu, prévisible ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le guide est en cours de finalisation. Il va être adressé à tous les gestionnaires de voirie afin de les aider dans le traitement de tous les obstacles qui sont considérés comme agressifs, en ce sens qu'ils provoquent une brusque décélération en cas de collision. Chaque situation doit être analysée, il n'y a pas de solution unique d'application. Par exemple, un poteau d'éclairage pourrait être enlevé, déplacé et remplacé par un poteau déformable ou isolé par une barrière de sécurité.

Pourquoi ce guide n'est-il pas encore prêt ? À cause des éléments techniques. Je voulais le soumettre au Conseil supérieur wallon de la sécurité routière ; ce serait malheureux et malvenu de ma part de dire « il y a un conseil, mais ce n'est pas un sujet important, ils ne vont pas l'analyser en une ou deux séances ». C'est important qu'ils puissent le considérer par rapport à un autre élément. Votre excellente collègue, Mme Cornet, m'a interrogé à plusieurs reprises là-dessus et, chaque fois, elle a reporté sa question. Par timidité, sans doute.

Par rapport aux arbres, une double réflexion est en cours et des actions sont déjà mises en œuvre. Vous avez vu, à certains endroits, des dégagements. Peut-être dans votre région. En tout cas, dans la mienne, cela se voit à certains endroits, parce qu'on a rasé toute une série d'arbres. Ce n'est pas pour le plaisir, je ne suis pas un adepte de la déforestation, je vous rassure, c'était pour des raisons de sécurité. C'est aussi pour des raisons de qualité de revêtement à certains endroits. Qu'a-t-on constaté ? Ces arbres sont certes parfois protecteurs au niveau du bruit, mais ils sont parfois destructeurs au niveau du revêtement, de par notamment les racines, l'humidité. On voit cela notamment juste après les travaux.

Deuxième élément, il y a toute la réflexion qui concerne toute la masse et la biomasse, plan bois-énergie. Comment utiliser les hectares des bords de route pour des essences à courte rotation qui pourraient servir à la biomasse ? D'abord, l'aspect végétation, l'aspect biodiversité et, en même temps, l'aspect plan bois-énergie. Est-ce conciliable ? Oui, mais il faut faire cela de façon organisée et structurée.

J'en viens plus spécifiquement aux fameux poteaux déformables. J'ai demandé à l'administration d'utiliser à l'avenir, en fonction des circonstances, des poteaux d'éclairage à sécurité passive, c'est-à-dire déformables. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une généralisation de l'installation de ce type de poteaux d'éclairage sur toutes les voiries régionales. Par exemple, un poteau déformable placé derrière une barrière n'aurait aucun sens, le choc étant déjà amorti par celle-ci. Elle n'aura pas lieu sur la partie fragilisée du poteau. C'est donc abordé au cas par cas et en fonction des conditions de sécurité identifiée qu'il faut pouvoir prendre ce type de décision. Là où c'est nécessaire, il faut en installer.

J'en ai discuté avec Hilde lorsque je l'ai rencontrée, il y a un mois, un mois et demi, je ne sais plus exactement. On a abordé toute une série de points, grâce à vous d'ailleurs. Je ne saurais trop vous remercier pour le nombre de points que l'on a pu mettre à l'ordre du jour grâce à vous et à d'autres dans cette commission. Tout ne s'est pas réglé en une séance, vous l'aurez bien compris mais, par contre, on a avancé sur toute une série de points concrets et lancé bon nombre de réflexions.

Il y a déjà des installations de ce type qui existent maintenant chez nous sur la RN3, giratoire Birken, à Plombières. Je regarde M. Elsen et Mme Dethier-Neumann, à mon avis, ils doivent savoir. Je prononce bien Birken ?

D'autres sont actuellement programmés au giratoire de Breuil, sur la N52, sur la E42 et dans le cadre de l'élargissement aussi de l'autoroute entre Mons et Jemappes. Voilà les premiers poteaux déformables qui seront installés dans notre belle Wallonie.

Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur Crucke.

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Le guide pratique en préparation et en finalisation, si j'ai bien compris, qui passera en conseil supérieur est intéressant parce que l'on ne peut pas, en la matière, se faire une religion précise. Ces fameux arbres — et je me suis laissé dire, cela va intéresser M. Miller — datent de l'époque napoléonienne. En fait, c'est Napoléon qui a fait installer la plupart de ces arbres en Belgique parce que cela permettait à ses soldats d'avoir un peu d'ombre lorsqu'ils se déplaçaient plutôt que d'être soumis au soleil de notre région. Pour éviter cela, il a donc fait planter ces arbres et c'est ainsi que l'on en a à profusion. Napoléon a fait pas mal de choses chez nous et peut-être qu'un jour, on retournera vers ces origines.

Vous connaissez mes intentions, on n'aura pas envie de partir avec la Hollande, je vous le dis. Vous avez vu qu'il y a un professeur de la KUL qui a sorti aujourd'hui, la Fédération flamande-hollandaise. On est en plein délire pour l'instant. Enfin, soit.

Par rapport à l'humidité, je pense que vous avez tout à fait raison, c'est bien la preuve puisque Napoléon y a pensé pour faire de l'ombre à ses soldats, et je me suis aussi laissé dire que c'était une des raisons qui font que ces arbres, souvent, ont un vieillissement plus rapide, plus précoce que d'autres arbres.

Quant aux poteaux de sécurité passive, puisque vous les appelez ainsi, je trouve que c'est une bonne chose. Je comprends que l'on ne généralise pas non plus, mais là où on peut les placer, il faut que l'on puisse systématiser l'opération.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PASSERELLE DU PONT CLARA DE CUESMES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la passerelle du Pont Clara de Cuesmes ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la passerelle du Pont Clara se trouve à Cuesmes et Cuesmes étant une commune de Mons, la passerelle du Pont Clara se trouve donc à Mons aussi, par la même occasion, cela a son importance.

Monsieur le Ministre, je me dois de vous informer que depuis la destruction du pont Clara à Cuesmes en août 2009, les usagers du RAVeL désespèrent de voir enfin une nouvelle passerelle construite. Les cyclistes sont en effet obligés de descendre les escaliers avec leur vélo sur le dos, au risque de glisser, traverser une rue qui est terriblement fréquentée et puis, finalement, remonter de l'autre côté quelques volées de marches.

S'il n'y avait que le côté sportif, ce ne serait pas trop grave, mais il y a effectivement tout le problème de la traversée de cette route à cet endroit.

Certains d'entre eux, dépités, ont même délaissé cette section du RAVeL, qui permettait pourtant un beau parcours puisque cela permettait de rejoindre le terril de l'Héribus en venant d'Hornu.

En septembre 2009, le Service public de Wallonie s'était engagé à ce qu'une passerelle soit érigée. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire où en est l'avancement du dossier ? Un agenda a-t-il été fixé ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – À la fin du mois d'août 2009, le Pont Clara, situé sur le territoire de Cuesmes, a été démoli pour des raisons de sécurité. Cette démolition a entraîné l'impossibilité d'utiliser une partie du réseau RAVeL de la région, empêchant de la sorte cet outil de mobilité à bon nombre d'utilisateurs.

Une étude de plans ayant pour objectif d'installer une passerelle d'une portée de quarante mètres avait pour fonction de combler ce manque. La demande de permis d'urbanisme pour la construction de cette passerelle qui remplacera le Pont Clara a été introduite le 23 juin 2011 sur base du projet élaboré par la Direction des conceptions et calculs du Service public de Wallonie — structure métallique avec platelage en bois.

Le Service public de Wallonie est en attente de l'accusé de réception qui lui confirmera que le dossier est complet ou non. À partir du moment où

le dossier sera déclaré complet, les délais seront les suivants comme vous le savez : 90 jours pour l'octroi ou non du permis s'il n'y a pas d'enquête publique et 130 jours s'il y a enquête publique, laquelle peut être demandée à l'initiative de la ville.

Dès que le dossier de demande de permis d'urbanisme sera déclaré complet, les documents d'adjudication seront finalisés. Et le moment venu, nous irons franchir ensemble cette passerelle qui vous tient tant à cœur. Ce sera avec grand plaisir.

Il y en a beaucoup qui ont écrit là-dessus et j'ai répondu.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – C'est une passerelle très fréquentée. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Et très fréquentable...

(Rires)

Parce que, à la façon dont vous le dites, il y a comme un doute...

M. Miller (MR). – Vivement qu'il y ait une passerelle et qu'on ne doive plus...

(Rires)

Je vais arrêter... Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉALISATION D'UN ROND-POINT À TINLOT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réalisation d'un rond-point à Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce projet est à mettre en corrélation avec la liaison Strée — Tihange puisque je crois que j'ai déjà eu des contacts avec le SPW et c'est un dossier qui va d'un bloc. Une liaison Tihange — autoroute de Wallonie et la N63 — route du Condroz, dont le trafic estimé devrait atteindre 18 000 véhicules/jour.

Actuellement, les aménagements prévus ne permettent pas de répondre aux exigences du trafic de plus en plus conséquent. En effet, il n'existe qu'un demi-échangeur, ce qui augmente considérablement le trafic au niveau de la Rue du Centre. Le carrefour Levooz situé sur la route du Condroz est également lié à cette problématique et diverses solutions sont envisagées afin de sécuriser ce passage.

Les solutions envisagées pour diminuer les risques liés à cet aménagement ne doivent pas avoir de conséquences négatives sur le centre, augmentation du trafic et, par conséquent, de la dangerosité de la voirie locale. Bref, il est fondamental de maintenir un trafic local et sécurisé pour maintenir les activités des commerces de proximité.

Un projet a été proposé aux instances communales et aux riverains, mais celui-ci n'a pas fait l'unanimité car il avait un impact négatif réel tant sur la mobilité, la sécurité que sur les commerces présents sur cette localité. Il est vrai aussi que c'est une commune un peu spécifique. Si elle n'a pas un lien par cette route du Condroz, il y a un village de la commune qui est complètement isolé et donc, ce village doit passer par d'autres communes pour revenir — c'est donc un peu spécifique.

Il semblerait qu'une solution se dessine. La réalisation d'un rond-point au niveau du carrefour Levooz permettrait de maintenir la circulation dans les deux sens et de sécuriser le passage.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser l'état d'avancement de ce projet ? Quelle est la solution préconisée par le SPW ? Ou y a-t-il une autre solution à l'étude avec les différents objectifs qui sont évidemment le maintien des sorties principales, tant pour assurer la fluidité de la circulation, la sécurité et les commerces ?

Pouvez-vous me préciser l'agenda prévu concernant ce dossier ? Quelles sont les prochaines étapes et à quelles échéances seront-elles organisées ? À quand une solution définitive sur le terrain ? Les budgets sont-ils prévus afin que ce dossier puisse aboutir concrètement dans les plus brefs délais ? Plus brefs délais, Monsieur le

Ministre, je sais bien que ce ne sera pas pour demain, je crois que de toute façon, même si on aboutit à une solution, il serait peut-être intéressant aussi de faire un aménagement provisoire. Je crois que cela se fait en d'autres endroits et je me dis que l'on pourrait évaluer après cet aménagement provisoire parce que faire un aménagement directement définitif, il faut le permis, il faut voir, tandis qu'un aménagement provisoire pourrait évidemment confirmer une solution qui pourrait être, dans tous les cas, la mieux adaptée à la situation du terrain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant l'objet de votre question, je vous informe qu'une réunion de la Commission provinciale de sécurité routière, CPSR, s'est tenue le 23 juin dernier afin d'examiner spécifiquement le projet de modernisation de l'échangeur de Tinlot.

En effet, suite à l'enquête publique dans le cadre de la demande de permis déposée par le SPW, de nombreuses réactions négatives ont été enregistrées.

J'ai donc demandé à la Direction des routes de Liège d'organiser cette concertation au niveau de la CPSR. Cette réunion a été l'occasion de faire évoluer le dossier de façon concertée et réfléchie, et force est de constater que la Direction des routes de Liège a pleinement collaboré et a accepté de réexaminer en profondeur l'ensemble du projet, sans tabou et sans *a priori*. C'est une bonne chose.

L'objectif est bien d'améliorer la sécurité routière, particulièrement au droit du carrefour de la N63 avec la rue Tillesse vers Scry, au carrefour Levooz, qui a connu plusieurs accidents graves. La CPSR a donc demandé d'établir une solution alternative et de retirer la demande de permis initiale. Nous en saurons plus lorsque cette alternative pourra être présentée, ce qui devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Par ailleurs, des travaux de sécurisation provisoire du carrefour Levooz, au moyen de marquages pour réduire le nombre de bandes de circulation et les vitesses sur la N63, devraient être réalisés d'ici la fin 2011, et ce seront donc des aménagements provisoires, dont vous parliez. S'il y a d'autres aménagements provisoires, je ne demande pas mieux que de les faire réaliser en attendant évidemment d'avoir l'ensemble des éléments.

Voilà tout ce que je peux vous dire. Je vous dirai que je me réjouis du fait que la CPSR se penche, ce qui a une influence concrète, sur le dossier, et je sais combien vous l'avez suivi de près et je vous en remercie parce que c'est important pour cette zone et pour ses habitants et pour la sécurité routière de façon plus générale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses. En fait, je pense aussi que c'est cela, être parlementaire, c'est être le relais de dossiers spécifiques qui sont, non pas sous-localisés parce qu'ici, on parle d'un aménagement important pour toute une région. C'est aussi de pouvoir revoir un dossier quand il y a évidemment une manifestation négative importante de personnes, mais aussi de pouvoir trouver des solutions et il est vrai, vous le savez comme moi, Monsieur le Ministre, dans d'autres dossiers, vous avez pris vos responsabilités, il faut parfois aussi, même s'il y a l'une ou l'autre contestation, pouvoir assumer. Ici, les contestations étaient importantes. Il n'y a pas de solution immédiatement à l'étude, mais il faudrait pouvoir évidemment aboutir. Je prends aussi parfois contact avec l'une ou l'autre personne au SPW quand j'ai une bonne initiative et que je peux proposer quelque chose. Je crois aussi que c'est avec des personnes de terrain que l'on peut avancer.

QUESTION ORALE DE M. KILIC À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉNOVATION DES AIRES D'AUTOROUTE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kilic à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la rénovation des aires d'autoroute ».

La parole est à M. Kilic pour poser sa question.

M. Kilic (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les vacances commencent et des milliers de familles vont emprunter nos autoroutes wallonnes pour se rendre vers leur destination de villégiature. Bientôt pour nous aussi.

Quel plaisir que d'emprunter ces voies rapides — et sur les routes de France surtout — de s'arrêter pour pique-niquer sur des aires verdoyantes, bien aménagées, accueillantes, parfois même instructives.

Grâce à cela, les vacances commencent déjà le long des chemins.

En ce qui concerne la Wallonie, pardonnez-moi, les aires de repos ressemblent plus à des déchetteries qu'à des espaces conviviaux.

Difficile de se faire un bon petit repas familial entre les poubelles, les détritus en tout genre, les bancs et les tables défoncés et les toilettes qui sont de véritables égouts.

Pardonnez-moi ce constat, mais je ne suis pas le seul à le faire, vous-même estimez que les aires de repos wallonnes n'avaient plus le niveau requis.

Mais ma question ne se basera pas sur une critique, au contraire. De cette analyse peu valorisante, je débouche sur votre nouveau projet de rénovation des aires de repos en Wallonie. Il s'agirait de celles de Saint-Ghislain, d'Heppignies, de Couthuin, de Verlaine, de Barchon et de Wanlin.

La SOFICO est chargée du financement des aires de *parking* qu'il faut rendre plus accessibles et plus agréables globalement. Tout cela entre dans un projet global voulu par l'Union européenne et l'objectif serait d'atteindre un niveau de satisfaction trois, voir quatre sur une échelle de cinq.

Le deuxième problème, crucial lui aussi, est de pouvoir accueillir les poids lourds selon ces mêmes critères élaborés par l'UE et l'Union internationale des transporteurs routiers qui, eux aussi, pointaient les mauvais résultats de nos aires.

Vous avez prévu une enveloppe de 20 millions d'euros pour ce développement et cette rénovation. Pouvez-vous nous exposer vos projets ? Quelles sont les mesures de l'Union qu'il va nous falloir respecter ? Pouvez-vous nous expliquer quels sont les critères des échelles de satisfaction ? Enfin, il semblerait que l'aire de Wanlin servirait d'expérience-pilote de cette restructuration planifiée sur cinq ans. Pouvez-vous développer ce plan et les différentes étapes qui le jalonneront ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La rénovation des aires autoroutières nous tient à cœur, à chacune, à chacun. Il s'agit de faire en sorte qu'elle puisse évoluer rapidement en qualité et aussi en diversité de services offerts.

Quelles sont les grandes lignes de la rénovation des aires autoroutières ?

D'abord, globalement, je veux que, demain, elles puissent être labellisées. Cela me paraît important d'avoir de la qualité et des services compris de tout le monde pour l'ensemble de ces aires autoroutières. Il y a un projet de label qui est mené par la Commission européenne et l'Union internationale des transporteurs routiers — je parle ici pour les *parkings* camions sécurisés. Le classement est bien défini : du niveau 1, qui est le moins sécurisé, au niveau 5. Je peux vous faire parvenir l'ensemble des éléments techniques et autres, expliquant ce à quoi correspondent les niveaux 1, 2, 3, 4 et 5, en tout cas au bord, demain, des aires pour les camions, qui sont évidemment toutes, le plus possible sécurisées pleinement au moyen de caméras, c'est bien cela l'objectif que nous avons.

Deuxième élément pour les aires qui concernent l'ensemble des usagers, plus spécifiquement les automobilistes, c'est de pouvoir tenir compte d'autres objectifs que simplement le fait d'être un *parking* sur lequel on s'arrête pour éventuellement mettre de l'essence dans sa voiture, du diesel ou du gaz et puis prendre un *sandwich* tant bien que mal. Nos aires autoroutières doivent devenir de véritables attractions pour l'ensemble des usagers, offrir des services à ceux-ci qui vont évoluer au fil du temps. Avoir accès, par exemple, au réseau internet, avoir une valorisation des produits agricoles, une valorisation des attractions touristiques de proximité, des aires de pique-nique, de repos qui sont confortables, sécurisées, accueillantes et propres. Avoir, aussi certainement, toute une série d'infrastructures, je pense à des douches, sanitaires, machines à laver, *et cætera*.

Pour arriver à cela, il faut aussi des moyens. Il faut distinguer deux choses. Il y a ce que nous pouvons faire immédiatement, c'est 20 millions d'euros que j'ai dégagés *via* la SOFICO pour différentes zones qui sont des zones soit mixtes, camions-voitures et à l'avenir on doit aussi réfléchir à cela pour avoir, à mon avis, des aires qui sont exclusivement dédiées aux camions, des aires qui sont exclusivement dédiées aux automobilistes et aux motards. Ce n'est pas pour faire de la discrimination, mais les besoins sont différents, les demandes sont différentes et quand vous êtes en train de pique-niquer et que vous avez des camions tout autour de vous, ce n'est pas la chose la plus agréable non plus — je ne dis pas cela contre les transporteurs routiers, mais eux, ils attendent d'autres services que l'usager normal en termes de sanitaires, *et cætera*. Ce n'est pas la même chose en termes de qualité, ce n'est pas la même chose en termes de sécurité non plus puisqu'il y a beaucoup de vols commis au niveau des poids lourds.

Les 20 millions d'euros, c'est essentiellement sept points :

- l'aire de Barchon sur l'E40 vient d'être rénovée. De plus, elle sera prochainement dotée d'un *parking* supplémentaire de 100 places pour l'accueil des poids lourds dans le sens Liège-Aix ;

- l'aire de Saint-Ghislain sur l'E19 est en cours de rénovation et déjà partiellement opérationnelle, j'y suis passé il y a quelques jours avec le ministre-président ;

- 140 places supplémentaires pour poids lourds seront créées sur l'aire de Verlaine (E42) et les sanitaires y seront adaptés en conséquence. Un *parking* de covoiturage de 60 emplacements y sera également implanté dans le sens Liège-Namur ;

- l'aire des Amoudries sur l'E42 sera prochainement équipée d'un service de restauration rapide ;

- le *parking* sécurisé de Wanlin sur l'E411 proposera 150 places aux poids lourds. Les travaux de génie civil se poursuivent et devraient être terminés d'ici septembre ;

- une signalétique sera aussi prochainement apposée pour signaler le *parking* sécurisé de Bierset avec 200 places ;

- l'aire de Frénia sur l'E42 va également prochainement faire l'objet d'un renouvellement complet.

Voici quelques-uns uns des projets, il y en a d'autres qui existent.

Il faut distinguer deux éléments. Il y a des investissements dont je viens de vous parler et puis il y a surtout, à l'avenir, des obligations au niveau des concessions qui seront plus importantes. Il faut savoir que les aires autoroutières, il y en a 56 en Wallonie. Elles représentent pour la plupart des recettes, mais pas toutes puisque certaines, c'est simplement des aires avec des bancs et des sanitaires et encore, quand il y en a. Sur les vrais aires autoroutières, vous avez un pétrolier qui est présent, de grandes enseignes de restaurants, elles représentent des recettes pour la SOFICO, des recettes importantes, conséquentes mais j'ajoute immédiatement que nous devons, lorsque nous octroyons une concession, être beaucoup plus exigeants, avoir toute une série d'objectifs à atteindre par le concessionnaire.

Les objectifs, je vais vous les citer rapidement : c'est la promotion du tourisme, la promotion du patrimoine, des aires de repos, le confort, la sécurité, la propreté — tous ces éléments-là doivent se trouver dans le cahier des charges.

C'est vrai que cela représentera peut-être moins de recettes puisque plus vous avez des exigences importantes moins, évidemment, le retour en recettes sera important, mais nous pouvons développer aussi de nouvelles aires autoroutières qui seront autant de recettes complémentaires à l'avenir. Et c'est vraiment en travaillant de cette façon-là que l'on doit franchir plus qu'un pallier. Dans les années 1970, la Belgique était reconnue pour la qualité de ses aires autoroutières. Vous avez déjà vu une amélioration sur le terrain en Wallonie, ces derniers temps, dans quelques nouvelles aires ou des aires qui ont été réaménagées complètement, mais on doit maintenant avoir un *standing* qui doit monter largement en puissance et le retard que l'on a pris ces dernières années, on doit non seulement le récupérer mais on doit être reconnu sur le plan européen comme ayant, demain, des aires autoroutières les plus attractives, les plus accueillantes.

C'est une formidable façon aussi de faire vivre le tourisme puisque c'est l'occasion finalement de valoriser toutes les attractions touristiques de proximité. C'est fait aujourd'hui d'une façon un peu désolante — je m'excuse et pourtant, j'ai été Ministre du Tourisme et je prends ma part de responsabilités. Là-dedans, vous avez un *index*, c'est mieux que rien, avec toutes les brochures, il y en a des dizaines et des dizaines et des dizaines qui concernent toute la Wallonie, toutes les attractions de Wallonie.

Si au moins on avait quelque chose de performant, avec des nouvelles technologies, avec un *clip*, avec une ou deux brochures qui concernent directement les attractions touristiques de proximité à 10 ou 15 ou 20 kilomètres de l'aire autoroutière en question, ce serait tout à fait différent.

Dans la réalisation des produits du terroir, il y a très peu de choses, si ce n'est rien. En France, il y a des aires qui, en partie, pendant une période allant du dimanche matin de 8 heures à midi, sont réservées à un marché de produits du terroir. Mais pourquoi ne pas le faire chez nous ? Il y a des millions de visiteurs qui passent par les aires autoroutières, des millions de visiteurs qui ne font que traverser la Wallonie. Mais donnons-leur envie, non seulement de consommer chez nous, de se détourner de l'autoroute, d'aller visiter, d'aller consommer, de faire vivre nos indépendants, de faire vivre nos entreprises touristiques et autres, d'ailleurs, tout le secteur HORECA, *et cætera*, un peu partout en Wallonie. Il y a moyen de réussir ce défi-là. On a amélioré singulièrement la signalisation, je trouve que les panneaux sont de plus en plus de bonne qualité, mais on donne une image, mais sur le plan de l'image, il faut être très efficace sur le plan commercial. Et on ne pourra y arriver qu'en ne changeant pas les concessions. Les concessions, c'est 20 ans maintenant, c'est plus 30 ans, donc, cela permet aussi de corriger le tir. Mais quand vous ajoutez en cours de route des obligations sur une concession, c'est clair que le

concessionnaire se retourne vers vous en disant : «*Mais qui paye tout ça ?*»

Voilà ce que je peux vous dire. Il y a d'autres éléments mais, globalement, j'ai pris l'essentiel ici.

Mme la Présidente. – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, les aires d'autoroute, il y a moyen de les valoriser, il y a moyen de les rendre pratiques, c'est un service comme vous l'avez dit par rapport aux chauffeurs poids lourds et donc, il y a l'aspect convivialité et tourisme aussi. Vous savez que je vais en prendre bonne note et aussi des 20 millions d'euros, ce sera déjà un premier jet. On espère que nous continuerons à approfondir et à essayer de les rendre encore plus performantes et attirantes et pourquoi pas développer d'autres choses qui pourraient être valorisées et être rentables. Donc, on espère que ces projets offriront des aires aussi agréables que celles de nos voisins et que notre image en soit particulièrement embellie.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVENIR DE L'AQUEDUC DE MONT-SAINT-PONT ET SA POSSIBLE DÉMOLITION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'avenir de l'aqueduc de Mont-Saint-Pont et sa possible démolition».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je viens vous interroger sur un dossier qui me paraît avoir été mal suivi par un service dont vous avez la charge et je voulais que vous me donniez quelques éléments pour la suite.

Un monument important de l'histoire de l'Eau wallonne tombe en ruine : l'aqueduc de Mont-Saint-Pont, dont les travaux s'achevèrent en 1855 et qui alimenta la Ville de Bruxelles jusqu'en 1972.

Or, cette construction exceptionnelle fait l'objet depuis de nombreuses années d'une demande de classement. Bref historique, tout débute en 1994, l'Intercommunale bruxelloise des eaux ambitionne de démolir l'aqueduc. À ce moment-là, soucieuse de son patrimoine et de la qualité de son patrimoine, la Commune de Braine-l'Alleud sollicite une demande de classement. Cette dernière est finalement introduite en 1995.

En 1998, la région indique que l'arrêté décidant d'entamer la procédure de classement est sur le point d'être publié. Or, après divers avertissements de la commune sur l'urgence de travaux à réaliser et la demande de mise en urgence du classement, le service d'urbanisme de Braine-l'Alleud apprend, en 2003, du cabinet de votre prédécesseur, M. Daerden, que le dossier n'est pas jugé prioritaire.

Pire, en 2005, le ministre annonce que pour des raisons budgétaires, il suspend toute demande de reconnaissance en cours.

Pendant ce temps, l'ouvrage continue de se dégrader. Jusqu'en septembre 2010, date à laquelle Vivaqua qui est la nouvelle propriétaire — enfin, qui a remplacé l'intercommunale bruxelloise des eaux — marque son intention de démolir l'édifice et a déposé auprès du fonctionnaire délégué une demande de démolition. Alors, 16 ans se sont écoulés depuis les premières démarches…sans aucune décision sur la problématique excepté un gel pour raison financière.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir où on en est avec ce dossier ? Vers quoi penchent vos services ? Est-ce que c'est un classement ou une démolition ? Et aussi comment se fait-il qu'un dossier tel que celui-là — je sais bien que vous n'étiez pas responsable précédemment — ait pris autant de temps ? Est-ce que vous comptez prendre des contacts avec la commune et avec Vivaqua ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous remercie de votre question qui va me permettre de repréciser l'historique de ce dossier car je m'étonne des propos tenus par le Bourgmestre de Braine-l'Alleud dans ce dossier, regrettant «le désintérêt de la Région» envers l'aqueduc de Mont-Saint-Pont.

Je m'en étonne vivement car par deux fois, en septembre 2009 et en juillet 2010, j'ai répondu à ses courriers en lui précisant que, pour instruire sa demande, je souhaitais avoir connaissance de toutes les mesures prises afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes aux abords de l'aqueduc. Mes demandes sont restées sans réponse. Je lui ai écrit le 28 octobre 2009 et le 11 août 2010. Mon

collaborateur qui suit cela est quelqu'un d'extrêmement rigoureux. Je ne peux croire, une seule seconde, c'est un ancien notaire, je peux vous dire ...

Mme de Coster-Bauchau (MR). – En principe.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non, non, il est très sérieux, comme les autres mais peut-être encore un peu plus que la moyenne.

Conscient bien sûr que votre intervention n'est pas neuve, vous êtes déjà intervenue indirectement dans ce dossier en entendant ce que les uns et les autres disaient puisque la commune sollicite le classement de ce bien depuis 1995. Le passé, c'est le passé, 1995, pour moi, c'est loin comme dirait l'autre.

Peu importe tout cela, peu importe les courriers restés sans réponses de la commune vis-à-vis de moi, cela n'a pas beaucoup d'importance. J'ai néanmoins demandé à mon administration, à savoir le département du patrimoine, d'étudier très sérieusement et dans les plus brefs délais, l'opportunité d'ouvrir la procédure d'enquête menant au classement de ce bien.

Mais je me permets de réitérer ma demande auprès du bourgmestre, c'est-à-dire, notamment, les éléments qui concernent les aspects de sécurité des biens des personnes et les propriétés au niveau de l'aqueduc, mais je peux vous remettre les courriers et je suis certain que vu la qualité de vos relations, vous ne manquerez pas de lui remettre en mains propres avec un petit ruban autour en disant qu'il faudrait peut-être y répondre. Peut-être y a-t-il répondu, à une mauvaise adresse ou je ne sais pas très bien, mais ce n'est pas cela le plus important.

Le plus important réside dans le fait qu'on va lancer des procédures. Mais ce serait bien, parce qu'on en a besoin, qu'il puisse y répondre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Vous êtes d'une efficacité redoutable, puisque vous allez me donner les courriers. Je vais les emmener, je ferai la commissionnaire.

Ce qui m'intéresse au plus haut point, c'est que la décision concerne le classement. Il aurait été vraiment dommage qu'un si bel édifice, élément de notre patrimoine, soit tout simplement démoli. L'objet de mon intervention et de ma question était qu'on puisse aller vers le classement.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE POINT CONCERNANT L'ÉLABORATION DU DÉCRET-CADRE D'ORIENTATION AGRICOLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le point concernant l'élaboration du décret-cadre d'orientation agricole ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens avec une question déjà posée il y a quelques semaines, au début du mois de mai, à la fois parce que c'est une question importante, ensuite parce que c'est peut-être la dernière fois — qui sait — que je peux vous interroger sur ce dossier.

L'échéance repose sur le fait que ce décret-cadre est un des dossiers, à mon sens, majeurs de notre DPR dans le domaine de l'agriculture.

En mai dernier, je vous interrogeais sur votre méthode de travail et votre échéancier relatif à la préparation du décret-cadre d'orientation agricole prévu dans la DPR, afin de fixer les objectifs stratégiques à long terme de la Région wallonne pour son agriculture.

À mes yeux, ce décret-cadre est l'objectif majeur de notre législature en matière d'agriculture et même plus largement, tant il est nécessaire de penser — on a déjà eu l'occasion d'en parler ici — et de baliser la transition de notre modèle agricole vers un véritable système agro-écologique intégrant prioritairement l'objectif de souveraineté alimentaire.

Le 2 mai, vous m'expliquiez vouloir tenir compte des différentes auditions relatives à l'avenir de la PAC, organisées au sein de notre commission, et vous nous annonciez avoir initié des groupes de travail au sein de l'administration sur différents thèmes :

- la gestion des risques ;
- la question du foncier ;
- le mécanisme de l'éco-conditionnalité ;
- le plan stratégique pour l'agriculture bio ;
- la réforme de l'APAQ-W et l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'horizon 2020.

Ces groupes de travail sont censés, disiez-vous, vous remettre des documents qui feront partie d'un décret-cadre avec des chapitres et toute une série d'éléments. Permettez-moi de dire que j'ai l'impression que c'est une manière de «noyer le poisson». Ce n'est pas une expression très agressive, mais chacun de ces groupes de travail avance de son côté, sur des aspects très particuliers comme le remplacement du décret sur la promotion, le bio, sans que cela ne serve à préparer un décret-cadre agricole, surtout si on ne dit à aucun de ces groupes de travail, d'avancer dans cette perspective.

Or, l'enjeu du décret-cadre est bien de sortir d'une vision par tranches, par secteurs de la question agricole pour favoriser une vision globale, orientée sur une stratégie de développement de notre modèle agricole.

Vous proposiez alors — je vous cite encore, même si c'était un peu confus — de pouvoir tirer toute une série de conclusions pour la fin du mois de mai, mi-juin au plus tard ou début des vacances au grand plus tard et de nous donner raisonnablement rendez-vous courant du mois de juillet, au plus tard à la rentrée, pour fixer le décret-cadre ou en tout cas, une orientation très claire avec l'ensemble des chapitres et des éléments.

Ce décret-cadre devrait, selon la DPR, fixer la hiérarchie et la diversité des rôles dévolus à l'agriculture, notamment ses liens avec l'alimentation, sa fonction nourricière, son rôle économique et social, sa contribution à la protection de l'environnement, au tourisme, au développement rural et aux nouveaux enjeux liés à l'énergie et au changement climatique, son rôle territorial, son lien au sol. Un vaste programme qui, vous en conviendrez, nécessite du temps et une méthode de travail bien élaborée.

Grâce à ce décret, on pourrait penser — et c'est plus que jamais nécessaire — un véritable projet de société en matière d'alimentation et d'agriculture. Les actions concrètes de politique agricole à mettre en œuvre pourront s'inscrire dans une vision et une stratégie à long terme pour notre région à l'intérieur des balises européennes.

Monsieur le Ministre, vous comprendrez qu'étant donné le risque important de ne plus pouvoir discuter avec vous de ce projet important à la rentrée et convaincu que vous souhaitez marquer ce futur décret-cadre de votre empreinte, je souhaitais vous entendre sur le sujet.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Même si c'est Mme Milquet ou quiconque, je suis sûr que M. Lutgen voudra marquer de son empreinte indélébile ce futur décret-cadre ! Vu qu'il s'y connaît en la matière, il pourra faire pression sur la future ministre, si c'est Joëlle Milquet, dans ce domaine.

J'aimerais que vous puissiez m'éclairer sur ce qui a été mis en place afin d'atteindre cet objectif avant juin 2014.

Je reviens donc vers vous avec des questions identiques à celles que je vous adressais, il y a deux mois.

Où en êtes-vous dans l'élaboration de ce décret-cadre qui constitue sans doute l'élément le plus important et ambitieux du programme agricole de cette législature ?

Quelle méthode comptez-vous déployer pour élaborer les propositions à déposer devant le gouvernement sur ce thème ?

Avec quelles expertises internes et externes à l'administration comptez-vous travailler vu l'ampleur de la tâche ? Il y a là certainement une nécessité de dégager une expertise spécifique.

Quel est, à ce stade, l'échéancier que vous vous êtes fixé ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie franchement M. Dupriez de me donner l'occasion, aujourd'hui, de pouvoir donner un calendrier et surtout les quelques éléments qui pourraient faire partie du prochain Code wallon de l'agriculture.

Regardez, je montre le document à Mme la Présidente, qui est à côté de moi, pour qu'elle vous confirme, même si elle ne pourra pas tout vous dire, que tout cela est déjà bien organisé.

Concernant la Politique agricole commune, à l'horizon 2011, le rapport d'Albert Dess sur la PAC à l'horizon 2020 a été voté en plénière du Parlement européen il y a peu de temps, le 23 juin dernier. Le texte initialement adopté par la commission a été conforté puisque seuls quatre amendements sur une quarantaine déposés ont obtenu un vote majoritaire en plénière. La commission planche aujourd'hui sur ces propositions sur le cadre financier pluriannuel.

Je dis cela parce que j'avais voulu, tout au début de la législature précédente, venir avec un décret-cadre le plus vite possible au niveau de l'agriculture. Puis, il y a eu tout l'objectif 2007-2013 qui nous a un peu pris de court. Je ne veux pas qu'on se retrouve dans la même situation aujourd'hui, mais il

faut qu'il y ait une concordance et une harmonisation. C'est un peu l'objectif direct et indirect des auditions que la présidente a organisées au niveau de la commission, suite notamment à la proposition de résolution qui a été déposée par M. Prévot et par l'ensemble des groupes. Ce sont déjà les prémisses d'une réflexion plus large, d'un décret-cadre — comme vous dites, et j'y souscris — qui dépasse le cadre strict de l'agriculture. Ce n'est pas un décret-cadre pour les agriculteurs, c'est un décret-cadre pour les consommateurs, pour les agriculteurs, pour l'ensemble des acteurs du monde agricole et bien au-delà.

On doit le faire avec un cadre européen qui est fixé, sinon on risque d'avoir un décret-cadre complètement en discordance et qui ne correspond en rien à des obligations que nous avons par ailleurs. Cela, tout le monde peut le comprendre.

C'est vrai que différents groupes de travail se sont déjà réunis. Il y a ceux que vous connaissez, puis, ceux dont je parle moins. Il y a eu des auditions, mais également des groupes de travail qui ont réfléchi à toute une série de domaines.

Je dois fixer un calendrier. Pour reprendre l'extrait que vous avez cité, reconnaissez que vous avez oublié une phrase. Je disais: «*On peut donc raisonnablement se donner rendez-vous courant du mois de juillet, au plus tard à la rentrée, pour fixer le décret-cadre ou en tout cas une orientation très claire avec l'ensemble des chapitres et des éléments pour la rentrée d'octobre au plus tard. En fonction de ce qui aura été discuté en commission et des groupes de travail que j'ai mis en place, et en fonction aussi de la qualité des différentes auditions mises en place par notre excellente présidente, Mme Dethier-Neumann*».

Tout cela pour vous dire qu'au-delà de cela, j'ai remis un document d'une trentaine de pages à Mme Dethier-Neumann pour qu'elle puisse jeter un coup d'œil.

Pour la rentrée parlementaire, c'est le premier élément avec lequel je viendrai pour présenter l'ensemble du décret-cadre et avoir, à ce moment-là, une discussion la plus large possible.

Je le ferai auprès de mes collègues du gouvernement, dans un premier temps, puisque ce sont eux qui seront les premiers concernés. Je demande sincèrement à mes collaborateurs d' inclure toute la dimension du travail qui a été réalisé par la commission dans ce décret-cadre, notamment avec les auditions qui ont eu lieu.

Prenons l'exemple des inondations, en on a parlé tout à l'heure, c'est un élément qui doit pouvoir intervenir. D'autres commissions se sont réunies et ont eu des conséquences indirectes sur le décret-cadre, singulièrement en aménagement du territoire. Tous ces éléments doivent être repris dans une note plus large au niveau du gouvernement, qui viendra charpenter l'ensemble de ce décret-cadre.

Je dois vous avouer une chose, j'y tiens particulièrement parce que je trouve que ce sera un moment important pour toute la Wallonie, au-delà du monde agricole, et c'est bien l'objectif qu'on doit avoir. Je rends donc hommage à la présidente, mais aussi au commissaire européen M. Ciolos. On va voir s'il va réussir, on va le soutenir. Il a ouvert l'agriculture au reste de la société.

C'était d'ailleurs les premières rencontres qu'il a organisées aux nivaux national, international et européen, où tous les mouvements, toutes les associations, les consommateurs, l'ensemble des citoyens pouvaient participer à des groupes de travail.

Certes, c'est assez complexe. Certes, c'est assez ardu. Mais il a au moins eu cette volonté d'ouvrir l'agriculture au reste de la société. Je crois que, demain, nous pouvons aussi le faire — en tout cas sur l'approche — au niveau wallon. Ce sera un grand moment pour l'ensemble de celles et ceux qui ont de l'agriculture et de la ruralité une certaine idée et qui ont envie de développer ce secteur, mais aussi tous les secteurs qui en dépendent en amont et en aval.

Il y a un potentiel de croissance, on l'a vu au travers des différentes rencontres que j'ai pu organiser en dehors des rencontres connues dont je vous ai parlé, que j'ai pu organiser avec toute une série d'experts, belges et étrangers, pour pouvoir rédiger les grands objectifs que nous avons au niveau de ce décret-cadre. J'aurais franchement souhaité pouvoir le présenter le plus rapidement, n'en doutez pas une seule seconde.

Le débat européen ne nous a pas permis de le faire. J'ai longtemps hésité. Si j'avais simplement voulu faire dans le coup d'éclat en fixant des objectifs, j'avais de la matière pour pouvoir le présenter. J'ai trouvé qu'il était plus sage de laisser encore un peu de temps au temps, en tout cas cette période du mois de juillet, août et septembre, pour peaufiner et aussi, en fonction de ce qui a été voté au niveau du Parlement européen, de pouvoir, le cas échéant, ajuster.

Cela doit aussi être un document de combat sur le plan belge et sur le plan international, pas que sur le plan européen, d'une certaine idée qu'on se fait de l'agriculture mais qui se traduit dans les textes, document de combat aussi parce que les débats européens ne sont pas terminés.

Je dis cela parce que mes propos pourraient être interprétés en disant : « *Finalement, Lutgen attend que l'Europe ait décidé de tout puis, en fonction de cela, il traduira simplement le décret-cadre selon ce qui a été décidé au niveau européen, ce ne sera jamais qu'une exécution* » Non, c'est un peu plus que cela. C'est beaucoup plus que cela, c'est de dire : « *On a notre propre avenir, notre propre destin, on peut le prendre en mains au niveau wallon concernant l'agriculture* ». Bien sûr, il faut tenir compte des enjeux sur le plan européen.

Vous aurez compris le sens de l'approche. Quoi qu'il arrive, je ne souhaite qu'une chose, et chacun fera des commentaires, c'est que chaque parlementaire s'approprie cette matière et qu'elle fasse l'objet de discussions, de débats, dans le respect des sensibilités de chacun mais avec cette volonté farouche de faire avancer la cause agricole mais aussi, de manière plus large, une certaine idée de la consommation. Il s'agit de la façon dont on consomme, dont on vit et tout cela peut se retrouver dans ce décret.

Dernier élément, et j'en termine par-là, il restera quelques ajustements sur lesquels on peut passer outre dans un premier temps mais qui pourront être importants en cours de discussion. Ce sera tout ce qui concerne le Fédéral puisque je rappelle qu'il reste des discussions importantes sur le Fonds des calamités ou encore l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire. Il y a au moins ces points-là mais j'ajouterai l'observation des prix, à laquelle je tiens particulièrement et pour laquelle on doit avoir des réponses ou au moins une accessibilité la plus pointue dans un contexte européen où il y a aussi cette demande. Il s'agit d'avoir un Observatoire des prix le plus crédible et le plus transparent possibles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je remercie M. le Ministre dont la réponse me réjouit à plus d'un titre. Lors de votre dernière réponse, vous aviez fait un peu le cachottier concernant les groupes de travail mais c'était pour pouvoir nous surprendre aujourd'hui.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je cultive un peu le secret.

M. Dupriez (Écolo). – Je suis heureux que les choses puissent avancer car nous sommes sur la même longueur d'onde par rapport à l'importance de ce dossier global qui, en effet, dépasse le monde agricole lui-même. Il s'agit de renouveler le contrat entre l'agriculture et la société. Cela nous permet aussi d'aborder la question sous l'angle du territoire et de l'alimentation. Je voudrais d'ailleurs citer le créateur du mouvement *« Slow food »* qui dit que « Cultiver est un acte gastronomique autant que manger est un acte agronomique » Gardons ce lien entre ces deux pôles, ce chemin de la terre à l'assiette.

Ce sont tous ces éléments qu'on peut aborder dans ce décret-cadre en tenant compte des contraintes de la PAC et du Fédéral comme vous venez de l'évoquer mais, en même temps, comme vous parliez d'un document de combat, c'est surtout un document qui doit donner une vision qui permet de savoir vers où on va, mais aussi de pouvoir travailler dans d'autres compétences que la compétence agricole avec cette même vision de ce que nous souhaitons pour notre alimentation et notre agriculture.

Je me réjouis que vous puissiez venir, vous-même ou votre successeur, au parlement, à la rentrée avec un projet en la matière.

Mme la Présidente. – Jusqu'au dernier moment, il cultivera le secret.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SUITES DU BILAN DE SANTÉ DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DE L'ACTIVATION DE L'ARTICLE 68 CONCERNANT LES AIDES AGRICOLES DU 1ER PILIER »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les suites du bilan de santé de la Politique agricole commune et de l'activation de l'article 68 concernant les aides agricoles du 1er pilier ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Merci, Madame la Présidente. Ce n'est pas sans lien avec le dossier précédent. Quelles marges de manœuvre avons-nous en Région wallonne par rapport aux règles européennes ? Là aussi, c'est un suivi d'interpellations précédentes et de rendez-vous que vous nous proposiez ou que nous avons par rapport à l'agriculture.

Je fais référence tout d'abord à juillet 2010, première échéance pour laquelle je suis un peu impatient. En effet, en juillet 2010, le Gouvernement wallon notifiait à la Commission européenne sa volonté de maintenir le *statu quo* dans le mode de répartition des DPU, droits à la prime unique, dans le cadre du bilan de santé de la Politique agricole commune.

Cette décision faisait suite à une consultation des organisations agricoles, mais certaines d'entre elles, et on l'a revu lors de nos auditions, ont exprimé, à l'époque, le souhait que l'article 68 du règlement 73/2009 puisse être mis en œuvre en 2011 au travers de mesures telles que le renforcement et l'élargissement de la prime à l'herbe, le soutien à l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, le renforcement de la filière courte, notamment pour le secteur maraîcher et le financement des certifications innovantes.

Vous vous engagiez, par ailleurs, en juillet 2010, à poursuivre la réflexion, de manière concertée, et à présenter au Gouvernement wallon au plus tard au mois de décembre 2010, une note d'orientation pour ce qui concerne les mesures à notifier à la Commission européenne avant le 1er août 2011, dans le cadre de la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si cette note d'orientation existe et dans l'affirmative, quelle en est le contenu ?

Au mois de mai dernier, je vous interrogeais sur les marges financières et vos intentions concernant l'activation de l'article 68 au-delà de la prime à l'herbe, mise en œuvre actuellement en Région wallonne. Pour l'essentiel, vous me répondiez alors poursuivre la réflexion en concertation avec les organisations agricoles sur les deux options, non exclusives, envisagées, à savoir renforcer la prime à l'herbe existante et/ou proposer d'autres mesures couplées. Nous constations conjointement à ce moment qu'une marge de manœuvre financière de plus de sept millions d'euros permettait une action en ce sens et nous nous entendions sur la nécessité de renforcer la prime à l'herbe.

J'espère ne pas trahir vos propos du mois passé. La réglementation européenne prévoit que la Région wallonne peut réexaminer les mesures prises dans le cadre de l'article 68 et décider de modifier les montants qui y seront consacrés en 2012 en le notifiant à la Commission européenne pour le 1er août 2011.

Monsieur le Ministre, à quelques jours de cette échéance, pouvez-vous nous dire où en est la réflexion sur l'activation de cet article 68 par la Région wallonne pour l'année 2012 ?

Envisagez-vous d'étendre le prélèvement sur les DPU et les primes des vaches allaitantes de façon à utiliser l'ensemble de la marge de manœuvre disponible pour l'activation de l'article 68 ? Envisagez-vous de modifier les conditions d'octroi de la prime à l'herbe et dans l'affirmative, comment cette modification améliorera-t-elle l'autonomie alimentaire et la qualité environnementale des exploitations concernées ?

Trouvez-vous normal que des éleveurs qui ne nourrissent pas ou peu leur bétail à base d'herbe bénéficient de cette prime ?

La possibilité de mettre en œuvre une politique spécifique valorisant les productions d'oléagineux et de protéagineux est-elle envisagée par vos services ? Le cas échéant, une mesure de renforcement de la prime à l'herbe conditionnée aux semis de mélanges graminées-légumineuses, si on intègre les prairies temporaires, ne serait-elle pas appropriée ?

D'ores et déjà, je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Beau sujet s'il en est ! Merci à M. Dupriez et merci à notre présidente d'avoir donné le chapitre précis de la prime à l'herbe dans le futur décret-cadre sur l'agriculture.

Au-delà de cet aspect, c'est un dossier que vous suivez parfaitement puisque vous avez déjà eu l'occasion de m'interroger à quelques reprises sur le sujet. J'ai interrogé les différentes organisations agricoles, ce qui est assez logique, je ne vais pas répéter tout ce que vous avez dit. On est bien d'accord sur l'objectif puisque j'ai mis en œuvre il y a deux ans, pour la première fois, la prime à l'herbe. Il a été décidé de la renforcer dans la marge de manœuvre qui nous est laissée au niveau européen.

Les différentes concertations ont lieu pour le moment. Vendredi dernier, les organisations agricoles sont venues répondre aux différentes questions posées : faut-il renforcer la prime à l'herbe ? Si oui, comment ? Faut-il prélever au niveau de tel ou tel élément ? DPU ? PVA ? Oui ou non ? Jusqu'à quel niveau ? Et cela, en sachant qu'il y a des obligations européennes en matière notamment de prélèvements linéaires.

Pour rappel, en 2010, il y a 4436 bénéficiaires pour 79000 ha pour une prime moyenne de 891 euros par exploitation et l'enveloppe totale était de 4389440 euros, pour être précis.

Ne m'en veuillez pas de présenter le dossier et de vouloir en parler prioritairement à mes collègues du gouvernement. En général, dans ces sujets, il y a des avis MD, des avis DP, et je vais dire dans ce sens-là, sur des dossiers que je vois chez mes collègues et je suis persuadé qu'ils n'hésitent pas à solliciter l'expertise des parlementaires de leur formation politique et c'est bien logique par rapport à dossiers qui sont assez pointus.

Ce qui est sûr et certain, c'est qu'on doit tenir compte d'autres éléments par rapport à cette prime à l'herbe, pour la renforcer. J'ai attiré l'attention des organisations agricoles sur ce point.

C'est aussi une préfiguration de ce qui nous attend au niveau européen : le lissage, sous quelle forme, dans quelle *timing*, avec quel phasage ? Premier élément.

Deuxième élément, nous souhaitons une agriculture qui doit être liée aux sols. C'est une façon d'y arriver et Dieu sait si j'ai pris des dispositions pour cela. Chaque fois que j'ai eu l'occasion, soit dans des aides à l'investissement, soit dans d'autres objectifs, j'ai encouragé et favorisé ceux qui ont un lien le plus fort possible aux sols. Je l'ai fait, parce que je crois qu'il est important de conserver ce lien à la terre et de ne pas le perdre car il est gage de qualité, de sécurité et d'avenir pour notre agriculture. C'est une conviction forte sur le plan personnel.

J'ajouterai un élément, à savoir la comparaison que l'on peut faire entre le RAF, c'est-à-dire le revenu agricole familial, et les différents secteurs pour savoir de quoi on parle. Si on voit les revenus moyens entre les grandes cultures et l'élevage, il y a une certaine différence, et quand je dis certaine, c'est pour ne pas dire une grande différence.

Même chose au niveau des moyennes, au niveau des primes, les DPU. Il y a des différences importantes entre les différents secteurs. Je ne veux pas mettre les secteurs les uns contre les autres. Que du contraire !

J'ai voulu éviter que les agriculteurs broient leur paille, par exemple. J'étais prêt à aller jusqu'à l'interdiction en prenant des dispositions mais j'ai entendu notamment la Fédération wallonne de l'agriculture me dire non parce que cela se fait sur le terrain. J'espère que c'est le cas, mais j'étais prêt à le faire si chacun avait marqué son accord par rapport à cela. C'est un élément important.

Je crois qu'il doit y avoir de la solidarité entre les secteurs et il ne faut pas voir cela d'une manière exclusive. Ce n'est pas parce que, demain, dans une prime à l'herbe, les éleveurs vont être davantage encouragés que cela se fera au détriment des autres. Il y a une chose toute simple : si demain, il n'y a plus d'éleveurs, je crains le pire pour les céréaliers. Les uns dépendent des autres. Il serait donc un peu trop court de regarder simplement son propre périmètre. Je ne pense pas que le bonheur de l'un passe par le malheur de l'autre. C'est vrai dans la vie comme dans l'agriculture. La solidarité, s'il faut la forcer et s'il faut encourager, des secteurs en particulier, avec une certaine idée que l'on se fait de l'agriculture, croyez bien que je le ferai, je prendrai mes responsabilités.

J'ai entendu les réponses de différentes organisations agricoles, elles ne sont pas toutes les mêmes, elles sont fort différentes sur certains points. Mais je l'ai fait par le passé et je le ferai encore. Cela va se faire dans les tous prochains jours puisqu'il y a l'échéance du 1er août, comme vous le savez. Je ne doute pas que je serai soutenu par mes collègues dans les propositions que je ferai, soutenu par des avis particulièrement positifs par des parlementaires qui s'intéressent à la chose.

M. Dupriez (Écolo). – Votre dernière phrase est peut-être celle qui laisse augurer d'une orientation dans les choix que vous comptez opérer, si vous espérez avoir le soutien des parlementaires sur le dossier. Le reste est vague puisque vous nous dites que vous voulez réserver la primeur de vos décisions.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Objectivement, on a reçu l'ensemble des réponses vendredi dans l'après-midi et c'est en fonction de cela que je dois prendre position et je ne l'ai pas encore fait.

M. Dupriez (Écolo). – Voilà, je prends acte. C'est un dossier maintenant relativement urgent. J'insisterai mais vous avez compris évidemment quelle est notre option.

La prime à l'herbe est une prime qui, par nature, est une prime environnementale pour verdir l'agriculture. En ce sens, il est important qu'il y ait une limite supérieure en terme d'UGB et qu'on soit clairement dans une prime qui favorise le lien au sol. C'est la nature-même de ce type d'aide.

Comme je le disais dans ma question, il ne paraît pas normal que des éleveurs qui ne nourrissent pas à l'herbe ou très marginalement, bénéficient de cette prime et pas seulement pour lui maintenir sa vocation de prime environnementale, mais aussi, et

c'est de nouveau le lien avec l'action présente sur la vision, parce que favoriser une agriculture fortement liée aux sols en Wallonie correspond, à mon avis, à l'agriculture de demain, celle qui est adaptée à notre région, et qui est relativement autonome par rapport à une agriculture qui serait fortement dépendante, par exemple, des importations de soja ou d'autres ressources qui viennent par bateaux du monde entier.

Je pense donc aussi que c'est un signal par rapport à l'avenir et je fais donc un lien avec la vision de l'agriculture que nous souhaitons développer. Je vous remercie pour vos réponses et pour votre action dans les jours qui viennent.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN MAYA »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur « le plan Maya ».

M. Prévot, vous allez clôturer notre commission, la dernière de cette année parlementaire, avec un thème très poétique puisque vous allez interroger M. le Ministre sur le plan Maya.

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous avez lancé, Monsieur le Ministre, voici quelques mois, le plan Maya destiné à soutenir le secteur apicole en Wallonie et à enrayer le déclin des populations d'abeilles. Concrètement, le plan se décline en cinq actions : accroître les ressources alimentaires des abeilles, soutenir les jeunes apiculteurs, accentuer la recherche, lancer les communes « Maya » dont vous avez d'ailleurs eu l'occasion de donner encore un écho aujourd'hui par voie de presse et imposer des mesures le long des routes régionales.

Cette initiative a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par les apiculteurs qui, depuis de nombreuses années, tiraient la sonnette d'alarme face à la disparition des abeilles. Après lecture de ce plan, plusieurs d'entre eux ont émis certaines propositions, qu'ils ont eu la gentillesse de me transmettre et que je m'autorise à vous soumettre, histoire de pouvoir apporter une contribution constructive au développement et à l'amplification de ce plan.

Les voici, Monsieur le Ministre.

Actuellement, 34 espèces, parmi les 62 arbres et arbustes éligibles pour obtenir une subvention pour la plantation de haies par des particuliers, sont intéressantes pour les insectes pollinisateurs. La liste des plantes d'intérêt apicole comporte de nombreuses autres espèces, envisagez-vous de les intégrer, en tout ou en partie, à cette liste ?

Vous avez annoncé la modification des conditions d'obtention de la prime pour la plantation de haies afin d'imposer 2/3 de plants mellifères. Ne pourriez-vous pas envisager d'imposer cette règle pour la plantation de tout type de haie ?

Cette prime permet un *bonus* de 20 % pour les plantations réalisées dans une zone Natura 2000 ou un parc naturel. Ces zones bénéficiant déjà de nombreuses aides publiques, ne pourrait-on pas octroyer ce *bonus* aux plantations hors Natura 2000 ou parc naturel ?

L'année dernière, à l'occasion de certaines manifestations, des sachets de semences de fleurs mellifères avaient été distribuées. Une opération de ce type à destination des élèves d'écoles d'apiculture et d'apiculteurs peut-elle être envisagée annuellement ?

Pouvez-vous nous informer de l'état des recherches menées par le CARI, Gembloux Agro-Bio-Tech et le CRA-W en vue d'étudier les raisons de la mortalité des abeilles ? Si l'hypothèse de la contamination par les insecticides devait s'avérer fondée, envisagez-vous la mise en œuvre de sanctions ou, à tout le moins, des mesures préventives ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Le plan Maya connaît effectivement un franc succès puisque pas moins de 160 communes se sont engagées à proposer des actes concrets en faveur de l'apiculture et de la protection des abeilles en particulier et des insectes pollinisateurs en général. Comme chaque commune s'engage, chaque année, à planter 480 mètres de haies ou à semer 50 ares de prés fleuris ou à planter 75 arbres fruitiers ou mellifères en alignement, faites le calcul en multipliant par 160 et vous apprécierez l'effort considérable effectué en Wallonie pour développer la biodiversité. À cela s'ajoute l'engagement de réduire, voire de stopper, l'utilisation des pesticides.

Pour les propriétaires privés, l'octroi de subventions vise à encourager la plantation de haies de longueur significative (*minimum* 100 mètres) en maximisant leur fonction environnementale et paysagère.

C'est la raison pour laquelle seules les espèces indigènes ont été retenues dans la liste des espèces autorisées. En modifiant l'arrêté de subvention, j'ai voulu accentuer le rôle de ces haies au niveau de la préservation des insectes pollinisateurs en renforçant la proportion d'essences mellifères.

Cela me fait vraiment plaisir de terminer cette séance de commission par cette question. C'est un sujet qui me tient à cœur.

Je ne tiens toutefois pas à étendre la liste de ces essences mellifères car cela concernerait des essences non indigènes, ce qui irait à l'encontre de l'objectif premier de la subvention : privilégier les haies indigènes, adaptées aux terroirs typiques des paysages wallons.

Au stade actuel, je ne pense pas qu'il soit opportun de légiférer plus en avant. En effet, je pense qu'il est plus efficace d'encourager par la sensibilisation et l'octroi d'incitants financiers que de légiférer et réprimer. Il faut laisser une certaine liberté aux propriétaires. Il est à noter que quelques communes ont pris des règlements communaux plus stricts.

Un *bonus* de 20 % est effectivement octroyé en Natura 2000 et dans les parcs naturels. Il est vrai que l'on pourrait examiner, et je vous remercie pour cette proposition, la pertinence d'octroyer le même avantage sur le reste du territoire. Voilà une excellente proposition, je vous reconnais bien là, non seulement inciter, non seulement critique au sens noble du terme mais aussi proposer. Vous montrez toutes les compétences et les qualités de parlementaire que vous avez, on ne saurait trop vous encourager à poursuivre.

Or, je vous rappelle que j'avais déjà revu à la hausse les montants des subventions en 2008 pour rendre cette mesure encore plus attractive pour les citoyens. Et cela a marché ! Les demandes annuelles ont quintuplé avec une moyenne de 40 kilomètres de haies plantées par an.

En ce qui concerne la distribution de sachets de semences mellifères, c'est effectivement une belle initiative que la région peut subventionner par le biais, par exemple, des Plans communaux de développement de la nature (PCDN).

Dans le cadre du plan Maya, j'ai souhaité compléter les données des études précédentes par une analyse de l'impact des virus et pesticides sur la santé des abeilles de Wallonie, deux facteurs souvent cités pour avancer une explication possible des phénomènes de disparition. Pour ce faire, j'ai dégagé un budget de 265 350 euros qui a été approuvé le 26 mai dernier par le Gouvernement wallon pour les trois partenaires impliqués dans le projet bénéficiant d'une approche et d'une expertise complémentaires :

- le CARI fournira le questionnaire de base, formera les assistants apicoles, gérera le matériel d'échantillonnage, organisera les prélèvements chez les apiculteurs partenaires et veillera à la bonne alimentation de la base de données ;
- le CRA-W se chargera de la sélection des échantillons à analyser sur base d'un plan d'échantillonnage, produira des données statistiques concernant le marché des pesticides et alimentera la base de données ;
- Gembloux-Bio-Tech ULg se chargera des analyses virales et alimentera la base de données.

Cette étude s'inscrit dans une stratégie globale déterminante pour avancer dans la connaissance du phénomène de disparition des colonies d'abeilles domestiques. La Wallonie prend ainsi part aux travaux de recherche entrepris dans de nombreux pays européens. Un premier comité d'accompagnement a déjà eu lieu.

Pour rappel, l'agréation des produits phytopharmaceutiques dépend du Fédéral. Pour ce qui est de la sensibilisation à l'utilisation des pesticides, il faut mentionner qu'il existe déjà de nombreuses initiatives pilotées par des associations telles que Adalia, le Pôle de gestion différenciée des espaces verts ou encore le Comité régional Phyto.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse et plus globalement pour son action des sept dernières années au bénéfice de la Wallonie.

Mme la Présidente. – Je me permets de clôturer cette commission ici, pour un peu la prolonger en bas dans le salon des parlementaires. Je pense qu'on a deux points à l'ordre du jour qui ne font pas discussion : d'un côté, l'anniversaire de Françoise Fassiaux-Looten et un dernier mot pour notre ministre que j'ai pu accompagner pendant sept ans, beaucoup de l'autre côté, beaucoup moins de ce côté-ci. J'hésite encore sur le côté du banc que j'ai préféré. Je pense que c'était aussi intéressant d'être parfois critique mais surtout de pouvoir amener le sens de la coopération issue d'une opposition. C'est beaucoup plus difficile d'être en collaboration avec, de temps en temps, la nécessité d'être critique.

Je dois d'ailleurs rappeler à tous mon prédécesseur : il ne faut pas oublier que pendant cinq ans, Robert Meureau a été à ma place et qu'il était un excellent président de commission. Il sait combien de fois j'ai râlé parce qu'il était pointilleux sur le *timing*. Moi, j'ai voulu être un peu plus large, un peu plus coulante et je pense que cela ne marche toujours pas. J'ai encore de quoi m'améliorer. En tout cas, je peux dire que ce fut un plaisir, cela, je le dis au nom des vice-présidents aussi, donc, au nom de Caroline et au nom d'Edmund, de travailler avec un ministre qui a avancé des grands projets. Je pense au Code forestier, je pense au décret sols, je pense au travail sur les OGM. Nous n'étions pas toujours d'accord, mais on a pu faire la différence entre un travail politique et l'être humain qui est en chaque personne. Ce sont ces personnes-là que j'invite maintenant à aller boire un verre dans le salon des parlementaires.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Simplement, je veux être le porte-parole de Willy Borsus qui a tenu à s'excuser de ne pas être avec nous. Il aurait voulu, mais il avait une autre réunion et a dû repartir. Il s'associe aux mots sympathiques et tellement vrais de Mme la Présidente.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Notre prochaine commission se réunira le lundi 26 septembre 2011.

- *La séance est levée à 19 heures 10 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Yves Binon, MR

M. Marc Bolland, PS

M. Willy Borsus, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Dubois, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

M. Patrick Dupriez, Écolo

M. Marc Elsen, cdH

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Serdar Kilic, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Richard Miller, MR

M. Gilles Mouyard, MR

M. Maxime Prévot, cdH

Mme Marianne Saenen, Écolo

Mme Annick Saudoyer, PS

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDA	Aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture
APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité
ASBL	Association sans but lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
CARI	Centre apicole de recherche et d'information
CPSR	Cellule provinciale de la sécurité routière
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGO2	Direction générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques
DGOARNE	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DP	Députation permanente
DPR	Déclaration de politique régionale
DPU	Droit au paiement unique
FEDER	Fonds européen de développement régional
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GISER	Groupement intégrée Sol Érosion Ruissellement
HORECA	Hôtels, restaurants, cafés
IBSR	Institut belge de la sécurité routière
IBW	Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon
IPW	Institut du patrimoine wallon
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
MAE	Mesure agro-environnementale
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIP	Organisme d'intérêt public
ONSS	Office national de la sécurité sociale
ORES	Opérateur des réseaux de gaz et d'électricité
PAC	Politique agricole commune
PAN	Port autonome de Namur
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	Plan communal de développement rural
PDR	Plan de développement rural
PLUIES	Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés
PTP	Programme de transition professionnelle
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes

SEC	Système européen des comptes
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SPI+	Intercommunale de développement économique pour la Province de Liège
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UGB	Unité gros bétail